



**CCI ROUEN  
MÉTROPOLE**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## *Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2022*

4-20 passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1  
Tél. : 02 32 100 500 – [www.rouen-metropole.cci.fr](http://www.rouen-metropole.cci.fr)

Rédaction et Conception : Direction Générale





**COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
ROUEN MÉTROPOLE**

- MEMBRES TITULAIRES -

- Élections du 23 Novembre 2021 -

Sous la Présidence de Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie

**ABEKHZER**

**Pascale**

*Démissionnaire au 14/05/2022*

BE NOME

305 rue de l'Église

76230 BOIS-GUILLAUME

**AUZOUX**

**Nicolas**

AUZOUX MENUISERIE

2016 rue de Louviers

76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF

**BARAT**

**Éric**

SGAE

1110 Boulevard de Normandie

Zone du Mesnil Roux

76360 BARENTIN

**BERT HEVERS**

**Christine**

SARL HÔTEL AGUADO

30 Boulevard de Verdun

76200 DIEPPE

**BLANCHARD**

**Patricia**

IN SITU

35 rue Jean Lecanuet

76000 ROUEN

**BROUILLIEZ**

**Jean-François**

URBASMO

6 rue Saint-Eloi

76174 ROUEN Cedex 1

**BUREAU**

**François**

SOGESCO

108 rue du Général Leclerc

76000 ROUEN

**CARON**

**Nicolas**

SARL LEM ENTREPRISES

57 Boulevard des Belges

76000 ROUEN

**CARRIER**

**Sylviane**

MANON FLORE

2 rue des Martyrs

76500 ELBEUF

**CHAUVIN**

**Dominique**

SAINTE MARGUERITE

36 rue du Bois Rond

76410 CLÉON

**CLARENNE**  
Hervé

NOVARH CONSEIL  
27 rue Alfred Kastler  
76130 MONT SAINT AIGNAN

**COQUELET**  
Patrick

SAS POLYTECHS  
Z.I. de la Gare  
76450 CANY-BARVILLE

**DEBEY**  
Sabrina

EDF  
38 avenue de Bretagne  
76000 ROUEN

**DEMARET**  
Marlène

LA VIE EN VRAC  
7 place de la Calende  
76000 ROUEN

**DEPRÉAUX**  
Philippe

PHIL-GRIF  
66 Rue du Général Leclerc  
76000 ROUEN

**DEPREZ**  
Coralie

BRAS DROIT DES DIRIGEANTS  
570 allée du Garde Bataille  
76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

**DJELLOUL**  
Etienne

INDIGO  
7 Rue du Château  
76190 YVETOT

**FIRMIN MOREL**  
Amélie

CREDIT AGRICOLE  
Immeuble Victoria  
Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE

**GANAYE**  
Francis

TGI  
Zone du Mesnil Roux  
RN 15 – B.P. 91  
76360 BARENTIN

**GARÇONNET**  
Dominique

GARÇONNET IMMO  
122 Rue Edouard Cannevel  
76510 SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

**GÉRARD**  
Philippe

LA POSTE  
6 Boulevard de la Marne  
76035 ROUEN Cedex

**GILLES**  
Natacha

SOCIETE GENERALE METALLERIE  
877 boulevard de Normandie  
BP 113  
76360 BARENTIN

**GRENIER**  
Annie

PROD'ADVANCE  
53 boulevard des Belges  
76000 ROUEN

**GUILLON**  
Sylvie

ATELIERS TECHNIMETAL  
Zone Artisanale Rouge Grange  
76570 PAVILLY

**HARLIN**  
Olivier

HARLIN SAS  
Rue du Docteur Varin  
76810 LUNERAY

**HUBIN**  
Frédéric

FREDERICK HUBIN  
21 rue Nicolas Poussin  
76000 ROUEN

**JOIMEL**  
Christine

ALADIN SUPER U  
801 route de Paris  
76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

**JULLIEN**  
Pierre-René

TRUFFAUT JARDINERIE D'ISNEAUVILLE  
109 Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE

**LAGER**  
Didier

PRESTICAB  
Avenue du Champ de Courses  
76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES

**LANFRY**  
Benoit

ATD  
Rue du Manoi Queval  
B.P. 151  
76143 LE-PETIT-QUEVILLY Cedex

**LANGLOIS**  
Pierre-Vincent

AIC  
22 avenue Aristide Briand  
76000 ROUEN

**LAUDAT**  
Vincent

LIMARE SARL  
Rue Richard Dufour  
76770 LE HOULME

**LECOMTE**  
Stéphane

OFRACAR FINANCES  
Parc d'Activités de la Vatine  
3 Rue Georges Charpak  
76136 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

**LEFEVBRE**  
Stéphanie

GYPASS  
4 rue d'Hybouville  
76630 ENVERMEU

**LEVACHER**  
Carinne

SAUVAL COUVERTURE  
Route du Bosmelet  
76720 VAL DE SCIE

**LEVASSEUR**  
Nadège

LEVASSEUR  
2 route de Rouen  
76220 GOURNAY EN BRAY

**LONGUEMART**  
Catherine

CABINET LONGUEMART CONSEILS  
177 Rue Eau de Robec  
76000 ROUEN

**LOUISY-LOUIS**  
Aline

**MAILLET-AVENEL**  
Nicolas

**MAZINGUE DESAILLY**  
Benjamin

**PATRIZIO**  
Olivier

**PRÉVOST**  
Xavier

**RANVEL**  
Denis

**ROMATET**  
Jean-Christophe

**ROUSSEILLE**  
Olivier

**ROUZET**  
Justine

**SANSAAS**  
Arnaud

**TELLIER**  
Valérie

**VERBECKE**  
Alban

**VERT**  
Yane

SARL CABINET DYMA SANTÉ  
18 Rue d'Harcourt  
76000 ROUEN

AVENEL  
1 Rue Lucien Fromage  
76160 DARNETAL

AKIBA  
3 rue Banville d'Hostel  
76130 MONT SAINT AIGNAN

SAS PRC  
16 rue Boucicaut  
76130 MONT SAINT AIGNAN

ADÉQUATION SECURITÉ  
76 Rue du Président Kennedy  
76140 LE PETIT-QUEVILLY

LÉON GROSSE  
1 Rond-Point des Bruyères  
B.P. 155  
76308 SOTTEVILLE-LES-ROUEN Cedex

SARL MIROMESNIL  
Château de Miromesnil  
76550 TOURVILLE SUR ARQUES

PRIEUR SAS  
708 Route de la République  
76890 CALLEVILLE-LES-DEUX-ÉGLISES

VP ROUEN AUTO  
555 Route de Dieppe  
76710 ANCEAUMEVILLE

MCO  
169 rue de la Pierre Gaillarde  
76350 OISSEL

VAL FI  
Chemin de la Filature  
76860 OUVILLE LA RIVIERE

EDF  
98 avenue de Bretagne  
76100 ROUEN

YV RECRUTEMENT  
135 allée Paul Langevin  
Technoparc des Bocquets  
76230 BOIS-GUILLAUME

**- MEMBRES ASSOCIÉS -**

**- Installation du Jeudi 15 Décembre 2021 -**

Sous la Présidence de Monsieur Vincent LAUDAT, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole

---

**ALLALGA**  
**Nourrédine**

ALLIANZ  
7 Rue Nicole Oresme  
Angle de la Rue aux Ours  
B.P. 700  
76008 ROUEN Cedex

**BARON**  
**Ambroise**

HAFA  
Rue Gautier d'Yvetot  
76190 YVETOT

**BIGOT**  
**Sophie**

ESPRIT VOYAGES  
1 Rue Edmond Labbé  
76190 YVETOT

**BOÉ**  
**Jean-Charles**

ASSUREUR  
Route de l'Eglise  
76119 VARENDEVILLE SUR MER

**CARDON**  
**Sylvie**

SARL CYCLONE France  
3 Le Landel  
76220 BEZANCOURT

**DELANNOY**  
**Alexandre**

DELANNOY TRANSPORTS  
Rue Louis Blériot  
Parc Eurochannel  
76370 NEUVILLE LES DIEPPE

**DESORBAY**  
**Guillaume**

SIMMAD  
199 route de Dieppe  
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

**DUBUFRESNIL**  
**Isabelle**

JANY SHOP  
134 CC du Belvédère  
76200 DIEPPE

**GAGNAIRE**  
**Henry**

SODINEUF HABITAT NORMAND  
C.S. 60017  
76201 DIEPPE Cedex

**GUERINOT**  
**Jean-Denis**

**GUEZ**  
**Charles**

**HIS**  
**Wilfried**

**JEAN**  
**Emmanuel**

**JENOUDET**  
**Frédéric**

**LEBOURG**  
**Cédric**

**LEMAIRE**  
**Jean-Christophe**

**LEVASSEUR**  
**Hervé**

**LHOTELLIER**  
**Paul**

**LORiot**  
**François**

**QUEMIN**  
**Thierry**

**VERVAEKE**  
**Laurent**

**VILLALARD**  
**Isabelle**

COPYWEB SOLUTIONS  
94 place des Bois  
ZA de Sainte Marie des Champs  
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

GROUPE GUEZ  
85 avenue du Mont Riboudet  
76000 ROUEN

ASSURANCES GOUPIL  
15 rue Dumont d'Urville  
76107 ROUEN Cedex 1

LES REGATES  
30 rue du Casino  
76550 HAUTOT SUR MER

SCHWAN SOFT CONSEIL  
16 Rue Saint-Martin  
76370 MARTIN- EGLISE

LAFORÉT  
1 rue du 8 mai 1945  
76500 ELBEUF

SCP LEMAIRE AVOCATS  
11 boulevard Georges Clémenceau  
76200 DIEPPE

KINGSPARK

LHOTELLIER  
280 rue E. Delamare Debutteville  
76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

2522 rue de la Haie  
76230 BOIS GUILLAUME

SAS ACTI VALEUR  
13 rue des Guérets  
76130 MONT SAINT AIGNAN

CONFORT MOUSTIQUAIRE  
311 avenue du Manoir  
76360 PISSY POVILLE

A2C EXPERTISE  
4 rue Raymond Dendeville  
76500 ELBEUF

**COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
ROUEN MÉTROPOLE**

**- MEMBRES DU BUREAU -**

**CARON**

**Nicolas**

*Vice-Président « Services »*

**CHAUVIN**

**Dominique**

*Président de la Délégation d'Elbeuf*

**COQUELET**

**Patrick**

*Président de la Délégation de Dieppe*

**DEPRÉAUX**

**Philippe**

*Vice-Président « Commerce »*

**DEPREZ**

**Coralie**

*Secrétaire-Adjoint*

**GÉRARD**

**Philippe**

*Trésorier*

**GRENIER**

**Annie**

*Trésorière-Adjointe*

**LAUDAT**

**Vincent**

*Président*

**PRÉVOST**

**Xavier**

*Secrétaire*

**RANVEL**

**Denis**

*Président de la Délégation de Rouen*

SARL LEM ENTREPRISES

57 Boulevard des Belges

76000 ROUEN

GEPPEC

Rue du Bois Rond

Le Parc des Compétences

76410 CLÉON

SAS POLYTECHS

Z.I. de la Gare

76450 CANY-BARVILLE

PHIL-GRIF

66 Rue du Général Leclerc

76000 ROUEN

BRAS DROIT DES DIRIGEANTS

570 allée du Garde Bataille

76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

LA POSTE

6 Boulevard de la Marne

76035 ROUEN Cedex

PROD'ADVANCE

50 Rue Ettore Bugatti

76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

LIMARE SARL

Rue Richard Dufour

76770 LE HOULME

ADÉQUATION SECURITÉ

76 Rue du Président Kennedy

76140 LE PETIT-QUEVILLY

LÉON GROSSE

1 Rond-Point des Bruyères

B.P. 155

76308 SOTTEVILLE-LES-ROUEN Cedex





## **- SOMMAIRE -**

<b>QUESTIONS D'ACTUALITÉ - PAROLE AUX ÉLUS.....</b>	<b>Page 2</b>
<b>I. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>Page 4-10</b>
I.1 - Adoption du Procès-Verbal du 30 septembre 2022.....	Page 4
I.2 - Décisions soumises à délibération.....	Page 5
a. Budget Rectificatif 2022.....	Page 5
b. Budget Primitif 2023.....	Page 5
c. Modification du programme de construction Talentis Pavilly.....	Page 5
d. Projet de nouveau campus IFA Marcel Sauvage .....	Page 5
e. Convention de consortium Aéroports normands .....	Page 8
f. Vente d'un terrain à la société Bretagne Truite .....	Page 8
g. Vente d'un bâtiment industriel à la société Normandy Coating .....	Page 9
h. Augmentation des tarifs nationaux .....	Page 9
i. Projet de mise en compatibilité du PLU de Fontaine-le-Dun.....	Page 9
j. Projet de mise en compatibilité du PLU de Val-de-Saône .....	Page 9
k. Projet de modification du PLU de Cany-Barville .....	Page 9
l. Projet de modification PLUi de la Com. de Communes Yvetot Ndie.....	Page 9
m. Projet de modification n° 4 du PLUi de la Métropole Rouen Ndie.....	Page 9
n. Projet de modifications n° 5 du PLUi de la Métropole Rouen .....	Page 10
I.3 - Décision soumise pour information .....	Page 10
a. Délégations de signature mises à jour au 1er octobre 2022 .....	Page 10
<b>II. INFORMATIONS .....</b>	<b>Page 10</b>
II.1 - Calendrier institutionnel 2023 .....	Page 10
II.2 - Agenda des manifestations .....	Page 10
II.3 - Activités et interventions des élus .....	Page 10
<b>PRÉSENTATION JARDINERIE DESJARDINS .....</b>	<b>Page 10</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA SUNE .....</b>	<b>Page 11</b>

**- ANNEXES -**







**- Assemblée Générale du 10 novembre 2022 -**

L'Assemblée Générale de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole** s'est tenue le Jeudi 10 novembre 2022 à 10h00, à la Jardinerie DESJARDINS à CLEON, sous la Présidence de M. Vincent LAUDAT.  
- Secrétaire de Séance : M. Xavier PREVOST -

---

**Étaient présents :**

. Membres Titulaires :

- Christine BERT, Nicolas CARON, Sylviane CARRIER, Dominique CHAUVIN, Hervé CLARENNE, Patrick COQUELET, Coralie DEPRez, Amélie FIRMIN MOREL, Francis GANAYE, Philippe GÉRARD, Annie GRENIER, Christine JOIMEL, Benoit LANFRY, Pierre-Vincent LANGLOIS, Vincent LAUDAT, Stéphane LECOMTE, Stéphanie LEFEBVRE, Nadège LEVASSEUR, Catherine LONGUEMART, Benjamin MAZINGUE-DESAILLY, Olivier PATRIZIO, Xavier PRÉVOST, Denis RANVEL, Olivier ROUSSEILLE, Justine ROUZET, Arnaud SANSAS.

. Membres Associés :

- Jean-Charles BOE, Frédéric JENOUDÉ, François LORIOT, Isabelle VILLALARD.

. Conseillers Techniques :

- Jean-Claude CHASTANT, Christian COBERT, Dimitri DENEUVE, Thierry JOIMEL, Pierre TROCHU, Philippe VALLET, Benoit VETTES.

Assistait également à la séance : Frédéric COUSIN, Directeur Général.

**Étaient excusés :**

. Membres Titulaires :

- Nicolas AUZOUX, Éric BARAT, Jean-François BROUILLIEZ, François BUREAU, Sabrina DEBEY, Marlène DEMARET, Philippe DEPRÉAUX, Natacha GILLES, Dominique GARÇONNET, Sylvie GUILLON, Frédéric HUBIN, Pierre-René JULLIEN, Aline LOUISY-LOUIS, Nicolas MAILLET-AVENEL, Jean-Christophe ROMATET, Alban VERBECKE.

. Membres Associés :

- Nourredine ALLALGA, Ambroise BARON, Sophie BIGOT, Sylvie CARDON, Alexandre DELANNOY, Guillaume DE SORBAY, Isabelle DUBUFRESNIL, Henry GAGNAIRE, Wilfried HIS, Emmanuel JEAN, Hervé LEVASSEUR.

. Conseiller Technique :

- Nathalie ALLAIS, Amandine ALLARD, Audrey ANNE, Céline BERTRAND, Olivier BRONCHAIN, Bénédicte CARON, Fabienne CORRUBLE, Fabien DELAMARE, Evelyne DELBOS, Stéphane DEREMAUX, Lionel GUILLOCHET, Didier MACÉ, Vincent MARTIN, Christophe MOURO, Vincent PALIX, Raphaël PASQUET, Fabien QUESNE, Yves RUELLAN, Xavier SAVIN, Eric VILLENEUVE.

**Étaient absents (non excusés) :**

Laetitia BARBAY, Etienne BEAUGRAND, Patricia BLANCHARD, Pascal BOVIN, François CADORET, François CAILLOU, Maxime CANU, Grégoire COLLET, Jérôme DE GOUE, André DEMOUCHEY, Étienne DJELLOUL, Maria DUFROY, Marie DUPUIS-COURTES, Bertrand FACHE, Guillaume FARCY, Patrice GAULT, Christian GRZANKA, Jean-Denis GUERINOT, Philippe GUEUDRY, Charles GUEZ, Olivier HARLIN, Didier LAGER, Cédric LEBOURG, Jean-Christophe LEMAIRE, Sylvain LETELLIER, Carinne LEVACHER, Paul LHOTELLIER, Julien MAÏTIA, Marie PEIXOTO, Thierry QUEMIN, Nicolas RENOUX, Isabelle STRIGA, Valérie TELLIER, Arnaud TREPAGNY, Alain VERNA, Yane VERT, Laurent VERVAEKE, Jean-Benoit ZACHARIE.



D. CHAUVIN, Président de la délégation d'Elbeuf, salue les élus et est heureux de les accueillir à Cléon, qui a la particularité d'héberger depuis quelques années la délégation d'Elbeuf, partie prenante de la constitution de la CCI Rouen Métropole, à l'instar de celles de Rouen et Dieppe. Il rappelle qu'Elbeuf est un territoire composé de 11 communes, regroupant 5 à 6000 entreprises, dont la principale est Renault Cléon qui accompagne le développement et la mutation de la mobilité, puisqu'elle fabrique depuis quelques années la totalité des moteurs électriques du groupe Renault et continue de se développer très fortement. Il remercie la Jardinerie DESJARDINS, qui accueille cette AG sur son site commercial spécialisé ouvert en 2020 et laisse la parole au Président.

Le Président confirme que la délégation d'Elbeuf est hébergée à quelques mètres du lieu de l'AG, qu'il annonce assez dense, notamment sur le plan réglementaire et budgétaire, et qui se terminera par deux interventions, en l'occurrence celle de B. DESJARDINS pour la présentation de sa jardinerie, ainsi que celle de D. CHAUVIN pour la présentation de l'entreprise SUNE, dont la CCI Rouen Métropole est propriétaire de 20 % des parts.

### **QUESTIONS D'ACTUALITE - PAROLE AUX ELUS**

Le Président revient sur la pose de la première pierre du programme immobilier TALENTIS à Quevilly, composé d'un bâtiment de 2000 m<sup>2</sup>, comprenant 6 plateaux divisibles et 4 ateliers, qui viendra compléter l'offre locative de la CCI Rouen Métropole. Il poursuit avec le souhait formulé par les élus des 5 chambres territoriales normandes de se retrouver une fois par an ; G. TREUIL, Président de la CCIR Normandie, a ainsi rassemblé les élus le 10 octobre à Deauville. 150 personnes ont participé et le Président remercie la cinquantaine d'élus de la CCI de Rouen qui constituaient la plus grande délégation participant à ce temps d'échanges, qui ont permis de connaître l'activité des autres chambres normandes et d'assister à une présentation exhaustive de la CCIR Normandie par D. WAHL. Le 11 octobre, les 122 Présidents des chambres de commerce françaises étaient reçus à Paris par le Président de CCI France, A. DI CRESCENZO, afin de reprendre la stratégie nationale. Cet événement a permis de confirmer que la CCI Rouen Métropole s'inscrit dans la droite ligne de la planification prévue au niveau national, l'ambition du réseau des CCI étant d'être le premier réseau public de proximité accélérateur de l'économie, de la croissance durable des entreprises en France et à l'international, avec une série de 10 messages-clés : agir en proximité ; cibler les porteurs de projets ; adapter l'offre des CCI ; engager les CCI sur les travaux de prospective économique ; faire de l'orientation et des compétences un pilier de l'action des CCI ; faire vivre le caractère et les missions de service public ; renforcer la communication et la valorisation des offres ; faire réseau ; être un accélérateur avec les partenaires des territoires. Le Président poursuit avec un autre temps fort du territoire : la soirée afterwork très réussie organisée par la plateforme Initiative Rouen, riche en rencontres et dédiée à l'accompagnement des repreneurs, avec une mise en valeur du parrainage et plusieurs témoignages auxquels ont pu assister 120 personnes. Le Département et l'Intercommunalité Vexin ont remis à la société SIMMAD Escalier des aides à l'immobilier, de même que d'autres entreprises, et le Président rappelle que le montage financier de ces dossiers est réalisé par une collaboratrice de la CCI Rouen Métropole. Autre moment fort des dernières semaines, la rencontre de 300 entreprises au siège de la MATMUT, rue de Sotteville à Rouen, sur la thématique de la rénovation énergétique et de l'isolation thermique des bâtiments, en présence de N. GOMART, Président du groupe MATMUT. Le Président remercie les élus qui se sont investis au sein de l'écosystème et dans l'organisation de cet événement très réussi, qui préfigure la réflexion sur la nouvelle stratégie que la CCI Rouen Métropole souhaite impulser en lien avec la Préfecture sur cet écosystème, dans la droite ligne de ce qui a déjà été accompli ces quatre dernières années, avec une réussite importante en phase avec le programme du gouvernement. La CCI Rouen Métropole a également reçu le Club Dynamic Export, puisque L. CHAVANY, élu de Caen, fait le tour des CCI normandes afin de vanter ce dispositif ayant pour vocation d'accompagner les entreprises à l'international. Une conférence de J.-C. CAFFET, économiste de la COFACE, a également permis de revenir sur tous les enjeux économiques actuels : inflation, géopolitique, matières premières et énergie, qui ont mobilisé une bonne partie de la soirée. Ainsi qu'il l'avait annoncé, le Président poursuit sa tournée des députés du territoire et a rencontré X. BATUT et A. DUFOUR afin de leur présenter les dispositifs de la CCI et de



mieux cerner leurs attentes. Ces échanges sont selon lui toujours enrichissants et permettent de faire découvrir l'action des chambres de commerce qui reste trop méconnue. Il rencontrera prochainement D. ADAM, ainsi qu'A. VIDAL au mois de décembre. Le Président rappelle que P. COQUELET, Président de la délégation de Dieppe, a présenté seul à la presse le Baromètre des Affaires au Business Center, lui-même rencontrant au même moment le Ministre O. VERAN pour la présentation des dispositifs Energie. Le Baromètre des Affaires est disponible sur le site internet de la CCI et montre que les 2400 chefs d'entreprise interrogés expriment de fortes attentes sur l'énergie, les recrutements et l'inflation. A la suite du MEDEF quelques semaines auparavant, le Président a également eu le plaisir de rencontrer J.-C. ROMATET, Président de la CPME 76, de même que sa Secrétaire Générale, afin d'échanger sur les synergies possibles sur le territoire dans l'accompagnement des chefs d'entreprises. Le Président aborde ensuite un autre moment festif avec l'inauguration des Halles AGRIVIN, près des Docks 76, où une vingtaine de commerces de bouche se sont installés dans l'ancien site de Toys'R'Us et proposent une gastronomie de grande qualité qu'il encourage chacun à découvrir. Le nouveau Préfet dieppois, P. VION, a été nommé et est en charge des nombreux enjeux du territoire ; il participera à la soirée Dieppe Meca Energies du 25 novembre, et le Président a d'ores et déjà pu échanger avec lui sur le territoire dieppois et tous les enjeux primordiaux pour les années à venir. Le Bureau de la CCI Rouen Métropole a rencontré le Président et le Directeur Général de l'Union Portuaire, également PDG de SENALIA, G. KINDELBERGER ; la synergie a toujours été très importante entre l'Union Portuaire et la CCI et cette rencontre a également permis d'échanger sur le Canal Seine-Nord-Europe et les enjeux d'attractivité du territoire, ainsi qu'au niveau d'HAROPA, du fait de la position centrale de Rouen, qui concernent plus de 20 000 collaborateurs et chefs d'entreprises représentés par l'Union Portuaire. Autre moment fort le 8 novembre avec le rendez-vous de l'ensemble des fédérations nationales du MEDEF à Deauville, sur la thématique « Décider dans un monde incertain », avec les témoignages de sportifs et de nombreux chefs d'entreprises, dont M.-E. LECLERC, Président de NEOMA, qui a expliqué comment il prend ses décisions, tant au sein du Conseil d'Administration de NEOMA que du groupe de réflexion qu'il préside chez LECLERC, toujours avec son sens de la communication hors du commun. Le Président rappelle que les projets de la CCI avancent et que l'ouverture d'IN&MA est imminente. Un Directeur pour le campus de Rouen vient ainsi d'être recruté : E. HUBERT est un ingénieur, Responsable Qualité dans l'aéronautique qui a travaillé sur des certifications de haut-vol dans ce domaine, et qui accompagnera la CCI dans l'ouverture et le développement de cette école. La proximité étant l'ADN de la chambre de commerce, l'antenne de la CCI destinée au territoire de la Glass Valley sera inaugurée le 18 novembre à 11 h 00 en présence de sa Présidente V. TELLIER, P. LHOTELIER et P. COQUELET, dans la Vallée de Bresle, où un collaborateur de la CCI a déjà commencé à travailler depuis plusieurs semaines et accompagne les entreprises. Le Président rappelle que la CCI Rouen Métropole vient également de signer une convention de partenariat avec l'université afin de développer des métiers de préparateur en pharmacie, en présence de R. PRADES et S. LECOMTE. La formation passe d'un niveau BTA à BTS et s'effectue exclusivement par alternance. Ce partenariat revêt des objectifs de croissance importants par rapport aux changements qui ont eu lieu dans les métiers de la préparation pharmaceutique, tant en libéral que dans les laboratoires de la région, l'objectif étant de doubler les effectifs. Concernant le sujet très important de l'énergie, le Ministre O. VERAN a été reçu par F. GIULIANI à Sotteville dans les locaux de son entreprise EREM afin de présenter le dispositif TPE/PME pour les puissances installées au-dessus de 36 KWh, ces entreprises étant les plus impactées car se retrouvant sur le marché sans aucune protection. Ce dispositif doit ainsi jouer un rôle d'amortisseur et est doté de 7 milliards d'euros. En cas d'augmentation de 50 % de la facture d'électricité, une aide forfaitaire de 25 % est calculée au-delà de 325 € du MWh, avec un plafond à 800 € ; l'aide sera donc limitée à 120 € par MWh consommé par l'entreprise, sans démarche particulière, puisqu'elle est répercutée et déduite automatiquement de la facture. Il a été signalé au ministre que le seuil de 325 € est très haut, représentant 3 à 4 fois ce que les entrepreneurs payaient encore récemment, et que l'économie des entreprises n'est encore absolument pas bâtie sur une énergie à ce prix. B. ROUSSEL reste en veille sur ce sujet et continue de recevoir des appels d'entreprises qu'il accompagne et dont il remonte les dossiers en Préfecture afin de trouver des solutions, même si cela reste difficile. Pour en avoir discuté avec les syndicats patronaux, MEDEF et CPME, le Président estime qu'une action plus musclée sera sans doute nécessaire sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 quand les premières factures tomberont réellement et que les entreprises en difficulté voudront



faire entendre leur voix. Dans un pays où les prélèvements obligatoires s'élèvent à 46 %, l'énergie à bas coût était l'un des derniers atouts, mais cet avantage concurrentiel est en train de disparaître et les entreprises ne peuvent absolument pas répercuter de telles hausses de prix qui ne tiennent pas compte des marchés, de l'activité et de la concurrence. De plus, seules les entreprises qui changent actuellement de contrat voient leurs coûts énergétiques flamber ; toutes les autres conservent les contrats négociés il y a un an, d'où des distorsions de concurrence phénoménales, tant localement que pour les entreprises exposées à l'international. L'énergie est très chère en Europe, mais a néanmoins conservé son prix aux Etats-Unis et en Asie, d'où une concurrence de plus en plus rude.

X. PREVOST indique que la CPME se bat chaque jour à Paris pour que cette mesure soit transitoire et que d'autres suivent rapidement dans le cadre des négociations européennes, notamment entre la France et l'Allemagne, même si cela semble difficile.

P. COQUELET ajoute que le MEDEF a organisé une conférence de presse afin de « secouer le cocotier » début novembre, en donnant des exemples concrets d'entreprises en grande difficulté.

Le Président confirme que cette hausse des coûts énergétiques fragilise totalement la trésorerie des entreprises et leurs marges, et ce au moment où il est question de réindustrialiser le pays, ce qui est difficilement compatible.

P. COQUELET rappelle qu'à Dieppe, il se passe toujours quelque chose : le 8 novembre vient de naître la 4<sup>ème</sup> zone d'activités, A2V, qui regroupe la ZI des Vertus pour 37,2 hectares et 41 entreprises, ainsi que le Val-Druel pour 7,2 hectares et 22 activités. Au total, 81 dirigeants, dont de nombreux jeunes, ont décidé de s'associer afin de dynamiser cette belle zone. G. ANO, du Cabinet FOLLET, vient d'être nommé Président du Bureau d'A2V ; S. JEAN en est le Secrétaire et M. LOYER la Trésorière. La délégation de Dieppe a décidé d'adhérer à cette 4<sup>ème</sup> zone d'activités et lui souhaite bon vent ; P. COQUELET ne doute pas qu'elle viendra garnir les valeurs ajoutées de l'ensemble du territoire, d'autant qu'elle bénéficiera certainement des marchés liés à la construction des deux EPR2.

*(Applaudissements)*

A. GRENIER indique que le Forum annuel du réseau Femmes & Challenges aura lieu le 8 décembre afin de finir l'année en beauté et réunira les cheffes et les chefs d'entreprises autour de la thématique « Oser pour réussir », aux Docks du Havre. L'édition 2021 avait attiré plus de 1000 participants et A. GRENIER encourage chacun à s'inscrire le plus rapidement possible. Elle rappelle que la réussite n'a pas de genre et que cette journée de conférences, d'ateliers et de networking est toujours très inspirante et ressourçante, surtout dans le contexte actuel. Chacun se rendant au même endroit au même moment, elle encourage vivement le co-voiturage, qui permet de commencer les échanges dans la voiture, le réseau Femmes & Challenges proposant à cette fin une application gratuite. A. GRENIER signale également l'inauguration du premier Café Femmes & Challenges à Yvetot, qui est un bon bastion de femmes entrepreneures puisqu'y est déjà organisé chaque année par la CCI Performance au Féminin, événement auquel participent une cinquantaine de dirigeantes. Le Café Femmes & Challenges permet de réunir au moins une fois par mois des femmes cheffes d'entreprises afin qu'elles puissent échanger sur leurs expériences, se donner des conseils et se soutenir à une fréquence régulière. A. GRENIER rappelle que trois Cafés existent déjà sur Rouen, mais qu'il est important de travailler la proximité des territoires et de la ruralité, d'où son souhait de développer prochainement cet événement à Elbeuf, en accord avec D. CHAUVIN, ainsi que dans le Pays de Bray et à Eu-Le Tréport.

*(Applaudissements)*

## **I. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES :**

### **I.1 - Adoption du Procès-Verbal du 29 septembre 2022**

**Soumis au vote, le procès-verbal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.**



## **I.2 - Décisions soumises à délibération :**

### **a. Budget Rectificatif 2022**

F. COUSIN donne lecture de la présentation portant sur le Budget Rectificatif 2022 (cf. annexe 1).

Le Président précise que la CCI Rouen Métropole a été contrôlée par deux fois : un contrôle fiscal en 2021, ainsi qu'un autre de la Cour des Comptes en 2022. Les rapports sont très bons et ne comportent que deux observations et une obligation, ce qui est peu au regard de la densité des documents fournis par les services et constitue un gage de bonne gestion de la CCI. Celle-ci se pliera bien évidemment à l'obligation signalée portant sur les délais de prévenance des AG dématérialisées.

*(Applaudissements)*

A. GRENIER souhaite savoir si la présentation aux élus du rapport de la Cour des Comptes est prévue.

Le Président lui répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un rapport provisoire et que la version définitive sera bien évidemment présentée en AG d'ici trois à quatre mois. Il remercie C. LONGUEMART et la Commission des Finances qu'elle préside pour ses travaux, tant sur le budget rectificatif que sur le budget prévisionnel, qui a donné un avis favorable sur le BR 2022 (cf. annexe 2).

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le Budget Rectificatif 2022 (cf. annexe 3).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **b. Budget Primitif 2023**

F. COUSIN donne lecture de la présentation portant sur le Budget Primitif 2023 (cf. annexe 4).

C. LONGUEMART donne lecture du rapport de la Commission des Finances (cf. annexe 2).

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le Budget Primitif 2023 (cf. annexe 5).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **c. Modification du programme de construction Talentis Pavilly**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur la modification du programme de construction Talentis Pavilly (cf. annexe 6).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **d. Projet de nouveau campus IFA Marcel Sauvage**

S. LECOMTE souligne l'attachement de la CCI Rouen Métropole à l'IFA Marcel Sauvage et à la formation en général. Les 40 ans de l'établissement ont été fêtés récemment, avec des projets ambitieux, réalistes et intéressants, notamment suite à la signature d'une convention avec l'université afin de former des préparateurs en pharmacie. L'IFA se développe sur de nouveaux registres, et S. LECOMTE indique que l'apprentissage est une filière très intéressante pour l'économie française, essentielle pour les



entreprises. Il encourage ainsi les chefs d'entreprises à profiter de ces dispositifs qui proposent des marges de manœuvre considérables, et signale que sa propre entreprise emploie 17 % d'apprentis. Avec un taux de réussite de 50 % en termes d'employabilité, des jobs et un futur pour les jeunes, le dispositif est réellement valable, de même que pour les entreprises au vu des aides qui leur sont octroyées. Le projet de nouveau campus vise à porter l'IFA au moins sur les 40 prochaines années, et S. LECOMTE remercie le Président, son Bureau, ainsi que la solidarité des élus qui permettent d'accompagner des projets aussi ambitieux.

R. PRADES et F. COUSIN donnent lecture de la présentation portant sur le projet de nouveau campus IFA Marcel Sauvage (cf. annexe 7).

A. GRENIER souhaite un rappel concernant les effectifs étudiants de l'IFA.

R. PRADES lui répond que l'IFA compte actuellement 2200 apprenants tous parcours confondus, qu'il s'agisse des parcours longs certifiants ou des apprenants qui viennent simplement suivre quelques modules. Les 2200 apprenants se répartissent en 1700 parcours longs qui intègrent 1500 contrats d'apprentissage, une soixantaine de contrats de professionnalisation sur un schéma d'alternance, ainsi que des publics demandeurs d'emploi venant se former à l'IFA et qui intègrent différents parcours de formation. Au-delà des effectifs, R. PRADES insiste sur l'évolution de l'activité et le nombre d'heures d'enseignement réalisées : 825 000 actuellement, avec une projection proche du million d'heures à l'horizon 2032. L'IFA a fait le choix de la diversification et de ne pas tout miser sur l'apprentissage, qui reste néanmoins le socle privilégié de l'activité à hauteur de 85 % du total, en conservant la formation « privée » à destination des entreprises ou des particuliers et en répondant aux différents marchés, notamment de la Région ou de la CDC. R. PRADES rappelle que l'apprentissage est une volonté partagée en termes de développement, le nombre d'apprentis en France ayant passé le cap des 800 000 pour une ambition portée à plus d'1,2 millions. L'IFA aura donc toute sa part à prendre dans cette croissance des prochaines années initiée par le gouvernement actuel, et vise les 2500 apprenants en parcours long à l'horizon 2032. Au-delà des surfaces, cela suppose un redimensionnement des espaces de formation nécessaires aux pratiques pédagogiques adaptées aux publics, lesquels continueront également de changer, et l'IFA devra donc être en capacité de répondre à leurs futurs besoins. Un travail a été mené par différentes personnes ressources, accompagnées par le cabinet SCET, ce qui a permis de dimensionner le projet : l'IFA dispose actuellement de 41 salles de formation ; le futur campus en prévoit 49. Un simple produit en croix montre qu'il en faudrait 60 afin d'accueillir les 2500 apprenants projetés, mais R. PRADES explique que les futurs parcours proposés seront majoritairement hybrides présentiel/distanciel. Ces nouvelles approches permettront donc une optimisation de l'espace et d'offrir une capacité plus importante afin de former les apprentis.

I. VILLALARD souhaite savoir si au-delà des bâtiments, une réflexion a été menée sur les formations qui seront proposées à l'horizon 2030. Elle donne l'exemple de l'expertise-comptable qui nécessitera de plus en plus de data analyst, ce qui supposera également de rendre certains métiers plus attirants pour les jeunes.

R. PRADES lui confirme que le métier de la formation consiste effectivement à être en phase avec les besoins économiques et précise que l'offre de l'IFA a évolué tout au long de ses 40 premières années. Depuis très longtemps, la filière comptable de l'IFA allait jusqu'au DCG, et le DSCG a été ouvert en 2019. R. PRADES estime néanmoins que ce n'est pas encore suffisant et qu'il faut aller plus loin, peut-être en diversifiant l'offre Bac+5 afin de répondre aux besoins des cabinets d'expertise, les métiers et les missions ayant effectivement évolué, non seulement dans ce secteur d'activité, mais aussi dans tous les autres.

I. VILLALARD explique que cette notion d'attractivité ne se limite pas à l'expertise-comptable et donne l'exemple de la restauration qui utilise énormément les réseaux sociaux dans sa communication, notamment afin de recruter des jeunes.



R. PRADES reconnaît que le sourcing est un véritable enjeu et qu'il faut pouvoir attirer les candidats afin qu'ils se forment dès lors qu'il existe des besoins en compétences dans les différents secteurs professionnels, en adéquation avec le marché économique. L'IFA, soutenue par la CCI Rouen Métropole, dispose d'ores et déjà d'un plan stratégique qui arrivera à échéance fin 2022 ; un nouveau plan sera donc engagé pour les cinq prochaines années et il est évident que l'ensemble des parties prenantes sera sollicité. Les entreprises et les secteurs professionnels devront évidemment être associés à cette réflexion afin de projeter l'offre de service et de formation de l'IFA. Ensuite, toute la stratégie de communication et toute la réflexion marketing devront être embarquées afin de faire connaître et apprécier les métiers, et d'attirer les publics afin qu'ils se forment. Cela suppose une approche systémique qui implique une transformation des pratiques pédagogiques, mais comprend également le développement durable, avec la volonté d'évoluer vers une politique RSE, qui sera embarquée dans ce nouveau plan stratégique.

P. COQUELET rappelle qu'actuellement, le financement et l'aide à l'apprentissage sont très intéressants, ce qu'il trouve formidable ; il doute néanmoins qu'ils soient maintenus à ce niveau. Il félicite R. PRADES pour les très bons résultats de l'IFA et souhaite savoir sur quels critères a été imaginé le futur accompagnement financier de l'apprentissage.

F. COUSIN lui répond que ce point a été étudié dans le business plan inhérent au nouveau campus : une baisse de 5 % des financements a été annoncée en septembre 2022 qui est d'ores et déjà absorbée ; une autre baisse de 5 % est prévue en avril 2023 dans le cadre de l'apprentissage, et le business plan prévoit une baisse globale de 20 % des financements des OPCO. La croissance des effectifs entraînera une augmentation de la rentabilité et une marge de manœuvre est prévue afin d'assurer que le nouveau bâtiment permette d'absorber les différents changements évoqués, mais il ne s'agit pas d'une science exacte et le risque zéro n'existe pas.

R. PRADES explique que le grand argentier de l'apprentissage reste aujourd'hui France Compétences, système qui s'est de nouveau centralisé avec la loi du 5 septembre 2018 qui décide des niveaux de prise en charge pour chaque formation. En juin dernier, France Compétences a effectivement décidé d'une baisse de 5 % en moyenne des niveaux de prise en charge, qui se répètera de nouveau en avril 2023, sans que personne ne sache quand cette baisse s'arrêtera. Il est donc important de s'inscrire dans une démarche prospectiviste et de simuler les différentes hypothèses que vient d'évoquer F. COUSIN. Concernant les aides octroyées aux entreprises dans le cadre de l'apprentissage, la loi prévoit actuellement une aide de base enrichie par une aide exceptionnelle de 8000 € pour les majeurs et de 5000 € pour les mineurs. Pour 2023, le montant de l'aide sera sûrement inférieur, mais R. PRADES ne dispose d'aucune vision sur l'après-2023.

S. LECOMTE confirme qu'il est impossible de présupposer le niveau du financement de l'accompagnement de l'Etat sur les 10, 20 ou 30 prochaines années. Il faut donc se référer et se baser sur la rentabilité de l'IFA, comme l'a expliqué F. COUSIN, sachant que la CCI Rouen Métropole ne se serait jamais engagée dans un tel projet si au moins deux composantes n'avaient pas été réunies : la rentabilité intrinsèque de l'IFA, malgré la contraction de l'aide des pouvoirs publics qui est prévue ; le soutien de l'apprentissage à l'avenir, la France étant en retard dans ce domaine par rapport à ses voisins européens. S. LECOMTE souligne également le financement prévu de la Région à hauteur de 18 millions d'euros. Dès lors que l'on connaît sa rentabilité, ses perspectives de développement et que l'on travaille sérieusement, cela doit fonctionner, à l'image de ce que chacun peut vivre dans son entreprise.

B. LANFRY indique que la transversalité et la modularité sont désormais incontournables dans le monde économique, le lieu où se tient l'AG en étant selon lui le meilleur exemple, puisqu'il aurait été inconcevable il y a encore quelques années d'organiser une réunion de la CCI dans une jardinerie. Il souhaite savoir si un plateau de co-working est intégré dans le projet, car les modes de travail changent, et c'est en plus un bon moyen de faire connaître la CCI Rouen Normandie auprès du public, mais également de rentabiliser ce lieu.



F. COUSIN lui répond qu'un espace de co-working est prévu dans la projet de nouveau bâtiment.

V. LAUDAT précise qu'un travail technique est mené par F. COUSIN et par les services concernant les financements Région, dont il a parlé très récemment avec H. MORIN. A. LOUISY-LOUIS, élue CCI et Vice-Présidente de la Région, travaille également sur ce financement au regard des ambitions de la chambre ; les finances de la Région sont un peu tendues actuellement, mais le fait d'étaler le projet de nouveau bâtiment sur 5 ans permet de prévoir deux enveloppes, l'une de 8 millions et l'autre de 10 millions, et ce montage devrait normalement passer, le Président ayant obtenu l'accord moral d'Hervé MORIN. Il tient à rassurer les élus de la CCI Rouen Métropole sur ce point : le projet sera abandonné si les financements de la Région sont annulés, car ils sont indispensables à l'équilibre de celui-ci, mais le Président se réjouit que les planètes soient actuellement alignées, tant techniquement que politiquement, sur l'apprentissage.

I. VILLALARD souhaite savoir si l'IFA dispense des formations permettant l'utilisation du CPF.

R. PRADES lui répond positivement, et ajoute que c'est également le cas au CEPPIC.

F. COUSIN précise que c'est principalement dans le cadre des formations dispensées au CEPPIC qu'il est possible d'utiliser le CPF.

R. PRADES explique que le CPF est un dispositif qui est encore assez nouveau, qui permet au salarié d'acheter de la formation. L'application France Connect Plus a évolué et il faut désormais passer par le compte La Poste, ce dont il faut penser à informer les salariés afin qu'ils ne se retrouvent pas piégés. Le CEPPIC et l'IFA développent ainsi des actions qui mobilisent le CPF, selon les besoins en compétences.

L'éventail est très large sur ces deux structures et R. PRADES encourage les élus à en informer leurs salariés, car il est toujours possible d'apporter une réponse à leurs besoins. Le CEPPIC et l'IFA sont référencés sur l'application « Mon compte Formation », qui permet de solliciter des programmes des deux structures.

A. GRENIER rappelle qu'il avait été proposé aux élus de bénéficier d'heures de formation dispensées par le CEPPIC.

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le projet de nouveau campus IFA Marcel Sauvage (cf. annexe 8).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **e. Convention de consortium des aéroports normands**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur la convention de consortium des aéroports normands (cf. annexe 9).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **f. Vente d'un terrain à la société Bretagne Truite**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur la vente d'un terrain à la société Bretagne Truite (cf. annexe 10).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



#### **g. Vente d'un bâtiment industriel à la société Normandy Coating**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur la vente d'un bâtiment industriel à la société Normandy Coating (cf. annexe 11).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **h. Augmentation des tarifs nationaux Formalités d'entreprise et Entreprendre**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur l'augmentation des tarifs nationaux Formalités d'entreprise et Entreprendre (cf. annexe 12).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **i. Projet de mise en compatibilité du PLU de Fontaine-le-Dun**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Fontaine-le-Dun (cf. annexe 13).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **j. Projet de mise en compatibilité du PLU de Val-de-Saône**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le Projet de mise en compatibilité du PLU de Val-de-Saône (cf. annexe 14).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **k. Projet de modification du PLU de Cany-Barville**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le projet de modification du PLU de Cany-Barville (cf. annexe 15).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **l. Projet de modification PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le projet de modification PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (cf. annexe 16).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **m. Projet de modification n° 4 du PLUi de la Métropole Rouen Normandie**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le projet de modification n° 4 du PLUi de la Métropole Rouen Normandie (cf. annexe 17).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



## **n. Projet de modifications n° 5 du PLUi de la Métropole Rouen**

Le Président donne lecture de la délibération portant sur le Projet de modifications n° 5 du PLUi de la Métropole Rouen (cf. annexe 18).

**Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **I.3 - Décision soumise pour information :**

#### **a. Délégations de signature mises à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Le Président donne lecture de l'information portant sur les délégations de signature mises à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (cf. annexe 19).

## **II. INFORMATIONS**

### **II.1 – Calendrier institutionnel 2023**

Le Président présente le calendrier institutionnel 2023 (cf. annexe 20).

### **II.2 - Activités et Interventions des Elus**

Le Président présente l'agenda des manifestations et précise que chacun peut prendre connaissance de l'exhaustivité de celles-ci sur la plateforme dématérialisée de la CCI Rouen Métropole (cf. annexe 21).

### **II.3 – Agenda des manifestations**

Le Président présente les activités et interventions des élus et précise que chacun peut prendre connaissance de l'exhaustivité de celles-ci sur la plateforme dématérialisée de la CCI Rouen Métropole (cf. annexe 22).

## **INTERVENTION DE MONSIEUR BENJAMIN DEJARDIN - PRESENTATION DE LA JARDINERIE DESJARDINS**

B. DEJARDIN salue les élus et est ravi de les accueillir dans son établissement. Il rappelle qu'il était allé présenter le projet de la jardinerie DESJARDINS il y a une dizaine d'années à la CCI en compagnie de D. CHAUVIN, et qu'après quelques ralentissements administratifs, il a pu construire cette troisième jardinerie à Cléon, après celles du Havre et de Trouville-Alliquerville, entre Yvetot et Bolbec. La particularité de cette troisième jardinerie, au-delà de sa grande taille de 12 000 m<sup>2</sup>, est qu'elle a diversifié son activité avec l'accueil de réceptions et de séminaires et qu'elle propose également un espace de restauration ; l'agrandissement du parc paysager est également prévu au printemps prochain afin de mettre en valeur les produits, de même que la création d'une cinquantaine de parcelles de jardins potagers de 25, 50 ou 75 m<sup>2</sup> afin de proposer aux clients et consommateurs de la région qui ne disposent pas de terrain de louer un espace à la jardinerie afin de cultiver leurs légumes. Ces derniers projets ne sont pas encore totalement aboutis et se développent étape par étape, après avoir été fortement perturbés par l'épisode COVID, le premier arbre ayant été planté avec les maires de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Cléon le 8 mars 2020, quelques jours avant le confinement et la fermeture des commerces, ce qui a porté un coup d'arrêt de six mois à la construction. B. DEJARDIN travaille également sur un projet de solarisation du magasin avec une entreprise française, le sujet de l'autonomie énergétique étant rapidement devenu la priorité de nombreux chefs d'entreprises, et prévoit l'installation de 5



panneaux solaires trackers qui s'orientent en fonction du soleil, à l'image des tournesols, et qui devraient permettre une totale autonomie de la jardinerie fin 2023-début 2024. Les jardineries DESJARDINS comptent désormais trois points de vente en Normandie et cinq en Vendée, ce qui représente un total de plus de 55 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, auxquels s'ajoutent 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces administratives ; 270 collaborateurs et 35 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes.

*(Applaudissements)*

D. CHAUVIN confirme que la création de cette jardinerie a été marquée ces dix dernières années par beaucoup d'enthousiasme, ainsi que par quelques déceptions, des remises en question et des redémarrages, pour disposer au final de ce très bel établissement sur la commune de Cléon.

**INTERVENTIONS DE F. CHOPLIN, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE SERAF & DIRECTEUR POLE GMDA SARP INDUSTRIE, S. NOUVEL, DIRECTRICE DE LA SUNE ET DE M. PABLOS, SERAF, DIRECTEUR DE SITE - PRESENTATION DE LA SUNE**

D. CHAUVIN explique que la SUNE, Solution Ultime Normandie Enfouissement, est une société d'économie mixte implantée à Tourville-la-Rivière, au capital de laquelle participe la CCI Rouen Métropole, la CCI d'Elbeuf ayant contribué à sa création lorsqu'elle s'appelait encore La Fosse Marmitaine, sous l'impulsion des industriels, et qui a changé de nom en 2013. D. CHAUVIN est Président de cette SEM depuis quelques mois où il a remplacé A. LOISEL, longtemps élu de la CCI, mais atteint par la limite d'âge fixée par les statuts. Il rappelle que l'activité de la SUNE est capitale pour le territoire normand, notamment du fait de l'importance de l'industrie chimique générant des déchets toxiques, de même que la filière du BTP avec les déchets amiantés, l'autre site d'enfouissement de la région se situant à Argences dans le Calvados.

F. CHOPLIN, S. NOUVEL et M. PABLOS donnent lecture de la présentation consacrée à la SUNE (cf. annexe 23).

I. VILLALARD souhaite savoir en quoi consiste concrètement une fosse d'enfouissement et quelle est sa constitution.

M. PABLOS lui répond que les déchets sont encapsulés suite à la création d'une barrière de sécurité passive. L'étanchéité est assurée par une barrière de 5 mètres d'argile, des coefficients d'imperméabilité drastiques doivent être respectés ; pour donner un ordre d'idée, si une goutte d'eau trouvait son chemin dans cette barrière, cela lui prendrait 150 ans pour atteindre une membrane qu'elle ne peut de toute façon pas franchir, ce qui permet de protéger les eaux souterraines et l'environnement.

H. LEVASSEUR s'interroge sur le traitement des propres déchets d'excavation de la SUNE.

M. PABLOS explique que le site de la SUNE est construit sur d'anciennes carrières et que les trous utilisés existaient avant la création du site d'enfouissement, qu'il a simplement s'agit de réaménager afin de respecter les différentes législations, notamment par rapport aux riverains.

F. CHOPLIN indique que des excavations ont néanmoins été nécessaires et que les matériaux excavés nobles sont revendus dès lors qu'ils n'ont aucune utilité pour le site et qu'ils sont valorisables.

D. CHAUVIN rappelle que l'ancienne carrière de Tourville était exploitée par l'ex-CBN et qu'il s'agit à la base de bons matériaux.

*(Diffusion du film de présentation de la SUNE)*



H. LEVASSEUR souhaite savoir s'il y a l'espoir d'aller un jour rechercher les déchets enfouis afin d'y récupérer des matières utiles, ou si l'on attend simplement une dégradation, et si oui sous quel délai.

M. PABLOS lui répond qu'il n'y a pas de dégradation des déchets qui restent encapsulés éternellement, d'autant qu'ils sont déjà minéralisés. Il rappelle que la SUNE intervient en bout de chaîne sur des déchets ultimes et dangereux.

F. CHOPLIN précise qu'à l'heure actuelle, la technologie ne permet aucun retraitement de ces déchets ultimes, mais qu'aller rechercher des matériaux a été possible sur certains sites industriels spécifiques, dans des conditions identifiées et traçables, ce qui n'est pas possible sur le site de la SUNE, qui encapsule notamment des déchets amiantés. Des procédés de pré-traitement sont néanmoins développés afin d'aller chercher des matières potentiellement valorisables qui ne sont pas exploitées aujourd'hui pour que les résidus stockés demain soient encore plus ultimes.

H. LEVASSEUR souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire de ces déchets après 2030, dès lors que l'enfouissement sera interdit.

F. CHOPLIN lui répond que la SUNE disposera de 30 ans de post-exploitation concernant les déchets enfouis. La recherche est active et des projets sont en cours afin d'apporter une solution dans la prise en charge des résidus ultimes, puisque la production de ceux-ci ne s'arrêtera pas en 2030 et risque même d'être plus importante qu'elle ne l'est actuellement, notamment à cause de nouvelles normes de traitement des fumées ou des cendres issues de l'incinération des déchets non-dangereux dans le cadre de l'économie circulaire et de la réindustrialisation. Il y aura donc toujours besoin de capacités afin de capter ces déchets ultimes de manière sécurisée, d'où la recherche actuelle de projets permettant d'apporter des solutions complémentaires à ce qui a été fait à SERAF jusqu'à présent.

D. CHAUVIN indique qu'une AG de la CCI Rouen Métropole devait se tenir en mars 2020 sur le site de Tourville afin de présenter les activités de la SERAF, qui avait malheureusement dû être annulée à cause du COVID, car il s'agit d'un enjeu majeur pour les acteurs industriels du territoire et d'un sujet sensible, susceptible de poser problème au niveau de l'environnement proche, donc aux politiques. Il est donc important de présenter ces activités aux élus de la CCI afin que les chefs d'entreprise aient un autre regard et qu'ils puissent porter la bonne parole en rappelant l'importance du traitement de ces déchets ultimes pour l'activité des entreprises du territoire.

I. VILLALARD souhaite savoir quelles sont les contraintes géologiques liées à l'implantation de tels sites.

F. CHOPLIN lui répond que les contraintes liées à l'implantation sont multifactorielles : géologiques, hydrogéologiques, études d'impact et de trafic, etc. Le dossier technique est très conséquent et est instruit par les autorités compétentes, donc la DREAL, qui vérifie la compatibilité de l'activité avec le site retenu. De nombreuses études doivent être menées afin de démontrer que l'implantation d'un site d'enfouissement est possible sur un lieu donné ; tout est très encadré et surveillé, et la responsabilité ne s'applique pas qu'au moment de l'exploitation, puisqu'elle est au minimum engagée pendant 30 ans après la fermeture du site pour vérifier qu'il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Le démarrage d'une activité d'enfouissement suppose d'apporter de solides et importantes garanties financières permettant d'assurer que l'industriel sera capable d'exploiter le site et sa post-exploitation en toute sécurité.

D. CHAUVIN explique qu'un gros suivi des nappes phréatiques est assuré sur le secteur, avec des piézomètres installés un peu partout.

F. CHOPLIN indique qu'à l'instar de nombreux ICPE, le suivi des piézomètres amont et aval est déployé. Le suivi est également mis en œuvre lors des travaux de terrassement nécessaires sur le site, afin que l'eau utilisée ne soit pas contaminée au contact des déchets de stockage. Cette eau est ainsi collectée et traitée en interne sur le site, et au global, SERAF ne produit pas de déchets.



Le Président rappelle que VEOLIA a porté sa candidature dans le cadre du projet emblématique du territoire qu'est l'UPM Chapelle Darblay, qui comporte une centrale à vapeur destinée au traitement des matériaux de déconstruction, notamment le bois. Un projet de conversion du site est également en cours afin de fabriquer du carton, et le Président souhaite avoir des informations supplémentaires sur ce sujet de l'UPM Chapelle Darblay.

F. CHOPLIN lui répond qu'il n'a malheureusement pas la compétence requise pour parler de ce dossier, puisqu'il est piloté par une autre division de VEOLIA en charge des activités de gestion des déchets non-dangereux. Il rappelle néanmoins que lorsque le site de la Chapelle Darblay fonctionnait, SERAF traitait et valorisait une partie des résidus de la chaudière. Dans le cadre du projet de redéveloppement, de nouveaux résidus pourraient être produits et SERAF sera l'un des maillons importants de leur prise en charge. F. CHOPLIN peut néanmoins mettre la CCI Rouen Métropole en contact avec les personnes en charge de ce dossier sur le territoire afin d'obtenir les informations souhaitées.

Le Président le remercie et lui confirme qu'il est très intéressé par cette proposition de mise en relation.

*(Applaudissements)*

En l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie les élus de leur participation puis lève la séance.

**La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 2 février 2023 à 10h00 à  
la CCI Rouen Métropole**







## **- ANNEXES -**

- **Annexe 1 :** Budget Rectificatif 2022
- **Annexe 2 :** Avis favorable de la Commission des Finances
- **Annexe 3 :** Délibération Budget Rectificatif 2022
- **Annexe 4 :** Budget Primitif 2023
- **Annexe 5 :** Délibération Budget Primitif 2023
- **Annexe 6 :** Modification du programme de construction Talentis Pavilly
- **Annexe 7 :** Projet de nouveau campus IFA Marcel Sauvage
- **Annexe 8 :** Délibération du nouveau campus IFA Marcel Sauvage
- **Annexe 9 :** Délibération sur la Convention de consortium Aéroports normands
- **Annexe 10 :** Délibération Vente d'un terrain à la société Bretagne Truite
- **Annexe 11 :** Délibération Vente d'un bâtiment industriel à la société Normandy Coating
- **Annexe 12 :** Augmentation des tarifs nationaux Formalités d'entreprise et Entreprendre
- **Annexe 13 :** Délibération Projet de mise en compatibilité du PLU de Fontaine-le-Dun
- **Annexe 14 :** Délibération Projet de mise en compatibilité du PLU de Val-de-Saône
- **Annexe 15 :** Délibération Projet de modification du PLU de Cany-Barville
- **Annexe 16 :** Délibération Projet de modification PLUi de la Com. de Communes Yvetot Ndie
- **Annexe 17 :** Délibération Projet de modification n° 4 du PLUi de la Métropole Rouen Ndie
- **Annexe 18 :** Délibération Projet de modifications n° 5 du PLUi de la Métropole Rouen
- **Annexe 19 :** Délégations de signature mises à jour au 1er octobre 2022
- **Annexe 20 :** Calendrier institutionnel 2023
- **Annexe 21 :** Activités et interventions des élus
- **Annexe 22 :** Agenda des manifestations
- **Annexe 23 :** Présentation de la SUNE







# BUDGET RECTIFICATIF 2022

**Assemblée générale  
10/11/2022**

**MY CCI BUSINESS  
COMMUNITY**



**CCI ROUEN  
MÉTROPOLE**



# Rappel du contexte budgétaire

Le **budget primitif 2022** a été élaboré en septembre 2021 dans **un contexte de reprise économique** après la crise liée au COVID.

Depuis cette période, plusieurs faits importants sont venus perturber nos prévisions :

- **Forte augmentation du coût de l'électricité** à partir du dernier trimestre 2021 ;
- **Crise en Ukraine** à partir de février 2022 avec un impact important sur le coût global de l'énergie et un niveau d'inflation en très forte hausse ;
- Un **marché de l'emploi perturbé** avec un taux de chômage en baisse et des difficultés à recruter.



# Hypothèses budgétaires

Le budget rectificatif prend en compte les **nouvelles hypothèses budgétaires** suivantes :

- **Report de l'entrée au capital de l'école FAUCHON** ainsi que de l'apport en compte courant (-583,5 K€) ;
- **Report de la vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** sur 2023 pour 400 K€ ;
- **Sortie de 38% des immobilisations du site REGMA** à la suite d'une étude sur les immobilisations vendus les années précédentes, impact net sur le résultat : +649 K€ ;
- **Provision exceptionnelle de 291 K€** pour le désamiantage d'un bâtiment sur le site de REGMA ;
- Une marge sur la **vente de terrains** de 75 K€ contre 138 K€ au budget primitif ;
- **Hausse des frais de personnel de 617 K€** par rapport au budget primitif ;
- Des **recettes issues de la formation** revues à la baisse de 1,4 M€.

**Rappel des hypothèses maintenues :**

- **Création d'une SCI IFA** avec un apport en compte courant de **2,5 M€** ;
- **Diminution de la ressource fiscale** de 1 182 K€ par rapport à l'exercice 2021 ;
- **Baisse de la charge de remboursement d'emprunt** à 266 K€ à la suite du remboursement anticipé fin 2021

# Une CAF en baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2022

Montant en K€

	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 878,8	- 1 085,2	- 321,0	- 206,4
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 954,6	- 3 781,0	- 411,7	- 173,7
Autres charges	- 720,6	- 708,0	- 789,7	- 69,2	- 81,8
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 463,3	- 455,8	- 14,8	- 7,4
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 11 359,7	- 12 106,5	- 788,6	- 746,7
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 145,3	- 3 015,3	- 806,0	- 130,0
Impôts et Taxes	- 954,6	- 820,1	- 869,5	- 85,1	- 49,4
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 21 329,9</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 2 296,6</b>	<b>- 773,2</b>
Autres produits	368,3	253,3	752,5	384,2	499,2
Prestations de formation	2 162,1	3 707,2	2 989,9	827,8	- 717,3
Prestations de service	2 105,1	2 692,3	2 580,7	475,6	- 111,6
Produits locatifs	5 020,5	5 078,1	5 252,0	231,5	173,9
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 931,8	- 1 182,4	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	11 235,9	10 440,1	116,7	- 795,8
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>27 898,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>853,3</b>	<b>- 951,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	<b>1 443,3</b>	<b>- 1 724,8</b>



# Un résultat budgétaire à -515 K€

Montant en K€

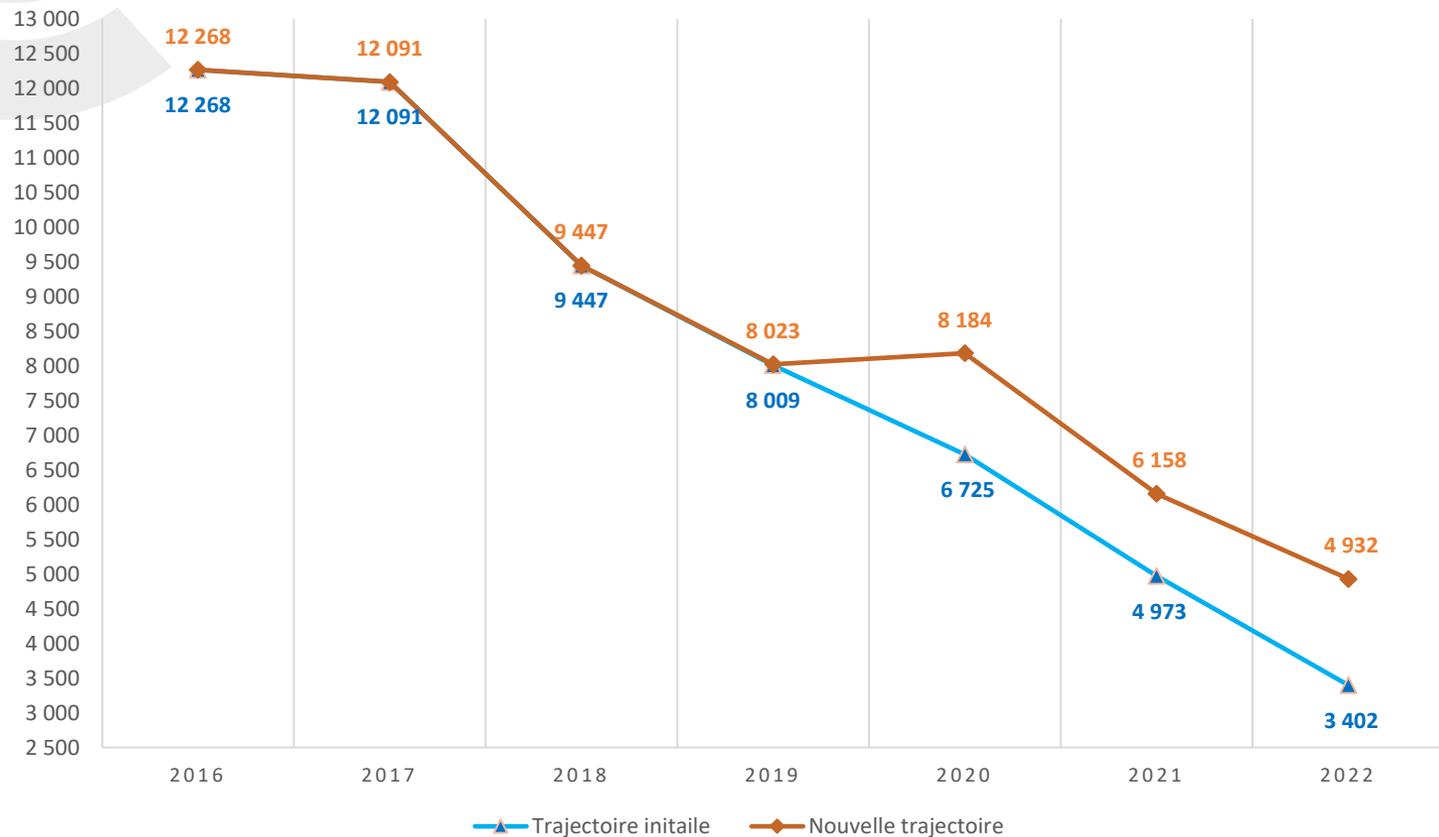
	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	- <b>1 443,3</b>	- <b>1 724,8</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	15,8	-
Investissements	- 5 521,7	- 7 134,0	- 5 563,8	42,0	1 570,3
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 268,0	- 266,1	1 070,5	1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 7 402,0</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>1 044,3</b>	<b>1 572,1</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	3,6	-
Cessions d'immobilisations	760,9	405,0	7,2	753,7	- 397,8
Rbt immos financières	340,2	360,0	340,0	0,2	- 20,0
Subventions d'investissements	637,2	310,8	124,2	513,0	- 186,6
<b>Total recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>1 075,8</b>	<b>471,4</b>	<b>1 270,5</b>	<b>604,4</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 6 326,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>226,2</b>	<b>967,7</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>242,5</b>	<b>- 514,6</b>	<b>1 669,5</b>	<b>- 757,1</b>



# Un résultat net comptable en baisse de 793 K€

<i>Montant en K€</i>	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	-	<b>1 443,3</b>	-	<b>1 724,8</b>
Amortissements & provisions	- 7 508,5	- 6 353,3	- 5 906,8		1 601,7		446,5
Reprises	4 641,2	3 053,3	3 936,1	-	705,2		882,8
Cessions	760,9	405,0	7,2	-	753,7	-	397,8
<b>Résultat net comptable</b>	<b>4 180,8</b>	<b>3 673,7</b>	<b>2 880,4</b>	-	<b>1 300,4</b>	-	<b>793,3</b>

# Historique et projections de ressource fiscale



# Un programme d'investissements réévalué à la baisse mais toujours important

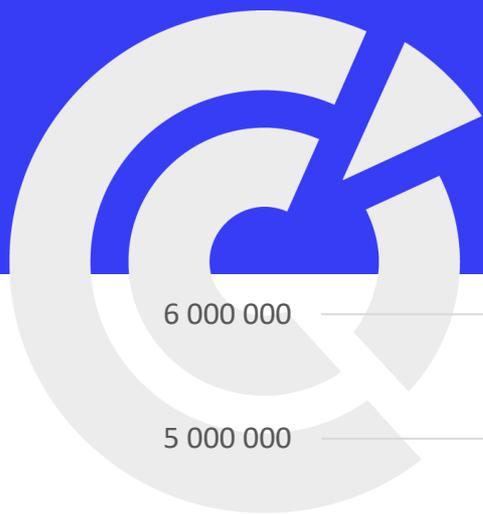
Le programme d'investissements a été réévalué à 5,6 M€ soit une baisse de 1,6 M€ par rapport au programme initial.

Cette baisse s'explique principalement par :

- Le report des investissements liés à l'**école FAUCHON** (- 583 K€)
- Le décalage des **travaux de réfection de la piste** de l'Aérodrome de Dieppe initialement prévus en 2021 (+ 354 K€)
- Budget **1<sup>er</sup> équipement** non consommé (- 486,5 K€)
- Report de l'achat de la **boutique test** en centre ville (- 168 K€)
- Retard sur le démarrage des travaux du nouveau **Talentis Pavilly** (- 125 K€)
- **Réhabilitation de l'ICD** qui se réalisera principalement sur 2023 (- 405 K€)

Montant en K€	BP 2022	BR 2022	Variation
Financier	3 083,4 €	2 930,0 € -	153,4 €
Actions / Titres	3 083,4 €	2 930,0 € -	153,4 €
Formation	1 670,0 €	988,5 € -	681,5 €
Travaux/aménagement	998,0 €	813,0 € -	185,0 €
Mobilier	30,0 €	66,0 €	36,0 €
Informatique	642,0 €	105,5 € -	536,5 €
Matériel spécifique	- €	4,0 €	4,0 €
Fonctionnement CCI	135,0 €	201,5 €	66,5 €
Informatique	90,0 €	119,0 €	29,0 €
Véhicule	35,0 €	63,5 €	28,5 €
Mobilier	10,0 €	19,0 €	9,0 €
Parc immobilier	2 240,6 €	1 050,3 € -	1 190,3 €
Travaux	2 230,6 €	1 041,6 € -	1 189,0 €
Mobilier	10,0 €	8,7 € -	1,3 €
Aménagements & Equipements	5,0 €	393,5 €	388,5 €
Travaux	5,0 €	393,5 €	388,5 €
<b>Total</b>	<b>7 134,0 €</b>	<b>5 563,8 € -</b>	<b>1 570,3 €</b>

# Evolution de la dette financière



6 000 000

5 000 000

4 000 000

3 000 000

2 000 000

1 000 000

0

## Dont remboursement Anticipé :

- Emprunt campus NEOMA pour 700 K€
- Emprunt CIC pour 2,1 M€

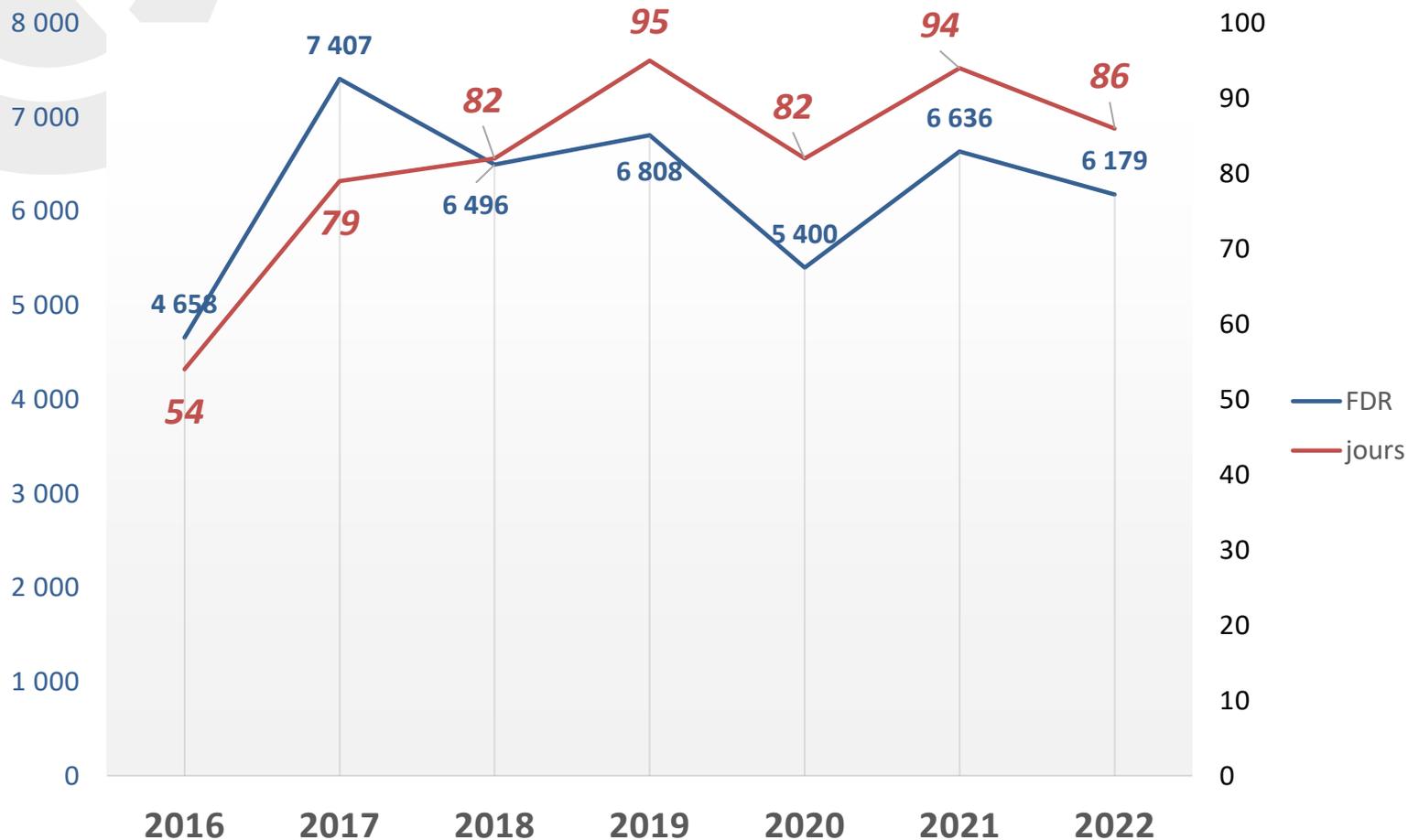
## Dont remboursement Anticipé :

- 50 % de l'emprunt Crédit Agricole pour 804 K€

	2019	2020	2021	2022
Remb. Intérêts	78 089	56 113	53 768	5 277
Remb. Capital	1 247 249	3 960 833	1 332 480	266 115
Dettes	6 097 272	2 136 439	803 960	537 845

Remb. Capital    Remb. Intérêts    Dettes

# Un fonds de roulement stabilisé



# Résultats prévisionnels 2022

En K€	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Budget Rectifié 2022	Var BR / BP
Achats de fournitures	-190,2	-196,0	-253,0	-57
Achats de prestations extérieures	-262,8	-238,4	-269,9	-32
Autres charges	-198,7	-68,6	-112,3	-44
Impôts et Taxes	-207,3	-203,5	-208,5	-5
<b>Total Dépenses</b>	<b>-858,9</b>	<b>-706,5</b>	<b>-843,7</b>	<b>-137</b>
Autres produits	10,7	0,0	12,0	12
Produits locatifs	1 928,1	1 933,1	2 081,8	149
<b>Total Recettes</b>	<b>1 939</b>	<b>1 933</b>	<b>2 094</b>	<b>161</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>1 080</b>	<b>1 227</b>	<b>1 250</b>	<b>23</b>
Investissements	-104,8	-100,0	-153,0	-53
Remboursement emprunts	-1 059,5	-1 065,5	-1 065,5	0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 164</b>	<b>-1 166</b>	<b>-1 219</b>	<b>-53</b>
Cautions reçues	8,4	0,0	0,0	
Cessions d'immobilisations	700,0	0,0	0,0	
<b>Total Recettes</b>	<b>708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-456</b>	<b>-1 166</b>	<b>-1 219</b>	<b>-53</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>624</b>	<b>61</b>	<b>32</b>	<b>-30</b>

- Hausse des charges d'électricité de 34 %
- Réajustement des provisions sur charges locatives pour environ 99 K€
- Réfection de l'éclairage extérieur du bâtiment du VAUBAN non prévu au budget primitif : +103 K€ compensé en partie par des travaux non réalisés (pompes à chaleur)
- Taux d'occupation projeté à 99,3 % avec des produits locatifs en hausse.

# Résultats prévisionnels 2022

En K€	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Budget Rectifié 2022	Variation BR / BP
Achats de fournitures	-19,1	-27,6	-32,7	-5,1
Achats de prestations extérieures	-97,6	-106,2	-250,2	-144,0
Autres charges	-38,1	-48,5	-59,8	-11,3
Impôts et Taxes	-99,4	-93,2	-94,3	-1,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-254,2</b>	<b>-275,5</b>	<b>-437,0</b>	<b>-161,5</b>
Autres produits	7,9	0,0	15,9	15,9
Produits locatifs	496,0	853,8	859,6	5,8
<b>Total Recettes</b>	<b>503,9</b>	<b>853,8</b>	<b>875,5</b>	<b>21,7</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>249,7</b>	<b>578,3</b>	<b>438,5</b>	<b>-139,8</b>
Investissements	-3 421,7	-1 317,5	-863,4	454,1
Remboursement emprunts	-258,6	-546,6	-299,5	247,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-3 680,4</b>	<b>-1 864,1</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>701,2</b>
Souscription d'emprunts	800,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Recettes</b>	<b>800,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-2 880,4</b>	<b>-1 864,1</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>701,2</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>-2 630,7</b>	<b>-1 285,8</b>	<b>-724,4</b>	<b>561,4</b>

- Des produits locatifs en hausse passant de 504 K€ en 2021 à 875 K€ en 2022.
- Sous-évaluation des charges d'entretien et de maintenance sur les bâtiments acquis en 2021 + règlement de l'assurance chantier du Talentis Petit-Quevilly
- Retard sur le démarrage des travaux du Talentis Petit-Quevilly (-366 K€)
- Prise en compte de la suspension des remboursements des emprunts CCI jusqu'en 2024



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**ILS M ONT APPORTÉ LA RECETTE...**

... pour gérer mon affaire dans les meilleures conditions.  
Cécilia B. - Rouen

—

Bonnes pratiques, conseils, accompagnement du projet, nous sommes là pour vous aider à l'élaboration de votre plan d'action.



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT MISE SOUS PRESSION...**

... mais je ne l'ai pas regretté.  
Nathalie S. - Dieppe

—

Informations, conseils, aide, accompagnement, nous sommes là pour vous aider à chaque étape de votre projet d'entreprise.



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT AIDÉ À PERCER...**

... pour financer le développement de mon entreprise.  
Léon D. - Elbeuf

—

Compétitivité, implication, accompagnement, nous sommes là pour vous aider à chaque étape de votre projet d'entreprise.



DE FINANCER VOS PROJETS D'ENTREPRISE AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT DONNÉ DU RÉSEAU...**

... en mettant en relation des réseaux d'entrepreneurs.  
Andréas B. - Mont-Saint-Aignan

—

Réseau d'entrepreneurs, rencontres de terrain, visites terrain, networking, nous sommes là pour vous aider à développer votre business.



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT APPORTÉ UNE PALETTE DE SOLUTIONS...**

... grâce à leur expertise pointue du territoire.  
Mehdi D. - Maromme

—

Infrastructures, accompagnement personnalisé, ateliers de réflexion, nous sommes là pour vous aider à développer votre business et à faire face au quotidien.



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT RENVOYÉ À L'ÉCOLE...**

... et ont développé mes compétences.  
Juliette B. - Saint-Valéry-en-Caux

—

Avec ses établissements de formation en alternance et continue, la CCI vous accompagne dans le développement de vos compétences.



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**MY CCI BUSINESS  
COMMUNITY**

 **CCI ROUEN  
MÉTROPOLE**





# **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

Rapport de présentation

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION &amp; FAITS MARQUANTS 2022</b>	<b>2</b>
<b>1 RESULTAT GLOBAUX</b>	<b>3</b>
<b>1.1 CAF &amp; RESULTAT BUDGETAIRE DE LA CCI ROUEN METROPOLE</b>	<b>3</b>
1.1.1 Ressource fiscale	4
1.1.2 Frais de personnel	4
1.1.4 Opérations en capital	7
1.2.1 Dotations aux amortissements & aux provisions	9
1.2.2 Impacts comptables des cessions d'immobilisations	9
1.2.3 Amortissements des subventions d'investissements	9
<b>2 FORMATION</b>	<b>10</b>
2.1 IFA MARCEL SAUVAGE	10
2.2 CEPPIC	12
<b>3 APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES</b>	<b>14</b>
3.1 PRODUITS DU POLE ENTREPRENEURIAT	15
3.2 PRODUITS DU POLE DATAS	16
3.3 PRODUITS DU POLE CONQUETE & COMPETITIVITE	16
3.4 PRODUITS DU POLE ETUDES & PROSPECTIVES	17
3.5 RESULTAT BUDGETAIRE	17
<b>4. GESTION DES EQUIPEMENTS ET GESTION LOCATIVE</b>	<b>18</b>
4.1 PRODUITS LOCATIFS	18
4.2 RESULTAT BUDGETAIRE	19
<b>5. AUTRES IMPACTS SUR LE RESULTAT DE LA CCI ROUEN METROPOLE</b>	<b>21</b>

## INTRODUCTION & FAITS MARQUANTS 2022

Pour rappel le budget primitif 2022 avait été élaboré en septembre 2021 dans un contexte de reprise économique après les différentes vagues de pandémies liées au COVID.

Depuis cette période plusieurs faits importants sont venus perturber nos prévisions :

- Forte augmentation des coûts de l'électricité à partir du dernier trimestre 2021. De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Au cours de l'été 2022, il a pu monter jusqu'à 700 euros.
- Crise en Ukraine à partir de février 2022, avec un impact très fort sur le cout global de l'énergie et un niveau d'inflation en très forte hausse.
- Un marché de l'emploi perturbé avec un taux de chômage en baisse et des difficultés à recruter.

Le budget rectificatif, présenté ci-après, prend en compte de nouvelles hypothèses budgétaires dont les principales sont les suivantes :

- **Provision exceptionnelle de 291 K€** pour le désamiantage d'un bâtiment sur le site REGMA ;
- Report de la vente de **l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** sur 2023 pour 400 K€ ;
- Le report de l'entrée au capital de **l'école FAUCHON** ainsi que de l'apport en compte courant (-583.5 K€) ;
- Sortie de 38% des immobilisations du site REGMA à la suite d'une étude sur les immobilisations vendues les années précédentes ;
- Une **marge sur la vente de terrains** de 75 K€ contre 138 K€ au budget primitif ;
- Des **frais de personnels** en progression de 617 K€ par rapport au budget primitif ;
- Des **recettes issues de la formation** revues à la baisse de 1,4 M€ ;

Rappel des hypothèses maintenues au budget :

- **Diminution de la ressource fiscale** de 1 182 K€ par rapport à l'exercice 2021 ;
- **Baisse de la charge de remboursement d'emprunt** à 266 K€ à la suite du remboursement anticipé fin 2021 ;
- **Création d'une SCI IFA** avec un apport en compte courant de 2.5 M€ ;

# 1 RESULTAT GLOBAUX

## 1.1 CAF & RESULTAT BUDGETAIRE DE LA CCI ROUEN METROPOLE

La CCI Rouen Métropole prévoit de réaliser **26.9 M€ de produits** et **22.1 M€ de charges** permettant de dégager une **Capacité d'Autofinancement positive de 4.8 M€**.

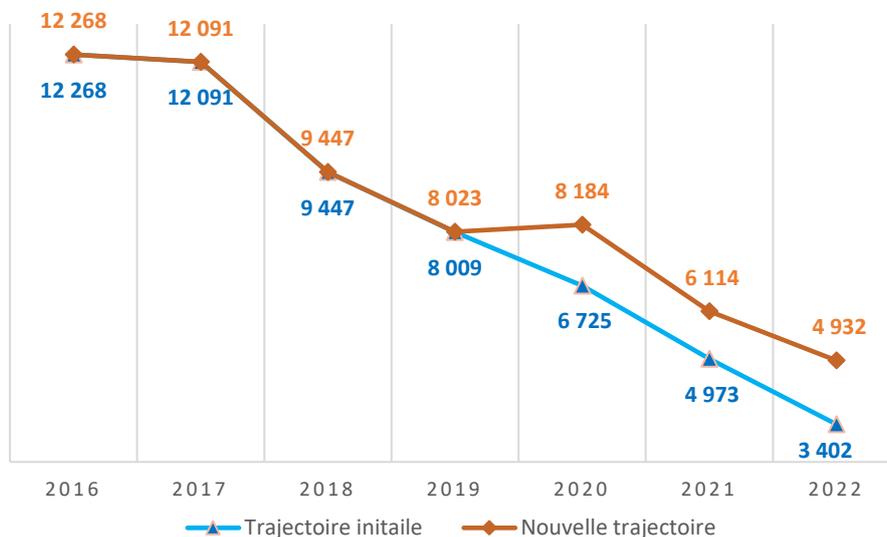
Cette capacité d'autofinancement couplée aux recettes sur opérations en capital (471 K€) ne permet cependant pas de financer le **programme d'investissements de 5.6 M€** ainsi que les **remboursements d'emprunts de 266 K€**.

Le **résultat budgétaire 2022** est donc réévalué à **-514.6 K€** selon le compte de résultat budgétaire ci-dessous :

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 878,8	- 1 085,2	- 321,0	- 206,4
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 954,6	- 3 781,0	- 411,7	- 173,7
Autres charges	- 720,6	- 708,0	- 789,7	- 69,2	- 81,8
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 463,3	- 455,8	- 14,8	- 7,4
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 11 359,7	- 12 106,5	- 788,6	- 746,7
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 145,3	- 3 015,3	- 806,0	- 130,0
Impôts et Taxes	- 954,6	- 820,1	- 869,5	- 85,1	- 49,4
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 21 329,9</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 2 296,6</b>	<b>- 773,2</b>
Autres produits	368,3	253,3	752,5	384,2	499,2
Prestations de formation	2 162,1	3 707,2	2 989,9	827,8	- 717,3
Prestations de service	2 105,1	2 692,3	2 580,7	475,6	- 111,6
Produits locatifs	5 020,5	5 078,1	5 252,0	231,5	173,9
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 931,8	1 182,4	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	11 235,9	10 440,1	116,7	- 795,8
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>27 898,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>853,3</b>	<b>- 951,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	<b>- 1 443,3</b>	<b>- 1 724,8</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	15,8	-
Investissements	- 5 521,7	- 7 134,0	- 5 563,8	- 42,0	- 1 570,3
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 268,0	- 266,1	- 1 070,5	- 1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 7 402,0</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>- 1 044,3</b>	<b>- 1 572,1</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	3,6	-
Cessions d'immobilisations	760,9	405,0	7,2	753,7	- 397,8
Rbt immos financières	340,2	360,0	340,0	0,2	- 20,0
Subventions d'investissements	637,2	310,8	124,2	513,0	- 186,6
<b>Total recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>1 075,8</b>	<b>471,4</b>	<b>- 1 270,5</b>	<b>- 604,4</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 6 326,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>- 226,2</b>	<b>- 967,7</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>242,5</b>	<b>- 514,6</b>	<b>- 1 669,5</b>	<b>- 757,1</b>

### 1.1.1 Ressource fiscale

La ressource fiscale pour l'exercice 2022 est de 4 932 K€, conforme au BP 2022, soit une diminution de 1.2 M€ par rapport à l'exercice 2021.



### 1.1.2 Frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels 2022 sont évalués à 15.1 M€ d'euros représentant 68 % du budget de fonctionnement de la CCI. Ils sont revus à la hausse de +617 K€ par rapport au BP 2022.

Les principaux postes de la MS sont les suivants :

	2021	BP 2022	BR 2022	Var /2021	Var /BP22
CDI/CDD	- 10 749 181	- 11 024 727	- 11 363 852	↓ -614 671	↓ -339 125
Interim/EPI	- 546 624	- 310 000	- 706 117	↓ -159 493	↓ -396 117
Vacataires	- 2 209 276	- 3 145 294	- 3 015 307	↓ -806 031	↑ 129 987
Autres charges de personnel	- 22 018	- 25 000	- 36 500	↓ -14 482	↓ -11 500
<b>Total</b>	<b>- 13 527 099</b>	<b>- 14 505 021</b>	<b>- 15 121 776</b>	<b>↓ -1 594 677</b>	<b>↓ -616 755</b>

L'année 2022 est marquée par des mouvements importants de personnels et de nombreuses ruptures de contrats à l'initiative des salariés contrairement aux années précédentes.

A titre d'exemple nous avons eu en 2021 7 démissions, ce nombre est passé à 19 en 2022. Ces démissions génèrent des coûts importants car nécessitent souvent des périodes de recouvrement pour assurer une bonne passation des dossiers. Ce phénomène semble ralentir au 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

a) Les coûts des CDI/CDD sont en augmentation de 615 K€ par rapport à 2021 et de 339 K€ par rapport au budget initial.

Ces écarts s'expliquent de la manière suivante :

MAD hors vacataires	2021		BP 2022		BR 2022		Variation 22 BR/BP			Variation 21/22						
	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Total	Effectifs	Valorisation	Total				
CCI	92,15	5 931 368	92,99	5 855 647	94,09	6 136 623	1,10	71 742,9	209 233,1	280 976	4,8%	1,94	126 310,9	78 944,1	205 255	3,5%
ADESCAN	3,81	201 432	4,00	195 085	4,00	213 780	0,00	0,0	18 694,7	18 695	9,6%	0,19	10 110,0	2 238,0	12 348	6,1%
CEPPIC	14,87	872 612	16,60	943 700	17,34	1 035 944	0,74	44 209,8	48 034,2	92 244	9,8%	2,47	147 366,1	15 965,9	163 332	18,7%
IFA	70,00	3 743 769	77,53	4 030 295	75,55	3 977 504	-1,98	-104 241,7	51 450,7	-52 791	-1,3%	5,55	292 324,2	-58 589,2	233 735	6,2%
<b>TOTAL</b>	<b>180,84</b>	<b>10 749 181</b>	<b>191,12</b>	<b>11 024 727</b>	<b>190,98</b>	<b>11 363 851</b>	<b>-0,14</b>	<b>-8 330,4</b>	<b>347 454,1</b>	<b>339 124</b>	<b>3,1%</b>	<b>10,15</b>	<b>603 656,2</b>	<b>11 013,8</b>	<b>614 670</b>	<b>5,7%</b>

Justifications de l'évolution 2021→2022 : +615 K€

Cette hausse est majoritairement liée à la croissance des effectifs (+10.15 ETP pour 604 K€).

- La hausse des effectifs concerne principalement l'IFA pour 5,5 ETP (292 K€), cette hausse concerne le recrutement en CDI de 10 formateurs vacataires à la moitié de l'année 2022. Cette pérennisation des postes a pour objectif de sécuriser les compétences dans un marché en tension devenant de plus en plus concurrentiel.
- Le CEPPIC pour 2,47 ETP (+147 K€) avec la titularisation de personnel en intérim sur l'exercice 2021.
- La CCI hors formation pour 1,9 ETP (+127K€) en réponse à la hausse du périmètre immobilier et financier géré.

La hausse de la valorisation de la masse salariale provient essentiellement de l'application de 3,5% du point des collaborateurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+228 K€), l'élaboration de bulletin de paie pour les élus (+52 K€). Ces éléments n'ont pas d'incidence significative par rapport à 2021 (+11K€) compte tenu des coûts exceptionnels de départ supportés l'an dernier remplacés par des collaborateurs moins coûteux ou intégrés dans des réorganisations internes permettant d'absorber leur activité.

Justifications de la revalorisation de la prévision 2022 : + 339 K€

Les effectifs prévisionnels sont stables à hauteur de 190 ETP. L'augmentation concerne uniquement la valorisation des coûts de personnel pour 347 K€ avec principalement la prise en compte de la revalorisation du point de 3,5 % sur 6 mois en 2022 (+228 K€). Les indemnités à destination des élus comptabilisées au préalable en charges diverses font désormais l'objet de bulletin de paie passant en frais de personnel (+52 K€). Enfin la revalorisation des indemnités de départ en retraite et de licenciement pèsent pour 33 K€.

b) Le recours aux travailleurs temporaires est en hausse 159 K€ par rapport à 2021 et supérieur à la prévision 2022 de 396 K€.

Justifications de l'évolution 2021→2022 : +159 K€

Cette évolution concerne principalement l'ADESCAN qui voit son activité en pleine croissance nécessitant des collaboratrices supplémentaires (+ 117 K€). Cette évolution n'a aucune incidence puisque l'intégralité des coûts de personnel est refacturée aux écoles. Après une utilisation

d'intérimaires importante en 2021 pour le CEPPIC les coûts diminuent en 2022. A contrario les besoins de l'IFA sont en hausse de 33 K€ par rapport à l'an dernier.

Justifications de la revalorisation de la prévision 2022 : + 396 K€

Le budget primitif 2022 a été sous-évalué sur ce poste. Il est nécessaire de doubler la prévision pour être fidèle à la consommation réelle. L'hypothèse budgétaire de diminution de ce poste de 237 K€ ne correspond pas à la réalité des besoins exprimés en 2022.

*c) L'utilisation de vacataires est en augmentation par rapport à 2021 de 806 K€ et en baisse par rapport à la prévision de -130 K€.*

Justifications de l'évolution 2022 → 2021 : +806 K€

Le chiffre d'affaires de l'IFA est en hausse de 902 K€ et prévoit un besoin en vacataire en progression de 677 K€.

Le CEPPIC prévoit une hausse du besoin en vacataire (+129 K€) en cohérence avec la progression du CA (+25%).

Justifications de la revalorisation de la prévision 2022 : -130 K€

L'IFA revoit son besoin en vacataires à la hausse de 170 K€ alors même que le CA est en baisse de plus d'un million d'euros. Le volume des groupes ouverts et une prévision prudente sur le coût des vacataires justifient cet écart.

Le CEPPIC diminue le coût des vacataires de -32 % conformément à la diminution du chiffre d'affaires programmée (-20%).

Le tableau ci-après présente les évolutions évoquées :

	2021	BP 2022	BR 2022	Var /2021		Var /BP22			
Vacataires IFA	1 705 324	2 212 305	2 382 107	✗	676 783	39,7%	✗	169 802	7,7%
Chiffre d'affaires IFA	10 834 150	12 795 637	11 736 345	✓	902 195	8,3%	✗	-1 059 292	-8,3%
Vacataires CEPPIC	503 952	932 989	633 200	✗	129 248	25,6%	✓	-299 789	-32,1%
Chiffre d'affaires CEPPIC	1 175 095	1 839 475	1 467 856	✓	292 761	24,9%	✗	-371 619	-20,2%

#### 1.1.4 Opérations en capital

##### a. Investissements hors financiers

Le programme d'investissements (hors financiers) 2022 est réévalué à 2.6 M€, soit une baisse de 1.4 M€ par rapport au budget primitif. Le montant des investissements se décompose selon les sites et les services suivants :

En K€	Budget primitif 2022	Budget rectificatif 2022	Variation BR 21 / BP 21
IFA (locataire)	1 670	989 -	682
NEOMA	818	378 -	440
ICD (Rouxmesnil)	450	45 -	405
Aérodrome de Dieppe	5	356	351
Regma	230	12 -	218
Vauban (locataire)	15	132	117
Boutique Test Rouen Centre	168	- -	168
Talentis Pavilly	250	125 -	125
ESIGELEC	276	214 -	62
CISE	4	63	60
Batiment IFA (propriétaire CCI)	15	60	45
Autres aménagements	-	38	38
Moyens Généraux	45	78	33
Informatique	90	116	26
Autres services	-	8	8
Autres bâtiments	1	11	10
Innovapole	15	10 -	5
<b>Total</b>	<b>4 051</b>	<b>2 634 -</b>	<b>1 417</b>

Cette variation s'explique notamment par :

- **IFA :**
  - Un budget **premier équipement** (IFA) de 580 K€ réestimé à seulement 93.5 K€ à la suite d'une faible demande ainsi qu'à la difficulté de mise en place du dispositif ;
  - Des travaux de rénovation et d'aménagement en baisse de 185 K€ par rapport au budget primitif ; avec notamment une surévaluation du coût de **rénovation du plateau de formation** (-406 K€) compensée en partie avec la **réalisation du snack** (+177.6 K€) et le lancement de **l'étude pour le projet d'un nouveau campus** (+98.4 K€).
- **Campus de NEOMA :**
  - La **sécurisation des entrées du campus** annulée (- 231.6 K€) ;
  - La **reprise de la verrière** réalisée pour 71 K€ contre un budget prévu à 216 K€ (-145 K€).

Les investissements restants sont évalués à 307 K€ et comprennent notamment la réfection de l'étanchéité des bâtiments A et F pour 242 K€.

- La **réhabilitation de l'ICD** qui a pris du retard sur l'exercice 2022 et qui se réalisera principalement en 2023 (- 405 K€).
- Le décalage des travaux sur **l'Aérodrome de Dieppe** (réfection de la piste) qui auraient dû être réalisés en 2021 (+ 354 K€).
- Des **travaux de toiture** sur le site de **REGMA** non réalisés pour 180 K€.
- La réalisation d'un **nouvel espace pour organiser des conseils d'administration ou comités de direction** non budgété pour 101 K€ en 2022. Cet espace sera ouvert à location dès 2023.
- Le report du projet, à la suite de problèmes administratifs, de la **boutique test** sur 2023 (- 168 K€).
- Le démarrage des travaux du nouveau **Talentis Pavilly** retardé (-125 K€).

#### *b. Immobilisations financières*

Les investissements financiers étaient programmés à 3 083 K€, ces derniers sont désormais de **2 430 K€** pour l'exercice 2022.

En effet, les investissements liés à **l'école FAUCHON** (entrée au capital et apport en compte courant) pour 583 K€ ont été reportés.

L'apport à une **nouvelle SCI IFA** est maintenu pour 2.5 M€ conformément au budget primitif. Une **entrée au capital de l'ESCC INEMA** est également programmé pour 430 K€.

#### *c. Cession d'immobilisations*

La cession de **l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** pour un montant de 400 K€ a été décalée sur l'exercice 2023.

#### *d. Subventions d'investissements*

Le montant des **subventions d'investissements** attendu pour l'exercice 2022 a été revu à la baisse de 186.6 K€ par rapport au budget primitif. Ces subventions étaient liées aux aides pour les 1ers équipements à l'IFA.

## 1.2 RESULTAT NET COMPTABLE DE LA CCI ROUEN METROPOLE

Le résultat net comptable prévisionnel est de 2.7 M€, contre 3.7 M€ au budget primitif (-25 %).

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	<b>- 1 443,3</b>	<b>- 1 724,8</b>
Amortissements & provisions	- 7 508,5	- 6 353,3	- 5 906,8	1 601,7	446,5
Reprises	4 641,2	3 053,3	3 936,1	- 705,2	882,8
Cessions	760,9	405,0	7,2	- 753,7	- 397,8
<b>Résultat net comptable</b>	<b>4 180,8</b>	<b>3 673,7</b>	<b>2 880,4</b>	<b>- 1 300,4</b>	<b>- 793,3</b>

### 1.2.1 Dotations aux amortissements & aux provisions

Les **dotations aux amortissements sur les immobilisations**, en cohérence avec la baisse des investissements sur 2022, ont été ajustées à 3.9 M€ contre 4.8 M€ au budget primitif.

Les **provisions d'allocations ancienneté et d'indemnités de fin de carrières** sont identiques au BP 2022 soit 1.6 M€.

Une **provision exceptionnelle** de 291 K€ a été ajoutée au budget rectifié ; elle concerne le désamiantage d'un bâtiment inoccupé sur le site de REGMA.

### 1.2.2 Impacts comptables des cessions d'immobilisations

Les cessions de biens immobiliers engendrent une neutralisation des valeurs nettes comptables. En 2022, ces dernières sont de 135.7 K€ (+110 K€ par rapport au budget primitif 2022) et correspondent à la sortie d'une partie des immobilisations sur les **sites de REGMA** liée aux ventes réalisées les années précédentes pour une **VNC de 135.7 K€** et une **reprise sur dépréciations de 635.8 K€**.

### 1.2.3 Amortissements des subventions d'investissements

Les **quote-parts d'amortissement des subventions d'investissements** sont estimées à 1,7 M€, calculées sur les subventions comptabilisées à la dernière clôture comptable et projetées selon leur durée d'amortissements, soit en hausse de 244 K€ par rapport au budget primitif 2022.

## 2 FORMATION

### 2.1 IFA MARCEL SAUVAGE



La CAF prévisionnelle de l'IFA Marcel Sauvage est évaluée à +2,7 M€ en diminution de +258 K€ par rapport à 2021 et largement revue à la baisse par rapport au BP 2022 (-1 M€).

Le compte de résultat budgétaire comparatif de l'IFA Marcel Sauvage est présenté ci-après.

	Réalisé 2021	BP 2022	BR 2022	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BP22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(3 890 161,83)	(4 082 295,00)	(4 157 003,85)	(266 842,02)	7%	(74 708,85)	2%
Frais de personnel - Vacataires	(1 705 324,41)	(2 212 305,00)	(2 382 107,00)	(676 782,59)	40%	(169 802,00)	8%
Achats de fournitures	(561 490,29)	(628 800,00)	(702 500,00)	(141 009,71)	25%	(73 700,00)	12%
Achats de prestations extérieures	(719 493,89)	(1 148 691,48)	(1 007 442,25)	(287 948,36)	40%	141 249,23	-12%
Impôts et Taxes	(2 610,51)	(12 200,00)	(10 000,00)	(7 389,49)	283%	2 200,00	-18%
Contributions & subventions versées				-		-	
Autres charges	(152 292,82)	(201 210,00)	(234 300,00)	(82 007,18)	54%	(33 090,00)	16%
Refacturations internes	(1 050 366,50)	(1 065 708,00)	(1 074 088,00)	(23 721,50)	2%	(8 380,00)	1%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(8 081 740,25)</b>	<b>(9 351 209,48)</b>	<b>(9 567 441,10)</b>	<b>(1 485 700,85)</b>	<b>18%</b>	<b>(216 231,62)</b>	<b>2%</b>
Ressource fiscale				-		-	
Subventions & Taxe d'apprentissage	9 847 111,70	10 927 933,00	10 214 283,90	367 172,20	4%	(713 649,10)	-7%
Produits locatifs	5 183,00	2 000,00	3 000,00	(2 183,00)	-42%	1 000,00	50%
Prestations de formation	987 037,89	1 867 704,00	1 522 061,50	535 023,61	54%	(345 642,50)	-19%
Prestations de service	112 114,98	198 000,00	145 373,33	33 258,35	30%	(52 626,67)	-27%
Autres produits	39 537,54	42 000,00	309 475,37	269 937,83	683%	267 475,37	637%
Refacturations internes	19 044,20	40 200,00	43 200,00	24 155,80	127%	3 000,00	7%
<b>Total Recettes</b>	<b>11 010 029,31</b>	<b>13 077 837,00</b>	<b>12 237 394,10</b>	<b>1 227 364,79</b>	<b>11%</b>	<b>(840 442,90)</b>	<b>-6%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>2 928 289,06</b>	<b>3 726 627,52</b>	<b>2 669 953,00</b>	<b>(258 336,06)</b>	<b>-9%</b>	<b>(1 056 674,52)</b>	<b>-28%</b>
Investissements	(1 016 772,68)	(4 170 000,00)	(3 488 500,00)	(2 471 727,32)	243%	681 500,00	-16%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 016 772,68)</b>	<b>(4 170 000,00)</b>	<b>(3 488 500,00)</b>	<b>(2 471 727,32)</b>	<b>243%</b>	<b>681 500,00</b>	<b>-16%</b>
Subventions d'investissements	463 996,87	310 761,00	37 600,00	(426 396,87)	-92%	(273 161,00)	-88%
<b>Total Recettes</b>	<b>463 996,87</b>	<b>310 761,00</b>	<b>37 600,00</b>	<b>(426 396,87)</b>	<b>-92%</b>	<b>(273 161,00)</b>	<b>-88%</b>
Total Opérations en capital	(552 775,81)	(3 859 239,00)	(3 450 900,00)	(2 898 124,19)	524%	408 339,00	-11%
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>2 375 513,25</b>	<b>(132 611,48)</b>	<b>(780 947,00)</b>	<b>(3 156 460,25)</b>	<b>-133%</b>	<b>(648 335,52)</b>	<b>489%</b>
Amortissements et provisions	(990 012,22)	(1 344 429,21)	(1 055 751,56)	(65 739,34)	7%	288 677,65	-21%
Reprises	906 701,60	832 707,37	855 125,00	(51 576,60)	-6%	22 417,63	3%
Cessions d'immobilisations				-		-	
<b>Résultat comptable</b>	<b>2 844 978,44</b>	<b>3 214 905,68</b>	<b>2 469 326,44</b>	<b>(375 652,00)</b>	<b>-13%</b>	<b>(745 579,24)</b>	<b>-23%</b>

Le budget primitif 2022 prévoyait des résultats en très forte progression avec une CAF positive de 3,7 M€. La réalité de l'activité nécessite une révision du budget qui atteint presque la situation 2021 mais en deçà des prévisions 2022.

Le total des recettes est en belle progression de 1 227 K€ par rapport à 2021, cependant les charges sont en progression de 1 486 K€. Les charges ne sont pas plus faibles en raison de l'évolution des frais de personnel (présentés au point 1.1.2) et de l'inflation 2022 (énergies, carburants, denrées).

Les frais de personnel (présentés au point 1.1.2) représentent 63% de la hausse des charges. Les achats de fourniture sont en hausse 141 K€ suite à la prise en compte de l'augmentation des tarifs de l'énergie (+60 K€) et l'accroissement des achats de denrées alimentaires +51 K€. Les prestations extérieures sont en hausse de 288 K€ avec l'ajout du loyer du site d'Isneauville +84 K€, des hausses des locations de salles de 32 K€, des frais de nettoyage pour 26 K€, des coûts d'entretien et de réparation de 27 K€ et des frais de promotion et de communication de 63 K€.

Les produits sont en amélioration entre 2021 et 2022 de 1,2 M€ mais ne couvrent pas la totalité de l'augmentation des charges. L'ajustement des niveaux de prise en charge (NPEC) des nouveaux contrats d'apprentissage n'ont pas d'incidences significatives sur la facturation 2022.

Les résultats prévisionnels actualisés sont bénéficiaires mais en dessous des premières estimations. Les investissements sont donc revus à la baisse avec la réduction des rénovations des plateaux de formation de 406 K€. Le projet d'achat d'un logiciel pédagogique de type serious-game est supprimé (-52 K€), la création d'une terrasse pour le snack est mise en stand-by (-30 K€), la rénovation du self est en partie décalée sur 2023 (-72 K€). L'apport en compte courant vers la SCI IFA de 2,5 M€ est maintenu.

Le résultat budgétaire est déficitaire de -781 K€ en dégradation de 648 K€ par rapport à la prévision du BP 2022.

Hors opérations financières pour le projet de futur campus, le résultat budgétaire de l'IFA serait bénéficiaire de +1,7 M€.

## 2.2 CEPPIC

L'activité globale du CEPPIC (CCI+ASSOCIATION) est présentée ci-dessous :

	Réalisé 2021	BP 2022	BR 2022	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BP22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(958 699,78)	(1 097 554,39)	(122 459,70)	0,1256	(138 854,61)	14%
Frais de personnel - Vacataires	(819 619,16)	(1 292 989,00)	(913 200,00)	(93 580,84)	11%	379 789,00	-29%
Achats de fournitures	(30 861,73)	(50 846,00)	(30 040,00)	821,73	-3%	20 806,00	-41%
Achats de prestations extérieures	(225 857,59)	(385 527,00)	(353 028,00)	(127 170,41)	56%	32 499,00	-8%
Impôts et Taxes	(11 574,00)	(15 760,00)	(36 460,00)	(24 886,00)	215%	(20 700,00)	131%
Contributions & subventions versées	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	(22 077,20)	(23 600,00)	(23 500,00)	(1 422,80)	6%	100,00	0%
Refacturations internes	(106 415,26)	(76 850,00)	(71 750,00)	34 665,26	-33%	5 100,00	-7%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(2 191 499,63)</b>	<b>(2 804 271,78)</b>	<b>(2 525 532,39)</b>	<b>(334 032,76)</b>	<b>15%</b>	<b>278 739,39</b>	<b>-10%</b>
Ressource fiscale	-	-	-	-	-	-	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
Produits locatifs	-	-	-	-	-	-	-
Prestations de formation	1 890 598,16	3 062 475,00	2 336 022,00	445 423,84	24%	(726 453,00)	-24%
Prestations de service	779,65	-	5 100,00	4 320,35	554%	5 100,00	#DIV/0!
Autres produits	20 443,20	14 500,00	4 833,00	(15 610,20)	-76%	(9 667,00)	-67%
Refacturations internes	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes</b>	<b>1 911 821,01</b>	<b>3 076 975,00</b>	<b>2 345 955,00</b>	<b>434 133,99</b>	<b>23%</b>	<b>(731 020,00)</b>	<b>-24%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(279 678,62)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>100 101,23</b>	<b>-36%</b>	<b>(452 280,61)</b>	<b>-166%</b>
Investissements	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
Cautions versées	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 378,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(25 378,00)</b>	<b>-100%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Rbt immos financières	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Total Opérations en capital	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>(254 300,62)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>74 723,23</b>	<b>-29%</b>	<b>(452 280,61)</b>	<b>-166%</b>
Amortissements et provisions	(115 493,06)	(124 724,02)	(124 725,00)	(9 231,94)	8%	(0,98)	0%
Reprises	128 368,67	124 724,02	124 724,02	(3 644,65)	-3%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>(266 803,01)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 578,37)</b>	<b>87 224,64</b>	<b>-33%</b>	<b>(452 281,59)</b>	<b>-166%</b>

La CAF 2022 est estimée à -179 K€, mettant en avant les difficultés du CEPPIC à atteindre un équilibre financier. Le chiffre d'affaires de 2,3 M€ est un peu en dessous du seuil de rentabilité qui est estimé à 2,7 M€.

Les produits sont en hausse par rapport à 2021 (+434 K€) mais en dessous des prévisions 2022 (-731 K€). Les charges sont en augmentation de +334 K€ entre 2021 et 2022 dont 122 K€ concernent les frais de personnel. A noter en 2022, le départ en retraite du directeur ayant un impact sur cette évolution. Le loyer du nouveau site en année pleine pèse pour +120 K€ entre les deux années.

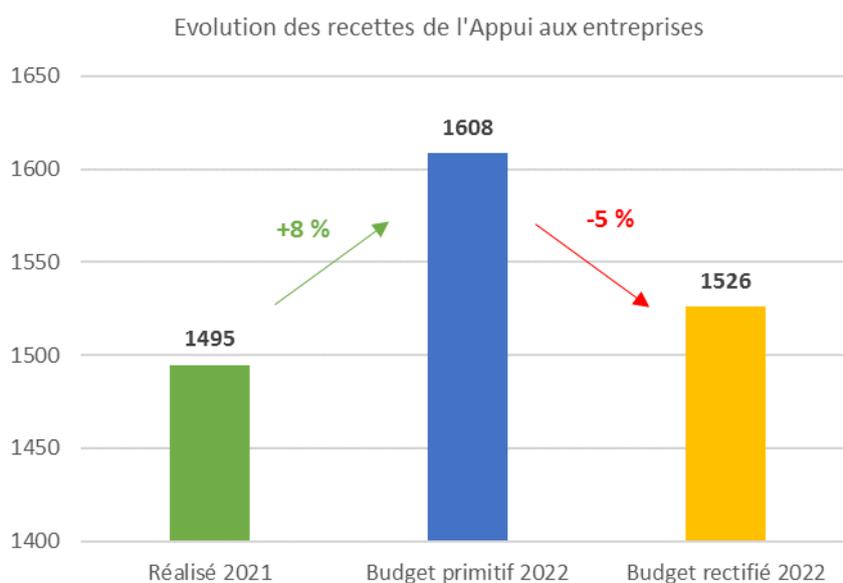
Le niveau des recettes est revenu au niveau d'avant crise COVID qui avait fortement perturbé l'activité du centre de formation en 2020 et en 2021.

Aux vues de la situation globale, le CEPPIC CCI est également déficitaire de 181 K€. Le compte de résultat budgétaire est présenté ci-après :

	Réalisé 2021	BP 2022	BR 2022	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BP22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(958 699,78)	(1 097 554,39)	(122 459,70)	13%	(138 854,61)	14%
Frais de personnel - Vacataires	(503 951,16)	(932 989,00)	(633 200,00)	(129 248,84)	26%	299 789,00	-32%
Achats de fournitures	(2 658,73)	(7 446,00)	(8 640,00)	(5 981,27)	225%	(1 194,00)	16%
Achats de prestations extérieures	(57 401,59)	(144 302,00)	(88 718,00)	(31 316,41)	55%	55 584,00	-39%
Impôts et Taxes	(7 052,00)	(11 200,00)	(4 300,00)	2 752,00	-39%	6 900,00	-62%
Contributions & subventions versées					n.a		n.a
Autres charges	(14 334,20)	(21 000,00)	(21 900,00)	(7 565,80)	53%	(900,00)	4%
Refacturations internes	(106 415,26)	(76 850,00)	(71 750,00)	36 065,26	-34%	6 500,00	-8%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 666 907,63)</b>	<b>(2 152 486,78)</b>	<b>(1 926 062,39)</b>	<b>(257 754,76)</b>	<b>15%</b>	<b>227 824,39</b>	<b>-11%</b>
Ressource fiscale					n.a		n.a
Subventions & Taxe d'apprentissage					n.a		n.a
Produits locatifs					n.a		n.a
Prestations de formation	1 175 095,16	1 839 475,00	1 467 856,00	292 760,84	25%	(371 619,00)	-20%
Prestations de service	247 271,65	458 672,00	273 874,00	26 602,35	11%	(184 798,00)	-40%
Autres produits	6 620,20	5 000,00	3 000,00	(3 620,20)	-55%	(2 000,00)	-40%
Refacturations internes					n.a		n.a
<b>Total Recettes</b>	<b>1 428 987,01</b>	<b>2 303 147,00</b>	<b>1 744 730,00</b>	<b>315 742,99</b>	<b>22%</b>	<b>(558 417,00)</b>	<b>-24%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(237 920,62)</b>	<b>150 660,22</b>	<b>(181 332,39)</b>	<b>57 988,23</b>	<b>-24%</b>	<b>(330 592,61)</b>	<b>-219%</b>

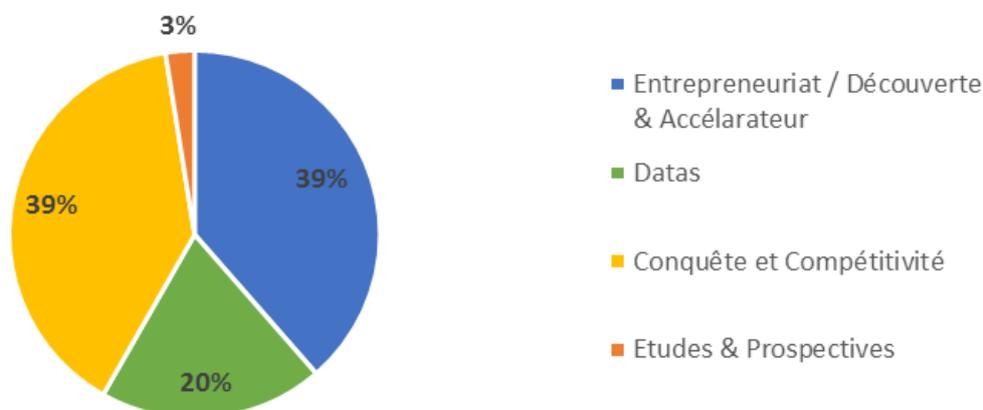
### 3 APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES

La projection des recettes du pôle Appui aux entreprises & aux territoires est en légère baisse (-5%) par rapport au budget primitif 2022. Les recettes sont de 1 526 K€ contre 1 608 K€ annoncé au budget primitif mais tout de même en légère progression par rapport à 2021.



La mission d'appui aux entreprises s'organise autour de 4 pôles d'activités dont la contribution aux recettes du budget rectificatif 2022 est la suivante :

Répartition des recettes de la mission Appui aux entreprises



### 3.1 PRODUITS DU POLE ENTREPRENEURIAT

À la suite d'une réorganisation, l'activité du pôle Entrepreneuriat est depuis le mois de juillet divisée en deux : le service Entrepreneuriat et le service Découverte & Accélérateur.

Ce nouveau service est issu de la fusion du Centre de Relation Client ainsi que d'une partie de l'activité du service Entrepreneuriat. Il aura notamment en charge l'accueil des clients et porteurs de projets, la découverte de leur besoins afin de pouvoir les orienter et les accompagner plus facilement au travers des services proposés par la CCI.

La prévision des produits du pôle Entrepreneuriat reste constante par rapport au budget primitif. Le détail des produits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellés Projets-Récurrents	Budget primitif 2022	Budget rectificatif 2022	Variation
ICI JE MONTE MA BOITE	200 000	200 000	0
INITIATIVE ROUEN	118 755	118 755	0
5 JOURS POUR ENTREPRENDRE	80 000	80 000	0
ACCELERATEUR DE PROJET TRANSMISSION	80 000	80 000	0
INITIATIVE DIEPPE-BRESLE	73 200	65 200	-8 000
ATELIERS BUSINESS MICRO ENTREPRISES	25 000	28 000	3 000
ACCOMPAGNEMENT COLL CREA-REPRISE	10 000	10 000	0
CLUBS CREATION REPRISE TRANSMISSION	5 000	5 000	0
ACCELERATEUR DE PROJET CROISSANCE E	3 500	5 000	1 500
CLUB REPNEURS DE NORMANDIE	3 500	3 500	0
ACCOMPAGNEMENT INDIV CREA-REPRISE	2 000	6 000	4 000
PRISES D'APPELS ET LIGNES TEL	5 600	5 600	0
ICI PRENEZ MA RELEVE	1 500	4 000	2 500
EVENEMENTS MISE EN RESEAU	800	800	0
PACK VISIBILITE TRANSMISSION	500	500	0
<b>Total</b>	<b>609 355</b>	<b>612 355</b>	<b>3 000</b>

### 3.2 PRODUITS DU POLE DATAS

Libellés Projets-Récurrents	Budget primitif 2022	Budget rectificatif 2022	Variation
FONCTIONNEMENT - FORMALITES / CFE	110 000	85 000	-25 000
CARTE AGENT IMMOBILIER	50 000	65 000	15 000
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL FORMALITE	40 000	40 000	0
CHAMBERSIGN	30 000	30 000	0
COMMERCE AMBULANT	12 000	12 000	0
PRESTATION INTER-RESEAUX CCI	0	19 000	19 000
<b>Total</b>	<b>242 000</b>	<b>251 000</b>	<b>9 000</b>

Le chiffre d'affaires du pôle Datas est principalement issu de la **vente de formalités** aux entreprises ainsi que de l'activité **Carte Agent Immobilier & Commerce Ambulant**.

Le vente de formalités est en baisse sur l'exercice 2022 et sera amenée à disparaître en 2023, cette baisse est compensée par la hausse de l'activité à attendre sur les Cartes Agent Immobilier.

Des formations INPI ont également été données auprès d'autres CCI permettant de générer un chiffre d'affaires prévisionnel de 19 K€.

### 3.3 PRODUITS DU POLE CONQUETE & COMPETITIVITE

Libellés Projets-Récurrents	Budget Primitif 2022	Budget Rectificatif 2022	Variation
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	243 000	153 000	- 90 000
ECOSYSTEME CLEON 4.0	120 000	130 000	10 000
MISSION REVITALISATION UPM	113 000	113 000	-
ACCOMPAGNEMENT INDIV-INNOVATION IE	50 000	50 000	-
DRACCARE BUILDING	50 000	30 000	- 20 000
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN RH	50 000	30 500	- 19 500
NORMANDIE QUALITE TOURISME	20 000	21 308	1 308
ACCOMPAGNEMENT INDIV DVLPMPT DURABLI	15 000	1 000	- 14 000
AUTRES CLUBS	15 000	20 000	5 000
CLUBS RH	15 000	13 000	- 2 000
ACCOMPAGNEMENT COLL DVLPMPT DURABLE	10 000	10 000	-
DRACCARE MOBILITY	10 000	15 500	5 500
JOURNEE NATIONALE DU COMMERCE	6 000	6 000	-
FISAC	-	4 600	4 600
CCI BUSINESS	-	6 000	6 000
PLATO	-	5 000	5 000
AUDIT BURALISTE	-	12 000	12 000
AGEFICE	-	1 750	1 750
<b>Total prestations de services &amp; subventions</b>	<b>717 000</b>	<b>622 658</b>	<b>-94 342</b>

Les produits générés par le **pôle Conquête et Compétitivité** n'atteindront pas l'objectif fixé lors du budget primitif. Le budget rectificatif est de **623 K€ de produits soit -94 K€** par rapport au budget primitif.

Cette baisse est principalement liée à des **accompagnements individuels** en baisse sur l'exercice 2022. Ils concernent notamment, les accompagnements en financement, en stratégie, ainsi qu'en développement commercial.

Les autres prestations du pôle se maintiennent. Ci-dessous les principales variations :

- **Accompagnement individuel en RH** : le retard pris sur le lancement de la **plateforme Impul's Emploi** a entraîné une baisse des produits attendus sur l'exercice (-19.5 K€) ;
- **Draccare Building** : opération réévaluée à 30 K€ au lieu de 50 K€ ;
- **Audit buraliste** : activité qui était amenée à disparaître mais pour laquelle nous avons eu encore des demandes sur l'exercice (+12 K€).

### 3.4 PRODUITS DU POLE ETUDES & PROSPECTIVES

L'objectif 2022 reste le même que celui fixé au budget primitif. Il comprend la vente de trois études ainsi qu'une mise à jour de l'Observatoire de Dieppe. Le chiffre d'affaires est ainsi fixé à 40 K€.

### 3.5 RESULTAT BUDGETAIRE

Le **taux de couverture des charges** est en légère baisse : il passe de 40 % au budget primitif à 37 % au budget rectifié. Le besoin en ressource fiscale est de 2,6 M€, en augmentation de 170 K€ par rapport au budget primitif 2022.

Le compte de résultat budgétaire de l'Appui aux entreprises est présenté ci-après :

En K€	Budget Primitif 2022	Budget rectifié 2022	Variation BR 22 / BP 22
Achats de fournitures	- 1,0	- 2,8	1,8
Achats de prestations extérieures	- 236,7	- 294,9	58,2
Autres charges	- 16,0	- 19,1	3,1
Contributions & subventions versées	- 66,8	- 59,1	7,7
Frais de personnel - Statutaires	- 3 745,8	- 3 778,3	32,5
<b>Total dépenses</b>	<b>- 4 066,3</b>	<b>- 4 154,1</b>	<b>87,9</b>
Autres produits	-	-	-
Prestations de service	1 450,4	1 401,2	49,2
Subventions & Taxe d'apprentissage	158,0	124,8	33,2
<b>Total recettes</b>	<b>1 608,4</b>	<b>1 526,0</b>	<b>82,3</b>
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>- 2 457,9</b>	<b>- 2 628,1</b>	<b>170,2</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>- 2 457,9</b>	<b>- 2 628,1</b>	<b>170,2</b>

L'augmentation du besoin en ressource fiscale est principalement liée à la baisse des recettes notamment sur le pôle Conquête & Compétitivité comme vu précédemment.

Les achats de prestations extérieures sont en hausse de 58.2 K€ et correspondent à des charges d'honoraires supplémentaires sur les projets DRACCARE BUILDING et DRACCARE MOBILITY pour 41 K€. Les frais de personnel sont également en hausse de 32.5 K€.

## 4. GESTION DES EQUIPEMENTS ET GESTION LOCATIVE

### 4.1 PRODUITS LOCATIFS

Les **produits locatifs issus de la gestion des équipements et de la gestion locative** sont estimés à 5 175 K€ au 31.12.2022, soit en hausse de 174 K€ par rapport au budget primitif 2022.

L'évolution des produits s'explique principalement par la réévaluation des loyers sur le site de **REGMA NC** (+ 168 K€) à la suite du retard pris concernant la vente d'un bâtiment.

Le tableau ci-dessous présente les produits par bâtiment :

Libellés Organigramme	Budget Primitif 2022	Budget Rectificatif 2022	Variation BR 22 / BP 22
216 - Regma - Normandy Coating	62 000	230 100	168 100
206 - RMM Dubois Fortier	359 000	324 500	-34 500
217 - Regma - RTT	0	16 250	16 250
150 - Bat. ESIGELEC (SER)	1 222 000	1 234 000	12 000
145 - Bat. CISE (SER)	221 000	232 000	11 000
115 - Innovapole loc. meuble	241 700	252 250	10 550
193 - Le Vauban - Co-working	94 600	103 250	8 650
192 - Le Vauban - Location salles	50 000	42 000	-8 000
186 - Centre d Affaire de Dieppe	156 200	149 250	-6 950
205 - RMM Quai des Vallions	253 480	248 600	-4 880
209 - Village Entrep Boos Aeroport	4 000	0	-4 000
202 - Aerodrome (Dieppe)	38 500	41 800	3 300
135 - Campus Consulaire (MSA) - LN	2 218 000	2 220 000	2 000
66 - Services techniques IFA	2 000	3 000	1 000
191 - Le Vauban - Location bureaux	38 590	37 890	-700
175 -Appt F3 - St Pierre les Elbeuf	6 900	7 000	100
121 - Bat ROUXMESNIL	98 300	98 300	0
214 - ZI Delaporte	11 800	11 800	0
<b>Produits locatifs</b>	<b>5 078 070</b>	<b>5 251 990</b>	<b>173 920</b>

## 4.2 RESULTAT BUDGETAIRE

La **Capacité d'Autofinancement** générée de l'exploitation de l'ensemble des sites reste stable : elle est annoncée à **3.2 M€** au budget rectificatif contre 3.1 M€ au budget primitif. Le **résultat budgétaire** est quant à lui **en hausse de 541 K€** par rapport au budget primitif, il se répartit de la façon suivante :

- **Immobilier locatif : + 1.6 M€**

Libellés Organigramme	Budget Primitif 2022	Budget Rectificatif 2022	Variation BR 22 / BP 22
215/216/217 - REGMA	-365 344	173 522	538 866
135 - Campus Consulaire (MSA) - LN	1 242 400	1 658 200	415 800
121 - Bat ROUXMESNIL	-392 200	-4 250	387 950
250 - Boutique Test Rouen Centre	-168 000	0	168 000
255 - Talentis Pavilly	-250 000	-125 000	125 000
150 - Bat. ESIGELEC (SER)	847 000	927 300	80 300
145 - Bat. CISE (SER)	86 790	33 664	-53 126
186 - Centre d Affaire de Dieppe	-72 761	-133 274	-60 513
206 - RMM Dubois Fortier	312 200	280 700	-31 500
193 - Le Vauban - Co-working	-48 769	-33 132	15 637
115 - Innovapole loc. meuble	81 897	72 918	-8 979
117 - Talentis Madrillet	-30 878	-39 779	-8 901
192 - Le Vauban - Location salles	50 000	41 150	-8 850
205 - RMM Quai des Vallions	185 980	179 170	-6 810
191 - Le Vauban - Location bureaux	38 090	38 390	300
111 - HC (Elbeuf) Location nue	-1 500	-1 600	-100
175 -Appt F3 - St Pierre les Elbeuf	2 825	2 925	100
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>1 517 730</b>	<b>3 070 904</b>	<b>1 553 174</b>

Cette variation s'explique principalement par :

- La réception du **dégrèvement de Taxe Foncière** du site de Regma (Friche) pour les exercices 2021 et 2022 (+148 K€) ainsi que la **réévaluation des loyers de REGMA NC** pour 168 K€ ;
- Des **investissements reportés** notamment sur les sites de NEOMA (+440 K€), Regma NC (+ 220 K€), et l'ICD (+405 K€) ;
- Le **report du projet de la boutique test** de Rouen Centre en 2023 (+ 168 K€) ;
- Le retard sur le démarrage des travaux du nouveau **Talentis Pavilly** (+ 125 K€).

- **Aménagements & Equipements : -458 K€**

Les Aménagements & Equipements correspondent essentiellement aux terrains sur les différentes zones d'activités ainsi que l'exploitation de l'Aérodrome de Dieppe.

Libellés Organigramme	Budget Primitif 2022	Budget Rectificatif 2022	Variation BR 22 / BP 22
202 - Aerodrome (Dieppe)	-14 855	-362 155	-347 300
213 - Village Entrepr Pavilly 2e T	135 280	-16 946	-152 226
212 - Village Entreprises Pavilly	-860	55 040	55 900
214 - ZI Delaporte	10 300	800	-9 500
209 - Village Entrep Boos Aeroport	-200	-4 650	-4 450
210 - Zone Boos N°2	0	-500	-500
208 - Zone Boos les Genets	-630	-700	-70
220 - ZI AUFFAY	-300	-300	0
200 - Port fluvial de St Aubin	-34	-34	0
207 - Villages Entrep. des Essarts	-500	-500	0
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>128 201</b>	<b>-329 945</b>	<b>-458 146</b>

L'écart avec le budget s'explique par :

- La **réfection de la piste de l'Aérodrome** prévue initialement au budget rectificatif 2021 mais décalée sur 2022 (- 350.5 K€) ;
- Des **ventes de terrains en baisse** (-63 K€) : 2 terrains au budget rectificatif contre 8 terrains programmés au budget primitif ;

- **Sièges et Délégations :**

Libellés Organigramme	Budget Rectificatif 2022	Budget Rectificatif 2022	Variation BR 22 / BP 22
110 - Hotel Consulaire d'Elbeuf	352 640	-31 360	-384 000
190 - Siège social CCI ROUEN	-715 998	-830 728	-114 730
130 - Bat. IFA (MSA)	-69 800	-116 529	-46 729
180 - Antennes	-22 160	-30 710	-8 550
155 - Hôtel des compétences Déleg Elbeuf	-24 615	-25 600	-985
187 - Jardins de Blainville	-820	0	820
140 - Bat. CEPPIC (MSA)	-1 000	-1 000	0
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>-481 753</b>	<b>-1 035 927</b>	<b>-554 174</b>

Les sièges et délégations, centre de coût par nature voit son résultat budgétaire se dégrader de 554 K€. Cette variation s'explique par :

- Le **report de la vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** pour 400 K€ ;
- L'**aménagement d'un nouvel espace** non prévu au budget primitif pour 100 K€ ;
- Des **travaux d'entretien supplémentaires** sur le bâtiment de l'IFA pour 45 K€.

## 5. AUTRES IMPACTS SUR LE RESULTAT DE LA CCI ROUEN METROPOLE

Le budget rectifié 2022 est également impacté par :

- La comptabilisation d'une **perte sur créance irrécouvrable de 159.9 K€** concernant une créance relative à l'ancienne CCI d'Elbeuf.
- L'augmentation du **coût de l'électricité** de 97 K€ (+ 60% par rapport au budget rectificatif).
- Une étude **des immobilisations du site REGMA** a permis de constater une sortie d'immobilisations représentant 38% du site. Cette sortie a un impact net sur le résultat de +649 K€.



20 Passage de la Luciline - Bâtiment L'Opensèn  
CS 40641  
76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Rédacteurs : Jean-Baptiste GEULIN / Emeline ALEXANDRE

### - COMPTE-RENDU - COMMISSION des FINANCES et du PATRIMOINE Du 20/10/2022

<b><u>Membres Consultés :</u></b>	MME. Catherine LONGUEMART (distanciel) MME. Yane VERT M. François BUREAU M. Jean-François BROUILLIEZ (excusé) MME. Amélie FIRMIN (excusée)
<b><u>Invités informés :</u></b>	M. Philippe GERARD (distanciel) M. Vincent LAUDAT (excusé) MME Annie GRENIER (excusée)
<b><u>Collaborateurs :</u></b>	M. Frédéric COUSIN M. Jean-Baptiste GEULIN MME. Sabrina GRANDSIRE MME. Emeline ALEXANDRE

## Table des matières

---

I.	Présentation du Budget Rectifié 2022.....	3
1.	Présentation des faits marquants : .....	3
2.	Présentation du Résultat Budgétaire .....	4
3.	La présentation des activités.....	5
3.1	La formation .....	5
3.2	L'Appui aux entreprises .....	6
3.3	L'Immobilier.....	6
4.	Questions / Remarques.....	6
II.	Présentation du budget Primitif 2023.....	7
1.	Présentation des faits marquants : .....	7
2.	Présentation du Résultat Budgétaire .....	8
3.	La présentation des activités.....	9
3.1	La Formation.....	9
3.2	L'Appui aux entreprises .....	10
3.3	L'Immobilier.....	10
4.	Questions / Remarques.....	10
III.	Présentation du budget Rectifié 2022 de la SCI Campus .....	11
IV.	Présentation du budget Rectifié 2022 de la SCI Entreprises + .....	11
V.	Présentation du budget Primitif 2023 de la SCI Campus .....	12
VI.	Présentation du budget Primitif 2023 de la SCI Entreprises + .....	12
VII.	Présentation du projet TALENTIS PAVILLY .....	13
VIII.	Présentation du projet IFA MARCEL SAUVAGE .....	13
IX.	Cession d'un terrain sur la ZILD ROUXMESNIL à l'entreprise BRETAGNE TRUITE .....	14
X.	Cession d'un bâtiment sur la zone de REGMA loué par NORMANDY COATING.....	14
XI.	Augmentation des tarifs nationaux sur les prestations de services.....	14

## I. Présentation du Budget Rectifié 2022

---

Cf. Documents : PP présentation

### 1. Présentation des faits marquants :

---

- Provision exceptionnelle de 291 K€ pour le désamiantage d'un bâtiment sur le site REGMA ;
- Report de la vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf sur 2023 pour 400 K€ ;
- Le report de l'entrée au capital de l'école FAUCHON ainsi que de l'apport en compte courant (-583.5 K€) ;
- Sortie de 38% des immobilisations du site REGMA à la suite d'une étude sur les immobilisations vendues les années précédentes ;
- Une marge sur la vente de terrains de 75 K€ contre 138 K€ au budget primitif ;
- Des frais de personnels en progression de 617 K€ par rapport au budget primitif ;
- Des recettes issues de la formation revues à la baisse de 1,4 M€ ;
- Diminution de la ressource fiscale de 1 182 K€ par rapport à l'exercice 2021 ;
- Baisse de la charge de remboursement d'emprunt à 266 K€ à la suite du remboursement anticipé fin 2021 ;
- Création d'une SCI IFA avec un apport en compte courant de 2.5 M€ ;

## 2. Présentation du Résultat Budgétaire

- **Le résultat Net Comptable** : 2 880 K€,
- **La CAF** : 4 844 K€.
- **Le résultat Budgétaire** : -515 K€

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget rectifié 2022	Ecart BR 22 / Réalisé 21	Ecart BR 22 / BP 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 878,8	- 1 085,2	- 321,0	- 206,4
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 954,6	- 3 781,0	- 411,7	- 173,7
Autres charges	- 720,6	- 708,0	- 789,7	- 69,2	- 81,8
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 463,3	- 455,8	- 14,8	- 7,4
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 11 359,7	- 12 106,5	- 788,6	- 746,7
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 145,3	- 3 015,3	- 806,0	- 130,0
Impôts et Taxes	- 954,6	- 820,1	- 869,5	- 85,1	- 49,4
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 21 329,9</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 2 296,6</b>	<b>- 773,2</b>
Autres produits	368,3	253,3	752,5	384,2	499,2
Prestations de formation	2 162,1	3 707,2	2 989,9	827,8	- 717,3
Prestations de service	2 105,1	2 692,3	2 580,7	475,6	- 111,6
Produits locatifs	5 020,5	5 078,1	5 252,0	231,5	- 173,9
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 931,8	- 1 182,4	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	11 235,9	10 440,1	- 116,7	- 795,8
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>27 898,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>853,3</b>	<b>- 951,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>6 568,7</b>	<b>4 843,9</b>	<b>- 1 443,3</b>	<b>- 1 724,8</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	15,8	-
Investissements	- 5 521,7	- 7 134,0	- 5 563,8	- 42,0	- 1 570,3
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 268,0	- 266,1	- 1 070,5	- 1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 7 402,0</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>1 044,3</b>	<b>1 572,1</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	3,6	-
Cessions d'immobilisations	760,9	405,0	7,2	- 753,7	- 397,8
Rbt immos financières	340,2	360,0	340,0	- 0,2	- 20,0
Subventions d'investissements	637,2	310,8	124,2	- 513,0	- 186,6
<b>Total recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>1 075,8</b>	<b>471,4</b>	<b>- 1 270,5</b>	<b>- 604,4</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 6 326,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>- 226,2</b>	<b>967,7</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>242,5</b>	<b>514,6</b>	<b>- 1 669,5</b>	<b>- 757,1</b>

- Le programme d'investissements : 5 564 K€
- Les Opérations en Capital : Recettes : 471 K€, Dépenses : 5 830 K€.
- Fonds de Roulement : 6 179 K€ soit 86 jours
- Ressource Fiscale : 4 932 K€
- Frais de personnel : 15 M€

### 3. La présentation des activités

#### 3.1 La formation

##### • IFA MARCEL SAUVAGE : Résultat Budgétaire : - 781K€

	Réalisé 2021	BP 2022	BR 2022	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BP22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(3 890 161,83)	(4 082 295,00)	(4 157 003,85)	(266 842,02)	7%	(74 708,85)	2%
Frais de personnel - Vacataires	(1 705 324,41)	(2 212 305,00)	(2 382 107,00)	(676 782,59)	40%	(169 802,00)	8%
Achats de fournitures	(561 490,29)	(628 800,00)	(702 500,00)	(141 009,71)	25%	(73 700,00)	12%
Achats de prestations extérieures	(7 19 493,89)	(1 148 691,48)	(1 007 442,25)	(287 948,36)	40%	141 249,23	-12%
Impôts et Taxes	(2 610,51)	(12 200,00)	(10 000,00)	(7 389,49)	283%	2 200,00	-18%
Contributions & subventions versées	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	(152 292,82)	(201 210,00)	(234 300,00)	(82 007,18)	54%	(33 090,00)	16%
Refacturations internes	(1 050 366,50)	(1 065 708,00)	(1 074 088,00)	(23 721,50)	2%	(8 380,00)	1%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(8 081 740,25)</b>	<b>(9 351 209,48)</b>	<b>(9 567 441,10)</b>	<b>(1 485 700,85)</b>	<b>18%</b>	<b>(216 231,62)</b>	<b>2%</b>
Ressource fiscale	-	-	-	-	-	-	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	9 847 111,70	10 927 933,00	10 214 283,90	367 172,20	4%	(713 649,10)	-7%
Produits locatifs	5 183,00	2 000,00	3 000,00	(2 183,00)	-42%	1 000,00	50%
Prestations de formation	987 037,89	1 867 704,00	1 522 061,50	535 023,61	54%	(345 642,50)	-19%
Prestations de service	112 114,98	198 000,00	145 373,33	33 258,35	30%	(52 626,67)	-27%
Autres produits	39 537,54	42 000,00	309 475,37	269 937,83	683%	267 475,37	637%
Refacturations internes	19 044,20	40 200,00	43 200,00	24 155,80	127%	3 000,00	7%
<b>Total Recettes</b>	<b>11 010 029,31</b>	<b>13 077 837,00</b>	<b>12 237 394,10</b>	<b>1 227 364,79</b>	<b>11%</b>	<b>(840 442,90)</b>	<b>-6%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>2 928 289,06</b>	<b>3 726 627,52</b>	<b>2 669 953,00</b>	<b>(258 336,06)</b>	<b>-9%</b>	<b>(1 056 674,52)</b>	<b>-28%</b>
Investissements	(1 016 772,68)	(4 170 000,00)	(3 488 500,00)	(2 471 727,32)	243%	681 500,00	-16%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 016 772,68)</b>	<b>(4 170 000,00)</b>	<b>(3 488 500,00)</b>	<b>(2 471 727,32)</b>	<b>243%</b>	<b>681 500,00</b>	<b>-16%</b>
Subventions d'investissements	463 996,87	310 761,00	37 600,00	(426 396,87)	-92%	(273 161,00)	-88%
<b>Total Recettes</b>	<b>463 996,87</b>	<b>310 761,00</b>	<b>37 600,00</b>	<b>(426 396,87)</b>	<b>-92%</b>	<b>(273 161,00)</b>	<b>-88%</b>
Total Opérations en capital	(552 775,81)	(3 859 239,00)	(3 450 900,00)	(2 898 124,19)	524%	408 339,00	-11%
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>2 375 513,25</b>	<b>(132 611,48)</b>	<b>(780 947,00)</b>	<b>(3 156 460,25)</b>	<b>-133%</b>	<b>(648 335,52)</b>	<b>489%</b>
Amortissements et provisions	(990 012,22)	(1 344 429,21)	(1 055 751,56)	(65 739,34)	7%	288 677,65	-21%
Reprises	906 701,60	832 707,37	855 125,00	(51 576,60)	-6%	22 417,63	3%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>2 844 978,44</b>	<b>3 214 905,68</b>	<b>2 469 326,44</b>	<b>(375 652,00)</b>	<b>-13%</b>	<b>(745 579,24)</b>	<b>-23%</b>

##### • LE CEPPIC : Résultat Budgétaire : - 180 K€

	Réalisé 2021	BP 2022	BR 2022	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BP22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(958 699,78)	(1 097 554,39)	(122 459,70)	0,1256	(138 854,61)	14%
Frais de personnel - Vacataires	(819 619,16)	(1 292 989,00)	(913 200,00)	(93 580,84)	11%	379 789,00	-29%
Achats de fournitures	(30 861,73)	(50 846,00)	(30 040,00)	821,73	-3%	20 806,00	-41%
Achats de prestations extérieures	(225 857,59)	(385 527,00)	(353 028,00)	(127 170,41)	56%	32 499,00	-8%
Impôts et Taxes	(11 574,00)	(15 760,00)	(36 460,00)	(24 886,00)	215%	(20 700,00)	131%
Contributions & subventions versées	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	(22 077,20)	(23 600,00)	(23 500,00)	(1 422,80)	6%	100,00	0%
Refacturations internes	(106 415,26)	(76 850,00)	(71 750,00)	34 665,26	-33%	5 100,00	-7%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(2 191 499,63)</b>	<b>(2 804 271,78)</b>	<b>(2 525 532,39)</b>	<b>(334 032,76)</b>	<b>15%</b>	<b>278 739,39</b>	<b>-10%</b>
Ressource fiscale	-	-	-	-	-	-	-
Subventions & Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
Produits locatifs	-	-	-	-	-	-	-
Prestations de formation	1 890 598,16	3 062 475,00	2 336 022,00	445 423,84	24%	(726 453,00)	-24%
Prestations de service	779,65	-	5 100,00	4 320,35	554%	5 100,00	#DIV/0!
Autres produits	20 443,20	14 500,00	4 833,00	(15 610,20)	-76%	(9 667,00)	-67%
Refacturations internes	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes</b>	<b>1 911 821,01</b>	<b>3 076 975,00</b>	<b>2 345 955,00</b>	<b>434 133,99</b>	<b>23%</b>	<b>(731 020,00)</b>	<b>-24%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(279 678,62)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>(100 101,23)</b>	<b>-36%</b>	<b>(452 280,61)</b>	<b>-166%</b>
Investissements	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
Cautions versées	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 378,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(25 378,00)</b>	<b>-100%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Rbt immos financières	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Total Opérations en capital	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>(254 300,62)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>74 723,23</b>	<b>-29%</b>	<b>(452 280,61)</b>	<b>-166%</b>
Amortissements et provisions	(115 493,06)	(124 724,02)	(124 725,00)	(9 231,94)	8%	(0,98)	0%
Reprises	128 368,67	124 724,02	124 724,02	(3 644,65)	-3%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>(266 803,01)</b>	<b>272 703,22</b>	<b>(179 578,37)</b>	<b>87 224,64</b>	<b>-33%</b>	<b>(452 281,59)</b>	<b>-166%</b>

### 3.2 L'Appui aux entreprises

---

- Chiffre d'Affaires : 1 526 K€

	BR 2022	Var. BP 22	Contribution
Entrepreneuriat / Découverte & Accélérateur	612	+ 3 K€	40%
Datas	251	+ 9 K€	16%
Conquête & Compétitivité	623	- 94,3 K€	41%
Etudes & Prospectives	40	=	3%
<b>Total</b>	<b>1 526</b>	<b>- 82,3 K€</b>	<b>100%</b>

### 3.3 L'Immobilier

---

- Taux d'occupation de 98,2 %
- Un chiffre d'affaires de 5 175 K€

## 4. Questions / Remarques

---

MME LONGUEMART, demande plus d'explications sur l'augmentation du point d'indice des salaires de 3.5%.

Frédéric COUSIN rappelle le contexte du point d'indice gelé depuis de nombreuses années tout comme celui des fonctionnaires. La décision de réévaluation des salaires dans la fonction publique a imposé CCI France à revoir également la valorisation des salaires des collaborateurs du réseau. Cette revalorisation sera appliquée rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

MME. VERT s'interroge sur le nombre de démission sur l'exercice 2022. Pour rappel, 19 démissions sur 2022 contre 7 en 2021.

Frédéric COUSIN a expliqué que le marché actuel de l'emploi favorise les changements de postes avec notamment des nouvelles opportunités et des rémunérations quelquefois plus attractives. MR. COUSIN précise que cette tendance s'est ralentie sur le second semestre de l'année.

**La commission des finances donne un avis favorable au budget rectifié 2022.**

## II. Présentation du budget Primitif 2023

---

Cf. Documents : PP présentation

### 1. Présentation des faits marquants :

---

- Un programme d'investissement évalué à 5.9 M€ dont 2.2 M€ d'investissements financiers ;
- Lancement de la construction du nouveau Talentis Pavilly financé en partie par la souscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 500 K€ ;
- Un apport en compte courant à la nouvelle SCI IFA de 2 M€ ;
- Légère baisse de la ressource fiscale de 164 K€ contre près de 1.2 M€ entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 ;
- Une commercialisation de nos offres qui progresse : 2.7 M€ au prévisionnel 2023 contre 2.6 M€ au budget rectificatif 2022 ;
- Vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf pour 400 K€ initialement programmé en 2022 ;
- Des ventes de terrains permettant de dégager une plus-value de 462 K€ ;
- Des charges de fonctionnement (hors frais de personnel) en baisse de 140 K€ ;
- Des frais de personnel en hausse de 317 K€ ;
- Stabilisation des produits issus de l'IFA Marcel Sauvage ;
- Objectif de développement du CA du CEPPIC de 380 K€ (+26 %) ;
- Une subvention d'investissement de 250 K€ au titre des aides 1er équipements (IFA) ;
- 2 autres subventions d'investissements au profit de l'IFA pour 100 K€ (financement de la rénovation du self) et l'achat d'un logiciel innovant (63 K€)

## 2. Présentation du Résultat Budgétaire

- **Le résultat Net Comptable** : 2 476 K€,
- **La CAF** : 4 565 K€
- **Le résultat Budgétaire** : 39.3 K€

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 1 085,2	- 1 102,5	- 17,3
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 781,0	- 3 980,4	- 199,4
Autres charges	- 720,6	- 789,7	- 702,8	87,0
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 455,8	- 457,1	1,2
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 12 106,5	- 12 495,5	- 389,0
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 015,3	- 2 943,0	72,4
Impôts et Taxes	- 954,6	- 869,5	- 872,6	3,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 22 553,8</b>	<b>- 450,7</b>
Autres produits	368,3	752,5	569,3	183,1
Prestations de formation	2 162,1	2 989,9	3 492,5	502,6
Prestations de service	2 105,1	2 580,7	2 713,5	132,8
Produits locatifs	5 020,5	5 252,0	5 174,8	77,1
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 767,7	164,2
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	10 440,1	10 400,4	39,7
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>27 118,2</b>	<b>171,3</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>- 279,4</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	-
Investissements	- 5 521,7	- 5 563,8	- 5 910,2	- 346,5
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 266,1	- 268,0	1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>- 6 178,2</b>	<b>- 348,3</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	-
Cessions d'immobilisations	760,9	7,2	400,1	392,9
Rbt immos financières	340,2	340,0	340,0	-
Souscriptions d'emprunts	-	-	500,0	500,0
Subventions d'investissements	637,2	124,2	413,0	288,8
<b>Total recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>471,4</b>	<b>1 653,1</b>	<b>1 181,7</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>- 4 525,1</b>	<b>833,4</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>514,6</b>	<b>39,3</b>	<b>553,9</b>

- ✓ Le programme d'investissements : 5 910 K€
- ✓ Les Opérations en Capital : Recettes : 1 653 K€ / Dépenses : 6 178 K€
- ✓ Fonds de Roulement : 6 793 K€ soit 91 jours
- ✓ Ressource Fiscale : 4 768 K€
- ✓ Les Frais de personnel : 15.5 M€

### 3. La présentation des activités

#### 3.1 La Formation

- IFA MARCEL SAUVAGE Résultat Budgétaire : -273 K€

	Réalisé 2021	BR 2022	BP 2023	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BR22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(3 890 161,83)	(4 157 003,85)	(4 626 857,33)	(736 695,50)	19%	(469 853,48)	11%
Frais de personnel - Vacataires	(1 705 324,41)	(2 382 107,00)	(2 140 155,00)	(434 830,59)	25%	241 952,00	-10%
Achats de fournitures	(561 490,29)	(702 500,00)	(770 500,00)	(209 009,71)	37%	(68 000,00)	10%
Achats de prestations extérieures	(719 493,89)	(1 007 442,25)	(1 253 792,00)	(534 298,11)	74%	(246 349,75)	24%
Impôts et Taxes	(2 610,51)	(10 000,00)	(9 200,00)	(6 589,49)	252%	800,00	-8%
Autres charges	(152 292,82)	(234 300,00)	(256 300,00)	(104 007,18)	68%	(22 000,00)	9%
Refacturations internes	(1 050 366,50)	(1 074 088,00)	(1 071 773,33)	(21 406,50)	2%	2 315,00	0%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(8 081 740,25)</b>	<b>(9 567 441,10)</b>	<b>(10 128 577,33)</b>	<b>(2 046 837,08)</b>	<b>25%</b>	<b>(561 136,23)</b>	<b>6%</b>
Subventions & Taxe d'apprentissage	9 847 111,70	10 214 283,90	10 198 532,80	351 421,10	4%	(15 751,10)	0%
Produits localifs	5 183,00	3 000,00	3 000,00	(2 183,00)	-42%	-	0%
Prestations de formation	987 037,89	1 522 061,50	1 644 861,00	657 823,11	67%	122 799,50	8%
Prestations de service	112 114,98	145 373,33	163 360,00	51 245,02	46%	17 986,67	12%
Autres produits	39 537,54	309 475,37	14 901,47	(24 636,07)	-62%	(294 573,90)	-95%
Refacturations internes	19 044,20	43 200,00	57 700,00	38 655,80	203%	14 500,00	34%
<b>Total Recettes</b>	<b>11 010 029,31</b>	<b>12 237 394,10</b>	<b>12 082 355,27</b>	<b>1 072 325,96</b>	<b>10%</b>	<b>(155 038,83)</b>	<b>-1%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>2 928 289,06</b>	<b>2 669 953,00</b>	<b>1 953 777,94</b>	<b>(974 511,12)</b>	<b>-33%</b>	<b>(716 175,06)</b>	<b>-27%</b>
Investissements	(1 016 772,68)	(3 488 500,00)	(2 637 500,00)	(1 620 727,32)	159%	851 000,00	-24%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 016 772,68)</b>	<b>(3 488 500,00)</b>	<b>(2 637 500,00)</b>	<b>(1 620 727,32)</b>	<b>159%</b>	<b>851 000,00</b>	<b>-24%</b>
Subventions d'investissements	463 996,87	37 600,00	413 000,00	(50 996,87)	-11%	375 400,00	998%
<b>Total Recettes</b>	<b>463 996,87</b>	<b>37 600,00</b>	<b>413 000,00</b>	<b>(50 996,87)</b>	<b>-11%</b>	<b>375 400,00</b>	<b>998%</b>
Total Opérations en capital	(552 775,81)	(3 450 900,00)	(2 224 500,00)	(1 671 724,19)	302%	1 226 400,00	-36%
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>2 375 513,25</b>	<b>(780 947,00)</b>	<b>(270 722,06)</b>	<b>(2 648 235,31)</b>	<b>-111%</b>	<b>510 224,94</b>	<b>-65%</b>
Amortissements et provisions	(990 012,22)	(1 055 751,56)	(1 025 946,00)	(35 933,78)	4%	29 805,56	-3%
Reprises	906 701,60	855 125,00	855 125,00	(51 576,60)	-6%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	#DIV/0!	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>2 844 978,44</b>	<b>2 469 326,44</b>	<b>1 782 956,94</b>	<b>(1 062 021,50)</b>	<b>-37%</b>	<b>(686 369,50)</b>	<b>-28%</b>

- LE CEPPIC : Résultat Budgétaire : 60 K€

	Réalisé 2021	BR 2022	BP 2023	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BR22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(1 097 554,39)	(1 044 835,06)	(69 740,37)	7%	52 719,33	-5%
Frais de personnel - Vacataires	(819 619,16)	(913 200,00)	(1 092 800,00)	(273 180,84)	33%	(179 600,00)	20%
Achats de fournitures	(30 861,73)	(30 040,00)	(27 390,00)	3 471,73	-11%	2 650,00	-9%
Achats de prestations extérieures	(225 857,59)	(353 028,00)	(380 745,00)	(154 887,41)	69%	(27 717,00)	8%
Impôts et Taxes	(11 574,00)	(36 460,00)	(36 460,00)	(24 886,00)	215%	-	0%
Autres charges	(22 077,20)	(23 500,00)	(24 350,00)	(2 272,80)	10%	(850,00)	4%
Refacturations internes	(106 415,26)	(71 750,00)	(82 350,00)	24 065,26	-23%	(10 600,00)	15%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(2 191 499,63)</b>	<b>(2 525 532,39)</b>	<b>(2 688 930,06)</b>	<b>(497 430,43)</b>	<b>23%</b>	<b>(163 397,67)</b>	<b>6%</b>
Prestations de formation	1 890 598,16	2 336 022,00	2 742 100,00	851 501,84	45%	406 078,00	17%
Prestations de service	779,65	5 100,00	(0,73)	(780,38)	-100%	(5 100,73)	-100%
Autres produits	20 443,20	4 833,00	6 500,00	(13 943,20)	-68%	1 667,00	34%
<b>Total Recettes</b>	<b>1 911 821,01</b>	<b>2 345 955,00</b>	<b>2 748 599,27</b>	<b>836 778,26</b>	<b>44%</b>	<b>402 644,27</b>	<b>17%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(279 678,62)</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>59 669,21</b>	<b>339 347,83</b>	<b>-121%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>
Investissements	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>(254 300,62)</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>59 669,21</b>	<b>313 969,83</b>	<b>-123%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>
Amortissements et provisions	(115 493,06)	(124 725,00)	(124 725,00)	(9 231,94)	8%	-	0%
Reprises	128 368,67	124 724,02	124 724,02	(3 644,65)	-3%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>(266 803,01)</b>	<b>(179 578,37)</b>	<b>59 668,23</b>	<b>326 471,24</b>	<b>-122%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>

### 3.2 L'Appui aux entreprises

---

- Chiffre d'Affaires : 1 742 K€

	BP 2023	Var. BR 22	Contribution
Entrepreneuriat	658	+ 45,5 K€	38%
Datas	241	- 10 K€	14%
Conquête & Compétitivité	783	+ 160,6 K€	45%
Etudes & Prospectives	60	+ 20 K€	3%
<b>Total</b>	<b>1 742</b>	<b>+216 K€</b>	<b>100%</b>

### 3.3 L'Immobilier

---

- Taux d'occupation de 99,2 %
- Un chiffre d'affaires de 5 175 K€

## 4. Questions / Remarques

---

François BUREAU demande plus d'informations sur le site de ROUXMESNIL BOUTEILLES. Frédéric COUSIN apporte des éléments supplémentaires sur la réhabilitation des anciens locaux de l'ICD en rappelant l'historique du site et présentant les différentes phases du projet. Monsieur COUSIN a également évoqué les ventes de terrains prévues sur la ZILD qui représentent 658 K€ de CA prévisionnel en 2023.

**La commission des finances donne un avis favorable au budget Primitif 2023.**

### III. Présentation du budget Rectifié 2022 de la SCI Campus

La SCI CAMPUS, réalise une Capacité d'autofinancement de 1 250 K€ et, un résultat budgétaire de 32 K€.

En K€	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Budget Rectifié 2022	Var BR / BP
Achats de fournitures	-190,2	-196,0	-253,0	-57
Achats de prestations extérieures	-262,8	-238,4	-269,9	-32
Autres charges	-198,7	-68,6	-112,3	-44
Impôts et Taxes	-207,3	-203,5	-208,5	-5
<b>Total Dépenses</b>	<b>-858,9</b>	<b>-706,5</b>	<b>-843,7</b>	<b>-137</b>
Autres produits	10,7	0,0	12,0	12
Produits locatifs	1 928,1	1 933,1	2 081,8	149
<b>Total Recettes</b>	<b>1 939</b>	<b>1 933</b>	<b>2 094</b>	<b>161</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>1 080</b>	<b>1 227</b>	<b>1 250</b>	<b>23</b>
Investissements	-104,8	-100,0	-153,0	-53
Remboursement emprunts	-1 059,5	-1 065,5	-1 065,5	0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 164</b>	<b>-1 166</b>	<b>-1 219</b>	<b>-53</b>
Cautions reçues	8,4	0,0	0,0	
Cessions d'immobilisations	700,0	0,0	0,0	
<b>Total Recettes</b>	<b>708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-456</b>	<b>-1 166</b>	<b>-1 219</b>	<b>-53</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>624</b>	<b>61</b>	<b>32</b>	<b>-30</b>

### IV. Présentation du budget Rectifié 2022 de la SCI Entreprises +

La SCI Entreprises +, réalise une Capacité d'autofinancement de 439 K€ et, un résultat budgétaire déficitaire de 724.4 K€.

En K€	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Budget Rectifié 2022	Variation BR / BP
Achats de fournitures	-19,1	-27,6	-32,7	-5,1
Achats de prestations extérieures	-97,6	-106,2	-250,2	-144,0
Autres charges	-38,1	-48,5	-59,8	-11,3
Impôts et Taxes	-99,4	-93,2	-94,3	-1,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-254,2</b>	<b>-275,5</b>	<b>-437,0</b>	<b>-161,5</b>
Autres produits	7,9	0,0	15,9	15,9
Produits locatifs	496,0	853,8	859,6	5,8
<b>Total Recettes</b>	<b>503,9</b>	<b>853,8</b>	<b>875,5</b>	<b>21,7</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>249,7</b>	<b>578,3</b>	<b>438,5</b>	<b>-139,8</b>
Investissements	-3 421,7	-1 317,5	-863,4	454,1
Remboursement emprunts	-258,6	-546,6	-299,5	247,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-3 680,4</b>	<b>-1 864,1</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>701,2</b>
Souscription d'emprunts	800,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Recettes</b>	<b>800,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-2 880,4</b>	<b>-1 864,1</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>701,2</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>-2 630,7</b>	<b>-1 285,8</b>	<b>-724,4</b>	<b>561,4</b>

## V. Présentation du budget Primitif 2023 de la SCI Campus

La SCI CAMPUS, réalise une Capacité d'autofinancement de 1 208 K€ et, un résultat budgétaire de 116 K€.

En K€	Budget Rectifié 2022	Budget Primitif 2023	Var BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	-253,0	-226,0	27,0
Achats de prestations extérieures	-269,9	-344,9	-75,0
Autres charges	-112,3	-78,9	33,4
Impôts et Taxes	-208,5	-213,5	-5,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-843,7</b>	<b>-863,3</b>	<b>-19,6</b>
Autres produits	12,0	0,0	-12,0
Produits locatifs	2 081,8	2 070,8	-11,0
<b>Total Recettes</b>	<b>2 093,8</b>	<b>2 070,8</b>	<b>-23,0</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>1 250,1</b>	<b>1 207,5</b>	<b>-42,6</b>
Investissements	-153,0	-20,0	133,0
Remboursement emprunts	-1 065,5	-1 071,6	-6,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 218,5</b>	<b>-1 091,6</b>	<b>126,9</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-1 218,5</b>	<b>-1 091,6</b>	<b>126,9</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>31,6</b>	<b>115,9</b>	<b>84,3</b>

## VI. Présentation du budget Primitif 2023 de la SCI Entreprises +

La SCI Entreprises +, réalise une Capacité d'autofinancement de 636 K€ et, un résultat budgétaire déficitaire de 110.2 K€.

En K€	Budget Rectifié 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	-33,7	-41,2	-7,5
Achats de prestations extérieures	-250,2	-175,8	74,4
Autres charges	-58,8	-43,2	15,6
Impôts et Taxes	-94,3	-56,2	38,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-437,0</b>	<b>-316,4</b>	<b>120,6</b>
Autres produits	15,9	0,0	-15,9
Produits locatifs	859,6	952,2	92,6
<b>Total Recettes</b>	<b>875,5</b>	<b>952,2</b>	<b>76,7</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>438,5</b>	<b>635,8</b>	<b>197,3</b>
Investissements	-863,4	-2 010,0	-1 146,6
Remboursement emprunts	-299,5	-236,0	63,5
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>-2 246,0</b>	<b>-1 083,1</b>
Souscription d'emprunts	0,0	1 500,0	1 500,0
<b>Total Recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>1 500,0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>-746,0</b>	<b>416,9</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>-724,4</b>	<b>-110,2</b>	<b>614,2</b>

## **VII. Présentation du projet TALENTIS PAVILLY**

Cf. Documents : PP présentation

Ce projet avait été validé avant la crise COVID mais mis en suspens à la suite du nouveau contexte économique et l'essor du télétravail pouvant remettre en question certains projets immobiliers.

Toutefois, la CCI ROUEN METROPOLE réaffirme sa volonté de s'implanter sur l'ensemble du territoire et donc sur le pays de Caux. Le projet est donc réactualisé et soumis à l'avis de la Commission des Finances.

François BUREAU demande si les estimations réalisées sont de nature prudente et réactualisée selon les coûts du marché.

Frédéric précise que le business plan a été mis à jour avec des données de 2022 mais qu'à la réception des offres des fournisseurs, le projet pourrait être représenté à la Commission des Finances en cas d'écarts significatifs.

**A la suite de cette présentation et ces informations, la Commission des Finances donne un avis favorable pour la réalisation de ce projet.**

## **VIII. Présentation du projet IFA MARCEL SAUVAGE**

Cf. Documents : PP présentation

MME. VERT s'interroge sur l'hébergement des jeunes suite à l'augmentation des effectifs présentée et si le projet intègre une solution d'hébergement (type foyer).

Frédéric COUSIN précise que la ville de MONT SAINT AIGNAN dispose de plusieurs résidences étudiantes et que cette problématique est sous la responsabilité du CROUS. De plus, les étudiants de l'IFA MARCEL SAUVAGE sont des alternants donc non présents en permanence à l'école (non nécessité d'avoir un logement). Beaucoup de jeunes sont encore hébergés chez les parents.

MME. LONGUEMART estime que le coût du projet est élevé.

Frédéric COUSIN rappelle qu'au démarrage le site de l'IFA était constitué d'un bâtiment unique de type Lycée qui a fait l'objet de plusieurs agrandissements au cours des quarante dernières années.

Aujourd'hui, l'augmentation de l'activité formation met à saturation les espaces de formation et de vie amenant l'IFA à occuper des salles à Isneauville au CEPPIC. Le projet a pour vocation d'offrir plus de 4 000 m<sup>2</sup> supplémentaires permettant d'accueillir plus de jeunes dans de meilleures conditions et cela sur un seul site adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Cette validation en Commission des Finances est une première étape, le dossier sera représenté d'ici un an avec des chiffres réactualisés et un plan de financement complet.

**La Commission des Finances donne un avis favorable pour poursuivre ce projet de nouveau campus.**

## **IX. Cession d'un terrain sur la ZILD ROUXMESNIL à l'entreprise BRETAGNE TRUITE**

---

Cf. Documents : PP présentation

La société BRETAGNE TRUITE souhaite développer son activité en Normandie en y développant un nouvel atelier de transformation. Elle souhaite alors acquérir deux parcelles sur la commune de ROUXMENISL BOUTEILLE d'une surface totale de 17 848 m2 pour un montant de 35 € HT / m2 soit 624 680 € HT.

**La Commission des Finances valide la cession des deux terrains.**

## **X. Cession d'un bâtiment sur la zone de REGMA loué par NORMANDY COATING**

---

Cf. Documents : PP présentation

Proposition de vente du bâtiment n°122 en mauvais état dont le coût de réhabilitation est excessif. Face aux risques potentiels de conserver ce bâtiment, une cession de ce-dernier au locataire actuel est proposée à 10 000 €.

Les élus demandent comment le prix de vente a été fixé.

Frédéric Cousin répond que ce bâtiment aurait pu être vendu à 1 euro symbolique, mais que le prix fixé permet de couvrir une partie des coûts de cession et du temps passé par les collaborateurs sur le dossier.

**La Commission des Finances donne un avis favorable pour vendre ce bâtiment à la société NORMANDY COATING pour un montant de 10 k€.**

## **XI. Augmentation des tarifs nationaux sur les prestations de services**

---

Dans le cadre de l'augmentation des tarifs nationaux décidée lors de la prochaine AG de CCI France, il est demandé aux élus de chaque CCIT leur avis sur l'application de ces nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Formalités :**

Type de prestation : mandataire en formalités	Tarif * Prix maximum conseillé
Création d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	82,50€ HT – 99,00€ TTC
Modification d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	49,17€ HT – 59,00€ TTC
Radiation d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	40,83€ HT – 49,00€ TTC
Création d'une Société commerciale	115,00€ HT – 138,00€ TTC
Modification/Dissolution d'une Société commerciale	100,00€ HT – 120,00€ TTC
Radiation d'une Société commerciale	70,00€ HT – 84,00€ TTC

- **Entreprendre :**

	Prix actuel	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
« 5 jours pour Entreprendre » préparant à la certification « Création entreprise - Identifier les points clés pour un projet réussi »	525€ HT	690€ HT
« Création entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » via un accompagnement individuel de 7h	595€ HT	850€ HT
« Création entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » via un accompagnement individuel et collectif de maximum 42h	1 120€ HT	1 540€ HT
« Reprise entreprise – Bâtir un projet entrepreneurial durable » via une prestation collective de 35h	1 250€ HT	1 625€ HT

MME. VERT s'inquiète de cette hausse tarifaire qu'elle juge importante et demande ce qui justifie cette augmentation.

Frédéric Cousin expose les arguments suivants avancés par CCI France :

- « les CCI doivent désormais respecter les exigences de la certification Qualité Qualiopi qui s'imposent à tous les organismes de formation qui perçoivent des fonds publics ou mutualisés et procéder à des jurys d'évaluation et de certification ;
- le développement continu de l'application CCI Business Builder qui est mise à disposition de tous les clients apporte un service utile et de qualité croissante qui mérite d'être valorisé ;
- la clientèle évolue avec des projets plus ambitieux et des clients plus exigeants et donc un temps d'accompagnement parfois plus long que prévu. »

**La Commission des Finances donne un avis favorable pour l'application des tarifs proposés par CCI France.**



**Madame Catherine LONGUEMART**  
Présidente de la Commission des Finances





4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 Novembre 2022

**2022/76-35**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2022**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie à distance le Jeudi 10 Novembre 2022 sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code de Commerce ;
- Le Décret n°2015-1643 du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la CCI territoriale Seine-Mer Normandie en CCI Métropolitaine Rouen Métropole ;
- La circulaire n°1111 du 30 Mars 1992, fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- Le Règlement Intérieur de la CCI Rouen Métropole ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 19 Octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 20 octobre 2022 ;
- Le contrôle de cohérence qui s'est tenu le 19 octobre 2022 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale de Normandie.

### Décide :

- D'arrêter le montant des produits et charges du budget rectificatif 2022 à **30 890 207 €** et **28 009 822 €** ;
- De constater un résultat net comptable à **2 880 384 €**, un résultat budgétaire à **- 514 608 €**, un fonds de roulement net à **7 983 013 €** et un fonds de roulement net disponible à **6 179 350 €**.

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	-V.L. 
--	---

**Donne :**

- Tous pouvoirs à Monsieur Vincent LAUDAT, Président de la CCI Rouen Métropole, pour soumettre le budget rectificatif 2022 à l'Autorité de Tutelle.

**Dit :**

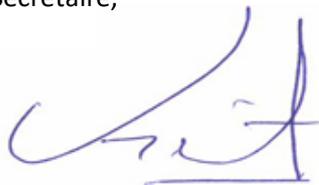
- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

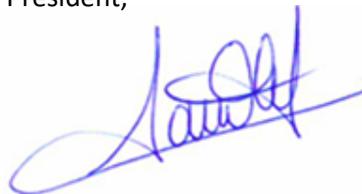
Fait à Rouen, le Jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



# BUDGET PRIMITIF 2023

**Assemblée générale  
10/11/2022**

**MY CCI BUSINESS  
COMMUNITY**



**CCI ROUEN  
MÉTROPOLE**



# Hypothèses budgétaires

Le **budget primitif 2023** est construit sur les principales hypothèses budgétaires suivantes :

- Un **programme d'investissement évalué à 5,9 M€** dont 2,2 M€ d'investissements financiers :
  - Apport en compte courant à la **nouvelle SCI IFA** de 2 M€ et 200 K€ à l'EESC INEMA
- Lancement de la **construction du Talentis Pavilly** financé en partie par un nouvel emprunt de 500 K€ ;
- **Vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** pour 400 K€ initialement programmé en 2022 ;
- Des **ventes de terrains** permettant de dégager une plus-value de **462 K€** ;
- Des **charges de fonctionnement** (hors frais de personnel) en baisse de 140 K€ ;
- Des **frais de personnel** en hausse de 317 K€ ;
- **Stabilisation des produits** issus de **l'IFA MARCEL SAUVAGE** ;
- Objectif de **développement du CA du CEPPIC** de 380 K€ (+ 26%) ;
- Une **commercialisation de nos offres** qui progresse : 2,7 M€ au prévisionnel 2023 contre 2,6 M€ au budget rectificatif 2022 ;
- Légère **baisse de la ressource fiscale** de 164 K€ ;
- Une **subvention d'investissement** de 250 K€ au titre des aides 1<sup>er</sup> équipements (IFA) ;
- 2 autres **subventions d'investissements au profit de l'IFA** pour 100 K€ (financement de la rénovation du self) et l'achat d'un logiciel innovant (63 K€).

# Une CAF estimée à 4,6 M€

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 1 085,2	- 1 102,5	- 17,3
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 781,0	- 3 980,4	- 199,4
Autres charges	- 720,6	- 789,7	- 702,8	87,0
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 455,8	- 457,1	- 1,2
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 12 106,5	- 12 495,5	- 389,0
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 015,3	- 2 943,0	72,4
Impôts et Taxes	- 954,6	- 869,5	- 872,6	3,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 22 553,8</b>	<b>- 450,7</b>
Autres produits	368,3	752,5	569,3	- 183,1
Prestations de formation	2 162,1	2 989,9	3 492,5	502,6
Prestations de service	2 105,1	2 580,7	2 713,5	132,8
Produits locatifs	5 020,5	5 252,0	5 174,8	- 77,1
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 767,7	- 164,2
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	10 440,1	10 400,4	- 39,7
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>27 118,2</b>	<b>171,3</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>- 279,4</b>

# Un résultat budgétaire à l'équilibre

Montant en K€

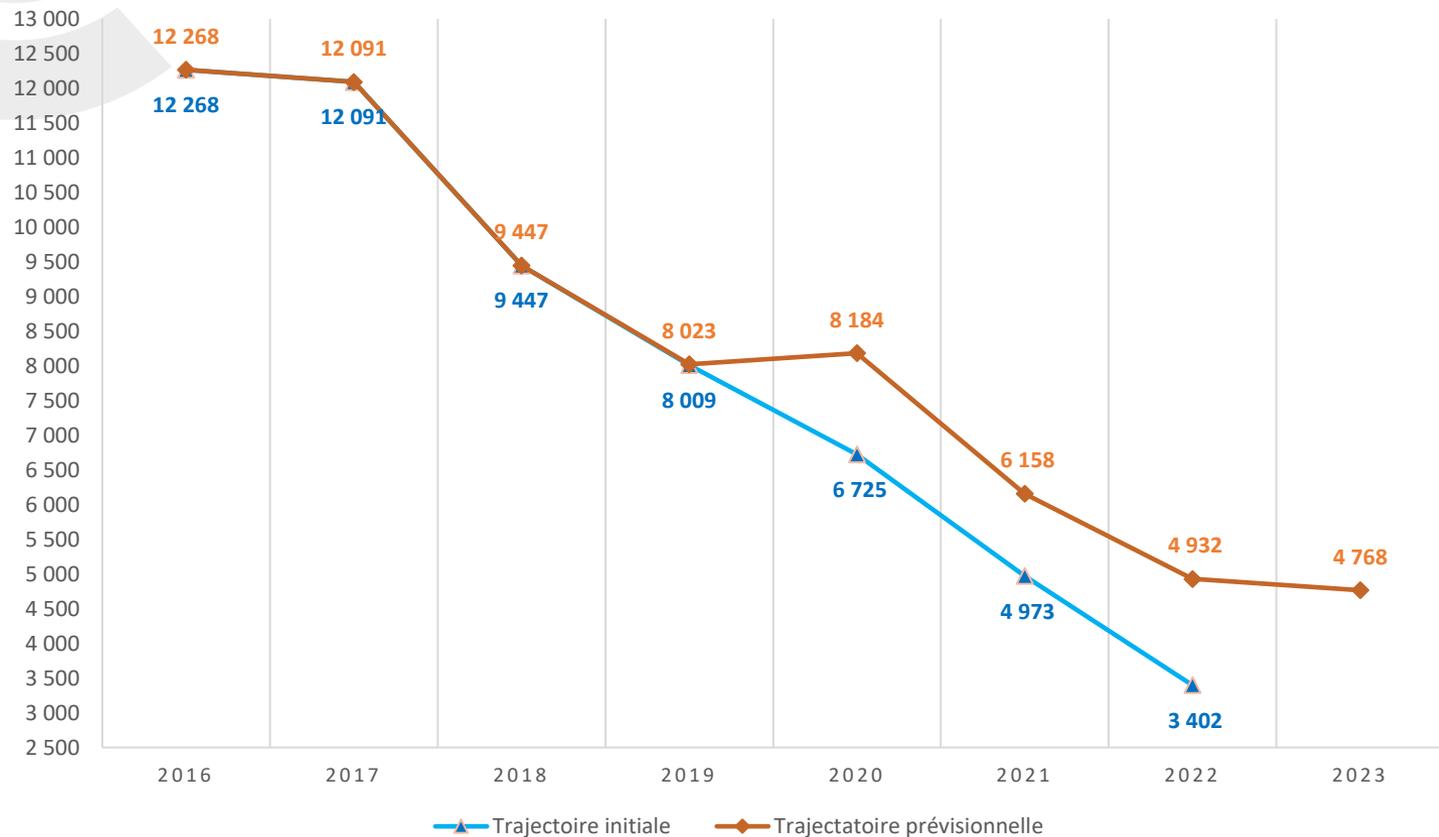
	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>- 279,4</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	-
Investissements	- 5 521,7	- 5 563,8	- 5 910,2	- 346,5
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 266,1	- 268,0	- 1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>- 6 178,2</b>	<b>- 348,3</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	-
Cessions d'immobilisations	760,9	7,2	400,1	392,9
Rbt immos financières	340,2	340,0	340,0	-
Souscriptions d'emprunts	-	-	500,0	500,0
Subventions d'investissements	637,2	124,2	413,0	288,8
<b>Total Recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>471,4</b>	<b>1 653,1</b>	<b>1 181,7</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>- 4 525,1</b>	<b>833,4</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>- 514,6</b>	<b>39,3</b>	<b>553,9</b>



# Un résultat net comptable en baisse de 404 K€

<i>Montant en K€</i>	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>- 279,4</b>
Amortissements & provisions	- 7 508,5	- 5 906,8	- 5 514,2	392,6
Reprises	4 641,2	3 936,1	3 026,1	- 910,0
Cessions	760,9	7,2	400,1	392,9
<b>Résultat net comptable</b>	<b>4 180,8</b>	<b>2 880,4</b>	<b>2 476,4</b>	<b>- 404,0</b>

# Historique et projections de ressource fiscale



# Un programme d'investissements toujours conséquent

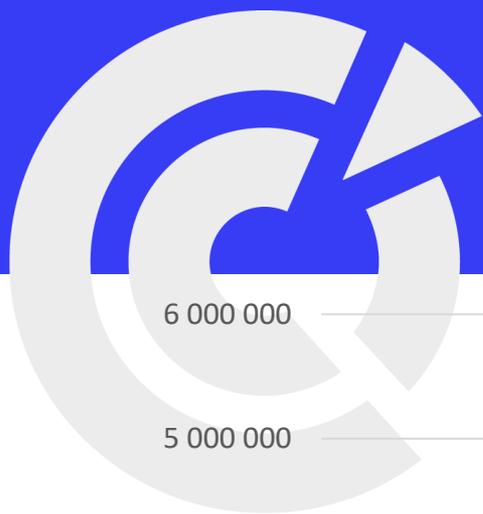
Le **programme d'investissements pour 2023** est estimé à **5,9 M€**, soit une hausse de 346 K€ par rapport au budget rectifié 2022.

Les principaux investissements sont les suivants :

- **Apport à la SCI IFA** pour 2 M€ et apport à **l'EESC INEMA** pour 200 K€ ;
- Démarrage des travaux du nouveau **Talents Pavilly** pour 1,1 M€ ;
- **Réhabilitation de l'ICD** pour 821 K€ ;
- **Travaux de rénovation** sur le bâtiment de l'école **NEOMA** pour 500 K€ ;
- **Investissements informatiques à l'IFA** pour 430 K€ ;
- Fin de la **rénovation complète du self de l'IFA** (200 K€) ;
- **Acquisition d'une boutique test** pour 155 K€.

Montant en K€	BR 2022	BP 2023	Variation
Financier	2 930,0 €	2 200,0 € -	730,0 €
Actions / Titres	2 930,0 €	2 200,0 € -	730,0 €
Formation	988,5 €	637,5 € -	351,0 €
Travaux/aménagement	813,0 €	207,5 € -	605,5 €
Mobilier	66,0 €	- € -	66,0 €
Informatique	105,5 €	430,0 €	324,5 €
Matériel spécifique	4,0 €	- € -	4,0 €
Fonctionnement CCI	201,5 €	101,5 € -	100,0 €
Informatique	119,0 €	91,5 € -	27,5 €
Véhicule	63,5 €	- € -	63,5 €
Mobilier	19,0 €	10,0 € -	9,0 €
Parc immobilier	1 050,3 €	2 951,2 €	1 900,9 €
Travaux	1 041,6 €	2 951,2 €	1 909,6 €
Mobilier	8,7 €	- € -	8,7 €
Aménagements & Equipements	393,5 €	20,0 € -	373,5 €
Travaux	393,5 €	20,0 € -	373,5 €
<b>Total</b>	<b>5 563,8 €</b>	<b>5 910,2 €</b>	<b>346,4 €</b>

# Evolution de la dette financière



6 000 000

5 000 000

4 000 000

3 000 000

2 000 000

1 000 000

0

Dont remboursement Anticipé :

- Emprunt campus NEOMA pour 700 K€
- Emprunt CIC pour 2,1 M€

Dont remboursement Anticipé :

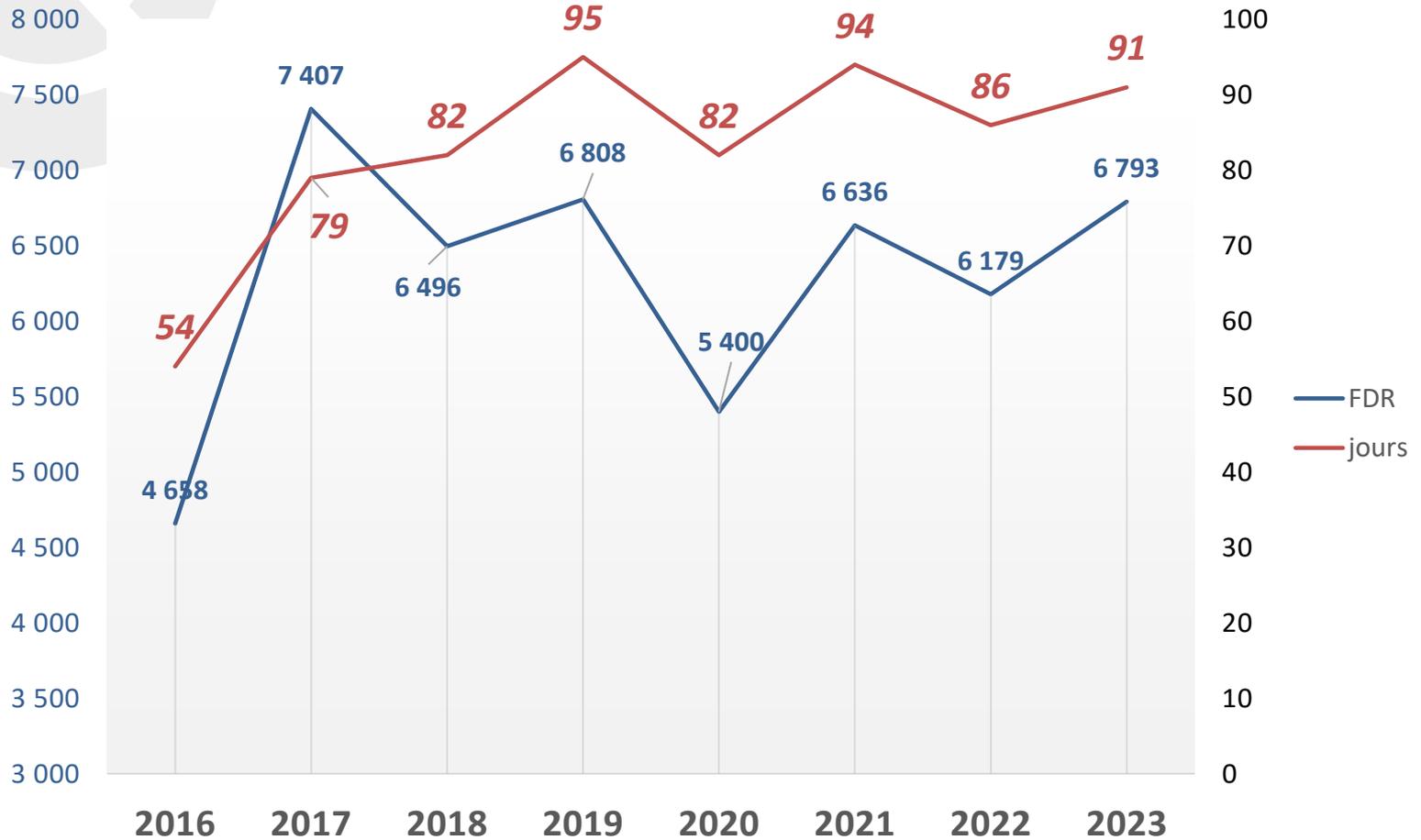
- 50 % de l'emprunt Crédit Agricole pour 804 K€

Souscription d'un emprunt de 500 K€ pour le financement du Talents Pavilly

	2020	2021	2022	2023
Remb. Intérêts	56 113	53 768	5 277	1 538
Remb. Capital	3 960 833	1 332 480	266 115	267 982
Dettes	2 136 439	803 960	537 845	769 863

Remb. Capital    Remb. Intérêts    Dettes

# Un fonds de roulement à 6,8 M€



# Résultats prévisionnels 2023

En K€	Budget Rectifié 2022	Budget Primitif 2023	Var BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	-253,0	-226,0	27,0
Achats de prestations extérieures	-269,9	-344,9	-75,0
Autres charges	-112,3	-78,9	33,4
Impôts et Taxes	-208,5	-213,5	-5,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>-843,7</b>	<b>-863,3</b>	<b>-19,6</b>
Autres produits	12,0	0,0	-12,0
Produits locatifs	2 081,8	2 070,8	-11,0
<b>Total Recettes</b>	<b>2 093,8</b>	<b>2 070,8</b>	<b>-23,0</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>1 250,1</b>	<b>1 207,5</b>	<b>-42,6</b>
Investissements	-153,0	-20,0	133,0
Remboursement emprunts	-1 065,5	-1 071,6	-6,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 218,5</b>	<b>-1 091,6</b>	<b>126,9</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-1 218,5</b>	<b>-1 091,6</b>	<b>126,9</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>31,6</b>	<b>115,9</b>	<b>84,3</b>

- Mise en place d'un nouveau contrat de maintenance chauffage / climatisation (+80 K€) avec des investissements lissés sur 10 ans
- Pas d'investissements importants programmés sur l'exercice 2023
- Taux d'occupation projeté à 99,8 %

# Résultats prévisionnels 2023

En K€	Budget Rectifié 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	-33,7	-41,2	-7,5
Achats de prestations extérieures	-250,2	-175,8	74,4
Autres charges	-58,8	-43,2	15,6
Impôts et Taxes	-94,3	-56,2	38,1
<b>Total Dépenses</b>	<b>-437,0</b>	<b>-316,4</b>	<b>120,6</b>
Autres produits	15,9	0,0	-15,9
Produits locatifs	859,6	952,2	92,6
<b>Total Recettes</b>	<b>875,5</b>	<b>952,2</b>	<b>76,7</b>
<b>Total Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>438,5</b>	<b>635,8</b>	<b>197,3</b>
Investissements	-863,4	-2 010,0	-1 146,6
Remboursement emprunts	-299,5	-236,0	63,5
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>-2 246,0</b>	<b>-1 083,1</b>
Souscription d'emprunts	0,0	1 500,0	1 500,0
<b>Total Recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>1 500,0</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>-1 162,9</b>	<b>-746,0</b>	<b>416,9</b>
<b>Résultat Budgétaire</b>	<b>-724,4</b>	<b>-110,2</b>	<b>614,2</b>

- **Baisse des charges d'entretien** et de réparations (-32 K€) et suppression de la taxe d'aménagement de Petit-Quevilly payée en 2021 pour 39,5 K€ ainsi que l'assurance travaux pour 35 K€.
- **Début d'exploitation du Talentis Petit-Quevilly** prévu sur le dernier trimestre 2023 : produits locatifs estimés à 21,3 K€
- **Hausse des produits locatifs** sur les bâtiments du Talentis Madrillet (+44,7 K€) et de Vasco de Gama (+12,5 K€)
- **Paiement de la dernière échéance** de l'emprunt de 600 K€ pour le Centre d'Affaires de Dieppe (-66 K€)
- **Souscription d'un emprunt de 1,5 M€** auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement du Talentis Petit-Quevilly en complément des 500 K€ financés par la CCI.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**ILS M ONT APPORTÉ LA RECETTE...**

... pour gérer mon affaire dans les meilleures conditions.  
Cécilia B. - Rouen



DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT MISE SOUS PRESSION...**

... mais je ne l'ai pas regretté.  
Nathalie S. - Dieppe



Informations, conseils, aide, accompagnement : tous les moyens pour chaque étape des entreprises d'entrepreneurs.

DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT AIDÉ À PERCER...**

... pour financer le développement de mon entreprise.  
Léon D. - Elbeuf



Compétitivité, implication, financement, accompagnement : tous les moyens pour aller de l'avant dans son développement.

DE FINANCER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT DONNÉ DU RÉSEAU...**

... en mettant en relation des et grappes d'entreprises.

Andréas B. - Marc-Denis-Algout



Réseau d'entreprises, rencontres de terrain, visites terrain, networking : tous les moyens pour accélérer le business.

DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT APPORTÉ UNE PALETTE DE SOLUTIONS...**

... grâce à leur expertise pointue du territoire.

Mehdi D. - Maromme



Infrastructures, accompagnement personnalisé, attractivité : tous les moyens pour les entrepreneurs et les locaux en quête d'aide à la décision.

COMPARTIR LES TERRITOIRES DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**ILS M ONT RENVOYÉ À L'ÉCOLE...**

... et ont développé mes compétences.

Juliette B. - Saint-Valéry-en-Caux



Avec ses établissements de formation en alternance et continue, la CCI vous accompagne dans le développement de vos compétences.

DE DÉVELOPPER LE BUSINESS DE VOS ENTREPRISES AVEC  
**MY CCI BUSINESS COMMUNITY** CCI ROUEN MÉTROPOLE Rouen (Seine-Maritime)

**MY CCI BUSINESS  
COMMUNITY**

 **CCI ROUEN  
MÉTROPOLE**



# **BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapport de présentation

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>HYPOTHESES BUDGETAIRES 2023</b>	<b>2</b>
<b>1 RESULTAT GLOBAUX</b>	<b>3</b>
<b>1.1 CAF &amp; RESULTAT BUDGETAIRE DE LA CCI ROUEN METROPOLE</b>	<b>3</b>
1.1.1 Ressource fiscale	4
1.1.2 Frais de personnel	4
1.1.3 Opérations en capital	7
<b>1.2 RESULTAT NET COMPTABLE DE LA CCI ROUEN METROPOLE</b>	<b>8</b>
1.2.1 Dotations aux amortissements & aux provisions	9
1.2.2 Impacts comptables des cessions d'immobilisations	9
1.2.3 Amortissements des subventions d'investissements	9
<b>2 FORMATION</b>	<b>9</b>
<b>2.1 IFA MARCEL SAUVAGE</b>	<b>9</b>
2.1.1 L'accroissement de l'activité entraine une évolution des charges	10
2.1.2 Des produits en baisse de 155 K€ par rapport à 2022	10
<b>2.2 CEPPIC</b>	<b>11</b>
<b>3 APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES</b>	<b>12</b>
<b>3.1 PRODUITS DU POLE ENTREPRENEURIAT</b>	<b>13</b>
<b>3.2 PRODUITS DU POLE DATAS</b>	<b>13</b>
<b>3.3 PRODUITS DU POLE CONQUETE &amp; COMPETITIVITE</b>	<b>14</b>
<b>3.4 PRODUITS DU POLE ETUDES &amp; PROSPECTIVES</b>	<b>15</b>
<b>3.5 RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>15</b>
<b>4 GESTION DES EQUIPEMENTS ET GESTION LOCATIVE</b>	<b>16</b>
<b>4.1 PRODUITS LOCATIFS</b>	<b>16</b>
<b>4.2 RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>17</b>
<b>5. AUTRES IMPACTS SUR LE RESULTAT DE LA CCI ROUEN METROPOLE</b>	<b>19</b>

## HYPOTHESES BUDGETAIRES 2023

Le budget primitif 2023 est construit sur les principales hypothèses budgétaires suivantes :

- Un programme d'investissement évalué à 5.9 M€ dont 2.2 M€ d'investissements financiers ;
- Lancement de la construction du nouveau Talentis Pavilly financé en partie par la souscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 500 K€ ;
- Un apport en compte courant à la nouvelle SCI IFA de 2 M€ ;
- Légère baisse de la ressource fiscale de 164 K€ contre près de 1.2 M€ entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 ;
- Une commercialisation de nos offres qui progresse : 2.7 M€ au prévisionnel 2023 contre 2.6 M€ au budget rectificatif 2022 ;
- Vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf pour 400 K€ initialement programmé en 2022 ;
- Des ventes de terrains permettant de dégager une plus-value de 462 K€ ;
- Des charges de fonctionnement (hors frais de personnel) en baisse de 140 K€ ;
- Des frais de personnel en hausse de 317 K€ ;
- Stabilisation des produits issus de l'IFA Marcel Sauvage ;
- Objectif de développement du CA du CEPPIC de 380 K€ (+26 %) ;
- Une subvention d'investissement de 250 K€ au titre des aides 1er équipements (IFA) ;
- 2 autres subventions d'investissements au profit de l'IFA pour 100 K€ (financement de la rénovation du self) et l'achat d'un logiciel innovant (63 K€)

# 1 RESULTAT GLOBAUX

## 1.1 CAF & RESULTAT BUDGETAIRE DE LA CCI ROUEN METROPOLE

La CCI Rouen Métropole prévoit de réaliser **27.1 M€ de produits** et **22.6 M€ de charges** permettant de dégager une **Capacité d'Autofinancement positive de 4.6 M€**.

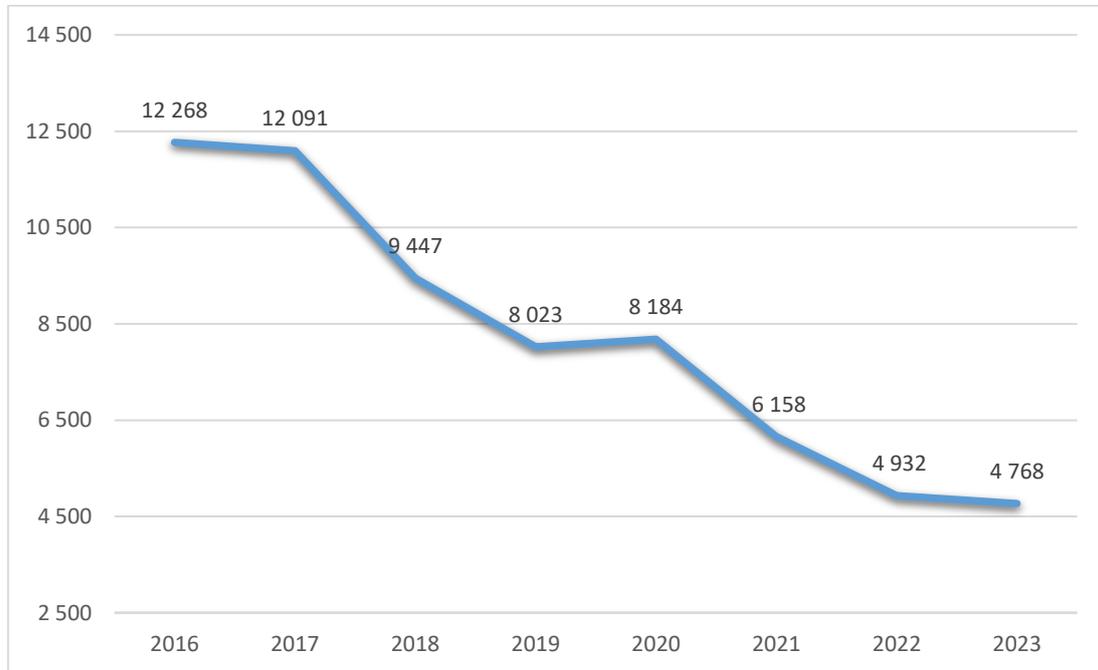
Cette capacité d'autofinancement couplée aux recettes sur opérations en capital (1.7 M€) permet de financer en intégralité le programme d'investissements (5.9 M€) et les remboursements d'emprunts (268 K€).

Le **résultat budgétaire 2023 est donc estimé à 39.3 K€** selon le compte de résultat budgétaire ci-dessous :

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	- 764,2	- 1 085,2	- 1 102,5	17,3
Achats de prestations extérieures	- 3 369,3	- 3 781,0	- 3 980,4	199,4
Autres charges	- 720,6	- 789,7	- 702,8	87,0
Contributions & subventions versées	- 470,7	- 455,8	- 457,1	1,2
Frais de personnel - Statutaires	- 11 317,8	- 12 106,5	- 12 495,5	389,0
Frais de personnel - Vacataires	- 2 209,3	- 3 015,3	- 2 943,0	72,4
Impôts et Taxes	- 954,6	- 869,5	- 872,6	3,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 19 806,4</b>	<b>- 22 103,0</b>	<b>- 22 553,8</b>	<b>450,7</b>
Autres produits	368,3	752,5	569,3	183,1
Prestations de formation	2 162,1	2 989,9	3 492,5	502,6
Prestations de service	2 105,1	2 580,7	2 713,5	132,8
Produits locatifs	5 020,5	5 252,0	5 174,8	77,1
Ressource fiscale	6 114,2	4 931,8	4 767,7	164,2
Subventions & Taxe d'apprentissage	10 323,4	10 440,1	10 400,4	39,7
<b>Total Recettes</b>	<b>26 093,6</b>	<b>26 947,0</b>	<b>27 118,2</b>	<b>171,3</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>279,4</b>
Cautions versées	- 15,8	-	-	-
Investissements	- 5 521,7	- 5 563,8	- 5 910,2	346,5
Remboursement emprunts	- 1 336,6	- 266,1	- 268,0	1,9
<b>Total Dépenses</b>	<b>- 6 874,2</b>	<b>- 5 829,9</b>	<b>- 6 178,2</b>	<b>348,3</b>
Cautions reçues	3,6	-	-	-
Cessions d'immobilisations	760,9	7,2	400,1	392,9
Rbt immos financières	340,2	340,0	340,0	-
Souscriptions d'emprunts	-	-	500,0	500,0
Subventions d'investissements	637,2	124,2	413,0	288,8
<b>Total recettes</b>	<b>1 741,8</b>	<b>471,4</b>	<b>1 653,1</b>	<b>1 181,7</b>
<b>Total Opérations en capital</b>	<b>- 5 132,3</b>	<b>- 5 358,5</b>	<b>- 4 525,1</b>	<b>833,4</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>1 154,9</b>	<b>514,6</b>	<b>39,3</b>	<b>553,9</b>

### 1.1.1 Ressource fiscale

La ressource fiscale est toujours en baisse, mais cette-dernière est moins importante sur l'exercice 2023 : -3 % contre -20% en 2022. Le montant de la ressource fiscale serait de presque **4.8 M€**.



### 1.1.2 Frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnel 2023 sont évalués à 15.4 M€ d'euros représentant 68 % du budget de fonctionnement de la CCI. Ils sont revus à la hausse de +317 K€ par rapport à 2022. La revalorisation de 3,5% de la MS sera effective en année pleine en 2023 représentant +230 K€ par rapport à 2022.

Les principaux postes de la MS sont les suivants :

	2021	BR 2022	BP 2023	Var /2021	Var /BR22
CDI/CDD	10 749 181	11 363 852	12 161 410	✗ 1 412 229	✗ 797 558
Interim/EPI	546 624	706 117	294 051	✓ -252 573	✓ -412 066
Vacataires	2 209 276	3 015 307	2 942 955	✗ 733 679	✓ -72 352
Autres charges de personnel	22 018	36 500	40 000	✗ 17 982	✗ 3 500
<b>Total</b>	<b>13 527 099</b>	<b>15 121 776</b>	<b>15 438 416</b>	<b>✗ 1 911 317</b>	<b>✗ 316 640</b>

b) Les coûts des CDI/CDD sont en augmentation de 798 K€ par rapport à 2022.

Ces écarts s'expliquent de la manière suivante :

	2021		BR 2022		BP 2023		Variation 22-23			Variation 21-23						
	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Effectifs	Valorisation	Total	Effectifs	Valorisation	Total				
<b>MAD hors vacataires</b>																
CCI	92,15	5 932 036	94,09	6 136 623	96,83	6 340 403	2,74	179 414,5	24 365,5	203 780	3,3%	4,68	306 226,9	102 140,1	408 367	6,9%
ADESCAN	3,81	201 432	4,00	213 780	4,00	215 314	0,00	0,0	1 534,0	1 534	0,7%	0,19	10 182,6	3 699,4	13 882	6,9%
CEPPIC	14,87	872 612	17,34	1 035 944	18,51	1 039 836	1,17	65 727,1	-61 835,1	3 892	0,4%	3,64	204 297,0	-37 073,0	167 224	19,2%
IFA	70,00	3 743 769	75,55	3 977 504	86,20	4 565 857	10,65	564 111,1	24 241,9	588 353	14,8%	16,20	858 216,9	-36 128,9	822 088	22,0%
<b>TOTAL</b>	<b>180,84</b>	<b>10 749 849</b>	<b>190,98</b>	<b>11 363 851</b>	<b>205,54</b>	<b>12 161 410</b>	<b>14,56</b>	<b>861 487,4</b>	<b>-63 928,4</b>	<b>797 559</b>	<b>7,0%</b>	<b>24,71</b>	<b>1 461 747,8</b>	<b>-50 186,8</b>	<b>1 411 561</b>	<b>13,1%</b>

#### Justifications de l'évolution 2022→2023 : +798 K€

Cette hausse est majoritairement liée à la croissance des effectifs (+14.56 ETP pour 861 K€).

- La hausse des effectifs concerne principalement l'IFA pour 10.65 ETP (564 K€), cette hausse concerne le recrutement en CDI de 10 formateurs vacataires à la moitié de l'année 2022. Cette pérennisation des postes a pour objectif de sécuriser les compétences dans un marché en tension (+5 ETP d'impact sur 2023).  
Sur la partie administrative, les titularisations au cours de l'année 2022 sur des postes pourvus auparavant en intérim ou en vacation font croître les ETP de +3.33 ETP. Les changements de taux d'activité et des recrutements complémentaires 2022 et prévisionnel 2023 apportent 1.91 ETP supplémentaires. Les embauches 2022 sont une chargée de mission numérique et une assistante sur la filière administration RH. L'hypothèse d'ouverture d'un poste de coordinateur pédagogique sur la filière pédagogie/orientation est intégrée au BP 2023.
- Le CEPPIC pour 1,17 ETP (+66 K€) avec les impacts en année pleine des titularisations 2022.
- La CCI hors formation pour +2,74 ETP (+242 K€), concernant le recrutement en CDI de contrat EPI (+1 pour développement du support commercial et +0.62 pour l'entrepreneuriat). La stabilisation des effectifs suite à un turn-over important sur 2022 au sein des conseillers (+1.28 ETP).

La valorisation de la MS est en baisse de -64 K€ et provient de la diminution des indemnités de départ en retraite versées en 2022. Pour rappel l'année 2022 a été marquée par les départs en retraite de plusieurs cadres et un licenciement pour inaptitude. Ces variations sont compensées en partie par l'application sur une année pleine de l'augmentation de 3,5% du point d'indice des salaires des collaborateurs à partir de juillet 2022 (+230 K€).

c) *Le recours aux travailleurs temporaires est en baisse de 412 K€ par rapport à 2022.*

Justifications de l'évolution 2022→2023 : 412 K€

Cette diminution est la conséquence directe de l'augmentation de la masse salariale présentée précédemment. La titularisation des collaborateurs ayant transité par un CDD EPI est intervenue en 2022 stabilisant les effectifs de la CCI.

Les EPI et Intérim prévus au BP 2023 concernent l'ADESCAN pour 105 K€, l'IFA pour 61 K€, les contrats d'alternance à la communication pour 47 K€ et l'appui aux entreprises pour 72 K€.

d) *L'utilisation de vacataires est en diminution par rapport à 2022 de 72 K€.*

Justifications de l'évolution 2022→2023 : -72 K€

Le chiffre d'affaires de l'IFA se stabilise entre 2022 et 2023 avec une variation de 0,9 % (+107 K€). Le recours aux vacataires est en diminution de -242 K€ suite à la titularisation de 10 formateurs au cours de l'année 2022.

Le CEPPIC prévoit de croissance de son chiffre d'affaires de +26 % (+380 K€), le coût des vacataires a été estimé dans les mêmes proportions, à savoir + 26,8 % (+170 K€).

Le tableau ci-après présente les évolutions évoquées :

	<b>2021</b>	<b>BR 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Var /2021</b>		<b>Var /BR22</b>	
Vacataires IFA	1 705 324	2 382 107	2 140 155	✗	434 831   25,5%	✓	-241 952   -10,2%
Chiffre d'affaires IFA	10 834 150	11 736 345	11 843 394	✓	1 009 244   9,3%	✓	107 049   0,9%
Vacataires CEPPIC	503 952	633 200	802 800	✗	298 848   59,3%	✗	169 600   26,8%
Chiffre d'affaires CEPPIC	1 175 095	1 467 856	1 847 610	✓	672 515   57,2%	✓	379 754   25,9%

1.1.3 Opérations en capital  
*a. Investissements hors financiers*

Le **programme d'investissements (hors financiers)** pour l'exercice 2023 est de **3.7 M€**, soit +1.1 M€ par rapport au budget rectificatif 2022. Les investissements se décomposent selon les sites et les services suivants :

En K€	Budget rectificatif 2022	Budget primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
Talentis Pavilly	125	1 130	1 005
ICD (Rouxmesnil)	45	839	794
IFA (locataire)	989	638 -	351
NEOMA	378	499	121
Boutique Test Rouen Centre	-	155	155
Regma	12	125	113
Informatique	116	91 -	25
Batiment IFA (propriétaire CCI)	60	68	8
Vauban (locataire)	132	64 -	69
ESIGELEC	214	39 -	175
Aérodrome de Dieppe	356	20 -	336
CISE	63	17 -	47
Moyens Généraux	78	10 -	68
Innovapole	10	10 -	0
Autres bâtiments	11	7 -	4
Autres services	8	1 -	8
Autres aménagements	38	- -	38
<b>Total</b>	<b>2 634</b>	<b>3 710</b>	<b>1 076</b>

Ce programme d'investissements est principalement marqué par :

- Le démarrage de la construction du **nouveau projet Talentis** sur la commune de Pavilly, dont le début des travaux devrait intervenir sur le premier trimestre 2023 ;
- La **réhabilitation de l'ancien Institut Consulaire de Dieppe** à Rouxmesnil-Bouteilles pour 821 K€ afin d'y accueillir nos centres de formation de l'IFA MARCEL SAUVAGE et du CEPPIC ;
- Des **investissements informatiques à l'IFA** pour 430 K€, dont 320 K€ pour du matériel informatique intégrant 250 K€ d'achats prévisionnels à destination des apprentis dans le cadre du dispositif d'aide aux 1<sup>er</sup> équipement totalement subventionné. Un budget de 110 K€ d'achat de logiciel en 2023 dont 90 K€ pour la création d'IA et subventionnés à hauteur de 63 K€.
- La **rénovation complète du self de l'IFA** pour 200 K€ qui a démarré en 2022 ;
- D'importants **travaux de rénovation sur le bâtiment de l'école NEOMA**, notamment : l'étanchéité des terrasses (270 K€) et la sécurisation de la verrière (125 K€) ;
- L'acquisition d'une **boutique test** dans le centre-ville de Rouen pour 155 K€ (travaux inclus)

### b. Immobilisations financières

Les investissements financiers sont programmés pour l'exercice 2023 à 2.2 M€, ils comprennent :

- Un apport de 2 M€ à une nouvelle **SCI IFA** ;
- Un apport en compte courant à **l'EESC INEMA** de 200 K€.

### c. Cessions d'immobilisations

La **cession de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf** initialement prévue en 2022 a été repoussée en 2023. Le montant de la vente est fixé à 400 K€.

### d. Souscription d'emprunts

Le nouveau projet **Talentis Pavilly** est en partie financé par un emprunt d'un montant de 500 K€.

### e. Subventions d'investissements

Le montant des subventions d'investissements attendu pour l'exercice 2023 est de 413 K€, soit en augmentation de 289 K€ par rapport au budget rectificatif 2022.

Pour l'année 2023 les subventions d'investissements prévues concernent uniquement l'IFA Marcel Sauvage et sont les suivantes :

- Aides aux premiers équipements informatiques : 250 K€
- Subvention du conseil régional pour la rénovation du self : 100 K€
- Subvention dans le cadre du dispositif « Innov'formation » pour l'acquisition d'un logiciel d'intelligence artificielle : 63 K€

## 1.2 RESULTAT NET COMPTABLE DE LA CCI ROUEN METROPOLE

Le résultat net comptable prévisionnel est établi à 2.5 M€ en baisse de 14 % par rapport au budget rectifié 2022.

Montant en K€	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Ecart BP 23 / BR 22
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 287,2</b>	<b>4 843,9</b>	<b>4 564,5</b>	<b>- 279,4</b>
Amortissements & provisions	- 7 508,5	- 5 906,8	- 5 514,2	392,6
Reprises	4 641,2	3 936,1	3 026,1	- 910,0
Cessions	760,9	7,2	400,1	392,9
<b>Résultat net comptable</b>	<b>4 180,8</b>	<b>2 880,4</b>	<b>2 476,4</b>	<b>- 404,0</b>

### 1.2.1 Dotations aux amortissements & aux provisions

Le montant prévisionnel des **dotations aux amortissements sur les immobilisations** reste stable sur l'exercice 2023, il est de 3.9 M€.

Les **provisions d'allocations ancienneté et d'indemnités de fin de carrières** sont identiques au BR 2022 soit 1.6 M€.

### 1.2.2 Impacts comptables des cessions d'immobilisations

Les cessions de biens immobiliers engendrent une neutralisation des valeurs nettes comptables. En 2023, seule la vente de l'Hôtel Consulaire d'Elbeuf est programmée pour une VNC de 25.2 K€.

### 1.2.3 Amortissements des subventions d'investissements

Les **quote-parts d'amortissement des subventions d'investissements** sont estimées à 1,5 M€, calculées sur les subventions comptabilisées à la dernière clôture comptable et projetées selon leur durée d'amortissements.

## 2 FORMATION

### 2.1 IFA MARCEL SAUVAGE



La CAF prévisionnelle de l'IFA Marcel Sauvage est évaluée à 1,9 M€, en diminution de -716 K€ par rapport à 2022. Cette variation est la conséquence de la hausse des charges de 561 K€ et de la légère baisse globale des produits (-155 K€).

Deux éléments importants viennent ralentir l'évolution du chiffre d'affaires : une baisse annoncée de 30% par la Région Normandie sur les formations demandeurs d'emplois et la diminution du cout de prise en charge des formations par France Compétences (-5% en septembre 2022 et -5% en avril 2023).

Le compte de résultat budgétaire comparatif de l'IFA Marcel Sauvage est présenté ci-après.

	Réalisé 2021	BR 2022	BP 2023	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BR22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(3 890 161,83)	(4 157 003,85)	(4 626 857,33)	(736 695,50)	19%	(469 853,48)	11%
Frais de personnel - Vacataires	(1 705 324,41)	(2 382 107,00)	(2 140 155,00)	(434 830,59)	25%	241 952,00	-10%
Achats de fournitures	(561 490,29)	(702 500,00)	(770 500,00)	(209 009,71)	37%	(68 000,00)	10%
Achats de prestations extérieures	(719 493,89)	(1 007 442,25)	(1 253 792,00)	(534 298,11)	74%	(246 349,75)	24%
Impôts et Taxes	(2 610,51)	(10 000,00)	(9 200,00)	(6 589,49)	252%	800,00	-8%
Autres charges	(152 292,82)	(234 300,00)	(256 300,00)	(104 007,18)	68%	(22 000,00)	9%
Refacturations internes	(1 050 366,50)	(1 074 088,00)	(1 071 773,00)	(21 406,50)	2%	2 315,00	0%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(8 081 740,25)</b>	<b>(9 567 441,10)</b>	<b>(10 128 577,33)</b>	<b>(2 046 837,08)</b>	<b>25%</b>	<b>(561 136,23)</b>	<b>6%</b>
Subventions & Taxe d'apprentissage	9 847 111,70	10 214 283,90	10 198 532,80	351 421,10	4%	(15 751,10)	0%
Produits locatifs	5 183,00	3 000,00	3 000,00	(2 183,00)	-42%	-	0%
Prestations de formation	987 037,89	1 522 061,50	1 644 861,00	657 823,11	67%	122 799,50	8%
Prestations de service	112 114,98	145 373,33	163 360,00	51 245,02	46%	17 986,67	12%
Autres produits	39 537,54	309 475,37	14 901,47	(24 636,07)	-62%	(294 573,90)	-95%
Refacturations internes	19 044,20	43 200,00	57 700,00	38 655,80	203%	14 500,00	34%
<b>Total Recettes</b>	<b>11 010 029,31</b>	<b>12 237 394,10</b>	<b>12 082 355,27</b>	<b>1 072 325,96</b>	<b>10%</b>	<b>(155 038,83)</b>	<b>-1%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>2 928 289,06</b>	<b>2 669 953,00</b>	<b>1 953 777,94</b>	<b>(974 511,12)</b>	<b>-33%</b>	<b>(716 175,06)</b>	<b>-27%</b>
Investissements	(1 016 772,68)	(3 488 500,00)	(2 637 500,00)	(1 620 727,32)	159%	851 000,00	-24%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 016 772,68)</b>	<b>(3 488 500,00)</b>	<b>(2 637 500,00)</b>	<b>(1 620 727,32)</b>	<b>159%</b>	<b>851 000,00</b>	<b>-24%</b>
Subventions d'investissements	463 996,87	37 600,00	413 000,00	(50 996,87)	-11%	375 400,00	998%
<b>Total Recettes</b>	<b>463 996,87</b>	<b>37 600,00</b>	<b>413 000,00</b>	<b>(50 996,87)</b>	<b>-11%</b>	<b>375 400,00</b>	<b>998%</b>
Total Opérations en capital	(552 775,81)	(3 450 900,00)	(2 224 500,00)	(1 671 724,19)	302%	1 226 400,00	-36%
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>2 375 513,25</b>	<b>(780 947,00)</b>	<b>(270 722,06)</b>	<b>(2 646 235,31)</b>	<b>-111%</b>	<b>510 224,94</b>	<b>-65%</b>
Amortissements et provisions	(990 012,22)	(1 055 751,56)	(1 025 946,00)	(35 933,78)	4%	29 805,56	-3%
Reprises	906 701,60	855 125,00	855 125,00	(51 576,60)	-6%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	#DIV/0!	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>2 844 978,44</b>	<b>2 469 326,44</b>	<b>1 782 956,94</b>	<b>(1 062 021,50)</b>	<b>-37%</b>	<b>(686 369,50)</b>	<b>-28%</b>

### 2.1.1 L'accroissement de l'activité entraîne une évolution des charges

- Les achats de fournitures sont en hausse de 68 K€ compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie, du carburant et des denrées alimentaires.
- Les achats de prestations extérieures augmentent de 246 K€ entre 2022 et 2023. Le poste prestation pédagogique évolue aussi à la hausse avec la mise en place d'un partenariat avec l'université de Rouen pour la filière pharma (+232 K€).
- Les frais de personnel (hors vacataires) sont en hausse de 469 K€ avec l'accroissement des effectifs de 10.65 ETP commenté précédemment au point 1.1.2.
- Les frais de personnel vacataires sont en baisse de -242 K€ suite à la titularisation de formateur au cours de l'exercice 2022.

### 2.1.2 Des produits en baisse de 155 K€ par rapport à 2022

Les produits 2023 sont estimés à 12,1 M€, stabilisés par rapport à 2022 malgré une baisse de 155 K€. Les facturations issues des contrats d'apprentissages sont évaluées à 9,9 M€ en baisse de 155 K€ en raison de la mise à jour des NPEC (Niveau de Prise En Charge) décidés par France-Compétences et de l'évolution du nombre d'apprentis. Les prestations facturées par le CEFE (Formation continue) sont en progression de 106 K€. Des produits exceptionnels sur exercices antérieurs relatifs à des facturations OPCOS 2021 ont été prévus pour 300 K€ au BR 2022 et génèrent un écart du même montant entre 2022 et 2023. Des subventions d'exploitation provenant du Conseil Régional et de l'Etat ont été intégrées au BP 2023 pour 238 K€. Parmi elles, la subvention pour la prépa-apprentissage a été reconduite pour 94 K€, une subvention pour l'acquisition de petit matériel informatique et une autre pour le fonctionnement de la cellule pédagogique pour 102 K€.

## 2.2 CEPPIC

L'activité globale du CEPPIC (CCI+ASSOCIATION) est présentée ci-dessous :

	Réalisé 2021	BR 2022	BP 2023	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BR22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(1 097 554,39)	(1 044 835,06)	(69 740,37)	7%	52 719,33	-5%
Frais de personnel - Vacataires	(819 619,16)	(913 200,00)	(1 092 800,00)	(273 180,84)	33%	(179 600,00)	20%
Achats de fournitures	(30 861,73)	(30 040,00)	(27 390,00)	3 471,73	-11%	2 650,00	-9%
Achats de prestations extérieures	(225 857,59)	(353 028,00)	(380 745,00)	(154 887,41)	69%	(27 717,00)	8%
Impôts et Taxes	(11 574,00)	(36 460,00)	(36 460,00)	(24 886,00)	215%	-	0%
Autres charges	(22 077,20)	(23 500,00)	(24 350,00)	(2 272,80)	10%	(850,00)	4%
Refacturations internes	(106 415,26)	(71 750,00)	(82 350,00)	24 065,26	-23%	(10 600,00)	15%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(2 191 499,63)</b>	<b>(2 525 532,39)</b>	<b>(2 688 930,06)</b>	<b>(497 430,43)</b>	<b>23%</b>	<b>(163 397,67)</b>	<b>6%</b>
Prestations de formation	1 890 598,16	2 336 022,00	2 742 100,00	851 501,84	45%	406 078,00	17%
Prestations de service	779,65	5 100,00	(0,73)	(780,38)	-100%	(5 100,73)	-100%
Autres produits	20 443,20	4 833,00	6 500,00	(13 943,20)	-68%	1 667,00	34%
<b>Total Recettes</b>	<b>1 911 821,01</b>	<b>2 345 955,00</b>	<b>2 748 599,27</b>	<b>836 778,26</b>	<b>44%</b>	<b>402 644,27</b>	<b>17%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(279 678,62)</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>59 669,21</b>	<b>339 347,83</b>	<b>-121%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>
Investissements	25 378,00	-	-	(25 378,00)	-100%	-	-
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>(254 300,62)</b>	<b>(179 577,39)</b>	<b>59 669,21</b>	<b>313 969,83</b>	<b>-123%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>
Amortissements et provisions	(115 493,06)	(124 725,00)	(124 725,00)	(9 231,94)	8%	-	0%
Reprises	128 368,67	124 724,02	124 724,02	(3 644,65)	-3%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat comptable</b>	<b>(266 803,01)</b>	<b>(179 578,37)</b>	<b>59 668,23</b>	<b>326 471,24</b>	<b>-122%</b>	<b>239 246,60</b>	<b>-133%</b>

La CAF 2023 est estimée à +60 K€ grâce à un objectif de chiffre d'affaires en forte progression de +17 % (+403 K€) par rapport à 2022. Les charges sont calculées sur la base de cette évolution avec une hausse du recours au vacataires de 180 K€ afin d'assurer la production prévue. Les frais de personnel sont en baisse de 53 K€ en raison de la diminution du recours aux contrats EPI et intérimaires titularisés au cours de l'année 2022 et du coût exceptionnel généré par le départ en retraite de l'ancien directeur.

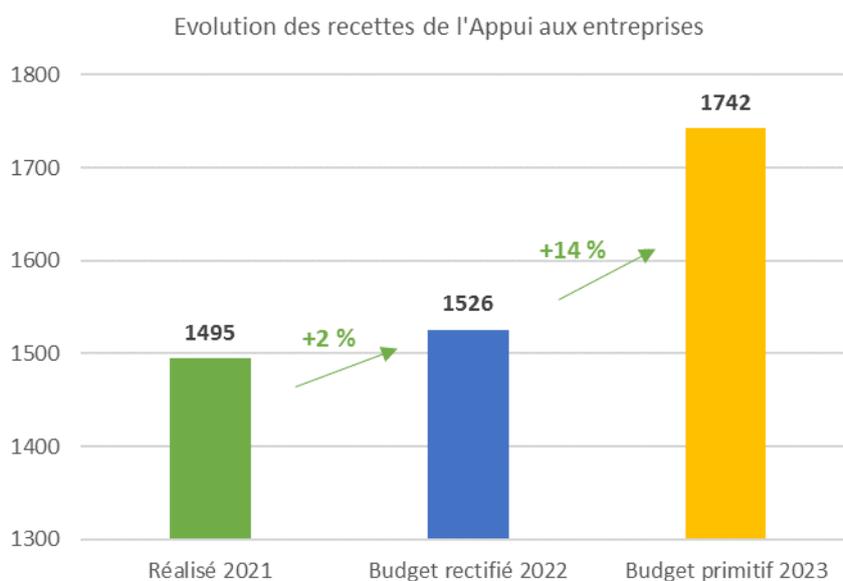
La refacturation entre les 2 entités est fixée à 247 K€ selon la répartition de l'activité et des temps affectés.

Le CEPPIC CCI est également bénéficiaire de 34 K€. Le compte de résultat budgétaire est présenté ci-après :

	Réalisé 2021	BR 2022	BP 2023	Var R21 +/-	VAR (%)	Var BR22 +/-	VAR (%)
Frais de personnel - Statutaires	(975 094,69)	(1 097 554,39)	(1 044 835,79)	(69 741,10)	7%	52 718,60	-5%
Frais de personnel - Vacataires	(503 951,16)	(633 200,00)	(802 800,00)	(298 848,84)	59%	(169 600,00)	27%
Achats de fournitures	(2 658,73)	(8 640,00)	(7 090,00)	(4 431,27)	167%	1 550,00	-18%
Achats de prestations extérieures	(57 401,59)	(88 718,00)	(101 010,00)	(43 608,41)	76%	(12 292,00)	14%
Impôts et Taxes	(7 052,00)	(4 300,00)	(4 300,00)	2 752,00	-39%	-	0%
Autres charges	(14 334,20)	(21 900,00)	(20 900,00)	(6 565,80)	46%	1 000,00	-5%
Refacturations internes	(106 415,26)	(71 750,00)	(82 350,00)	24 065,26	-23%	(10 600,00)	15%
<b>Total Dépenses</b>	<b>(1 666 907,63)</b>	<b>(1 926 062,39)</b>	<b>(2 063 285,79)</b>	<b>(396 378,16)</b>	<b>24%</b>	<b>(137 223,40)</b>	<b>7%</b>
Prestations de formation	1 175 095,16	1 467 856,00	1 847 610,00	672 514,84	57%	379 754,00	26%
Prestations de service	247 271,65	273 874,00	246 469,00	(802,65)	0%	(27 405,00)	-10%
Autres produits	6 620,20	3 000,00	3 000,00	(3 620,20)	-55%	-	0%
<b>Total Recettes</b>	<b>1 428 987,01</b>	<b>1 744 730,00</b>	<b>2 097 079,00</b>	<b>668 091,99</b>	<b>47%</b>	<b>352 349,00</b>	<b>20%</b>
<b>Capacité d'AutoFinancement</b>	<b>(237 920,62)</b>	<b>(181 332,39)</b>	<b>33 793,21</b>	<b>271 713,83</b>	<b>-114%</b>	<b>215 125,60</b>	<b>-119%</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>(237 920,62)</b>	<b>(181 332,39)</b>	<b>33 793,21</b>	<b>271 713,83</b>	<b>-114%</b>	<b>215 125,60</b>	<b>-119%</b>
Amortissements et provisions	(106 362,06)	(124 725,00)	(124 725,00)	(18 362,94)	17%	-	0%
Reprises	125 297,67	124 724,02	124 724,02	(573,65)	0%	-	0%
Cessions d'immobilisations	-	-	-	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<b>Résultat comptable</b>	<b>(218 985,01)</b>	<b>(181 333,37)</b>	<b>33 792,23</b>	<b>252 777,24</b>	<b>-115%</b>	<b>215 125,60</b>	<b>-119%</b>

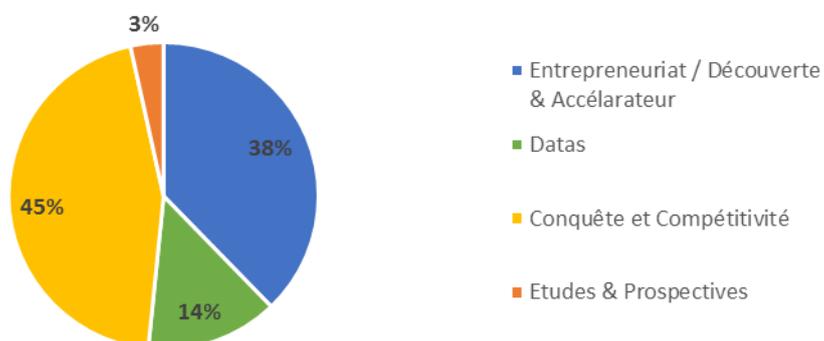
### 3 APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES

La reprise de l'activité en 2022 a été moins importante que prévue, seulement +2% par rapport à l'exercice 2021 (année impactée par le COVID). En 2023, les recettes attendues en 2023 sont en nette progression, elles sont de 1 742 K€ contre 1 526 K€ estimé à la fin d'année 2022, soit +14%.



La mission d'appui aux entreprises s'organise au travers de 4 pôles d'activités dont la contribution aux recettes du budget primitif 2023 est la suivante :

Répartition des recettes de la mission Appui aux entreprises



### 3.1 PRODUITS DU POLE ENTREPRENEURIAT

Libellés Projets-Récurrents	Budget rectificatif 2022	Budget primitif 2023	Variation
ICI JE MONTE MA BOITE	200 000	200 000	0
INITIATIVE ROUEN	118 755	118 755	0
5 JOURS POUR ENTREPRENDRE	80 000	100 000	20 000
ACCELERATEUR DE PROJET TRANSMISSION	80 000	100 000	20 000
INITIATIVE DIEPPE-BRESLE	65 200	65 200	0
ATELIERS BUSINESS MICRO ENTREPRISES	28 000	28 000	0
ACCOMPAGNEMENT COLL CREA-REPRISE	10 000	10 000	0
CLUB REPRENEURS DE NORMANDIE	3 500	7 000	3 500
ACCOMPAGNEMENT INDIV CREA-REPRISE	6 000	6 000	0
ICI PRENEZ MA RELEVE	4 000	6 000	2 000
PRISES D'APPELS ET LIGNES TEL	5 600	5 600	0
CLUBS CREATION REPRISE TRANSMISSION	5 000	5 000	0
ACCELERATEUR DE PROJET CROISSANCE E	5 000	5 000	0
EVENEMENTS MISE EN RESEAU	800	800	0
PACK VISIBILITE TRANSMISSION	500	500	0
<b>Total</b>	<b>612 355</b>	<b>657 855</b>	<b>45 500</b>

Le service Entrepreneuriat et Découverte & Accélérateur prévoit des produits à hauteur de 658 K€ en 2023, soit une augmentation de 45.5 K€ par rapport au budget rectifié 2022.

L'activité du pôle est toujours portée par le dispositif **IJ2MB** mais également par **Initiative Rouen et Dieppe Bresles** dont le dispositif devrait évoluer, le budget adopté est donc prudent dans l'attente des nouvelles conditions.

Les sessions de formation **5JPE** sont prévues **en hausse de 20 K€** notamment grâce au développement du distanciel, ainsi qu'à la mise en place de sessions supplémentaires. Le dispositif **Accélérateur de projet transmission** est également en progression de 20 K€

### 3.2 PRODUITS DU POLE DATAS

Libellés Projets-Récurrents	Budget rectificatif 2022	Budget primitif 2023	Variation
FONCTIONNEMENT - FORMALITES / CFE	85 000	0	-85 000
MANDATAIRES EN FORMALITES	0	80 000	80 000
CARTE AGENT IMMOBILIER	65 000	50 000	-15 000
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL FORMALITE	40 000	50 000	10 000
CHAMBERSIGN	30 000	30 000	0
COMMERCE AMBULANT	12 000	12 000	0
PRESTATION INTER-RESEAUX CCI	19 000	19 000	0
<b>Total</b>	<b>251 000</b>	<b>241 000</b>	<b>-10 000</b>

Les recettes issues du pôle Datas resteront relativement stables en 2023.

Les ventes de formalités aux entreprises n'existeront plus en 2023, elles seront remplacées par une nouvelle activité : **Mandataires en formalités**.

L'activité Carte Agent Immobilier est prévue en baisse de 15 K€, en partie compensée par l'accompagnement individuel en formalité (+10 K€).

### 3.3 PRODUITS DU POLE CONQUETE & COMPETITIVITE

Libellés Projets-Récurrents	Budget		Variation
	Rectificatif 2022	Primitif 2023	
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	153 000	258 000	105 000
ECOSYSTEME CLEON 4.0	130 000	130 000	-
MISSION REVITALISATION UPM	113 000	101 894	- 11 106
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN RH	30 500	69 500	39 000
ACCOMPAGNEMENT INDIV-INNOVATION IE	50 000	60 000	10 000
NORMANDIE QUALITE TOURISME	21 308	25 400	4 092
DRACCARE BUILDING	30 000	22 500	- 7 500
AUTRES CLUBS	20 000	20 000	-
AUDIT BURALISTE	12 000	20 000	8 000
CLUBS RH	13 000	15 000	2 000
PLATO	5 000	15 000	10 000
ACCOMPAGNEMENT COLL DVLPMPT DURABLE	10 000	12 000	2 000
CCI BUSINESS	6 000	12 000	6 000
ACCOMPAGNEMENT INDIV DVLPMPT DURABLI	1 000	10 000	9 000
DRACCARE MOBILITY	15 500	6 000	- 9 500
JOURNEE NATIONALE DU COMMERCE	6 000	6 000	-
FISAC	4 600	-	- 4 600
AGEFICE	1 750	-	- 1 750
<b>Total prestations de services &amp; subventions</b>	<b>622 658</b>	<b>783 294</b>	<b>160 636</b>

Après une année 2022 mitigée, les produits générés par le pôle Conquête et Compétitivité sont attendus en hausse de 161 K€ sur l'exercice 2023 pour s'établir à **783 K€ dont 112 K€ de subventions**.

Les **accompagnements individuels**, qui ont subi une baisse de 90 K€ au budget rectificatif 2022, devraient générer **200 K€ de produits et 58 K€ de subventions**, soit une progression de 105 K€ par rapport au budget rectificatif 2022. Ces accompagnements individuels incluent notamment : les accompagnements en financement, en stratégie, ainsi qu'en développement commercial.

La **plateforme Impul's Emploi** devrait profiter d'une année pleine en 2023 permettant ainsi de générer des produits à hauteur de 69.5 K€.

Les autres principales ressources du pôle Conquête & Compétitivité sont :

- **L'Ecosystème Cléon 4.0** dont les adhésions devraient se maintenir ;
- La **mission revitalisation UPM** entamera sa dernière année d'exécution ;
- Les **accompagnements individuels en innovation** ;
- Le dispositif **Normandie Qualité Tourisme** ;
- Les projets **Draccare Building & Draccare Mobility**.

### 3.4 PRODUITS DU POLE ETUDES & PROSPECTIVES

Le pôle **Etudes et Prospectives** annonce des produits pour **60 K€ en 2023**, soit une hausse de +20 K€ par rapport au budget rectificatif 2022. Ces produits sont issus de la vente de deux observatoires ainsi que la mise à jour de l'Observatoire de la Métropole.

### 3.5 RESULTAT BUDGETAIRE

L'ensemble de ces produits permettent la **couverture de 41 % des charges de fonctionnement** de l'activité contre 37 % au budget rectifié 2022. Le besoin en ressource fiscale est de 2,5 M€, en diminution de 117.3 K€ par rapport au budget rectifié 2022.

Le compte de résultat budgétaire est présenté ci-après :

En K€	Réalisé 2021	Budget rectifié 2022	Budget primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
Achats de fournitures	- 2,5	- 2,8	2,8	-
Achats de prestations extérieures	- 206,6	- 294,9	246,8	48,1
Autres charges	- 5,9	- 19,1	10,8	8,3
Contributions & subventions versées	- 66,3	- 59,1	60,3	1,2
Frais de personnel - Statutaires	- 3 581,0	- 3 778,3	3 932,2	154,0
Refacturations internes	- 26,5	-	-	-
<b>Total dépenses</b>	<b>- 3 888,8</b>	<b>- 4 154,1</b>	<b>4 252,9</b>	<b>98,8</b>
Autres produits	41,8	-	-	-
Prestations de service	1 236,1	1 401,2	1 630,2	229,0
Subventions & Taxe d'apprentissage	216,9	124,8	111,9	12,9
<b>Total recettes</b>	<b>1 494,8</b>	<b>1 526,0</b>	<b>1 742,1</b>	<b>216,1</b>
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>- 2 394,0</b>	<b>- 2 628,1</b>	<b>2 510,8</b>	<b>117,3</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>- 2 394,0</b>	<b>- 2 628,1</b>	<b>2 510,8</b>	<b>117,3</b>

Les charges de fonctionnement sont **en hausse de 98.8 K€** principalement en raison des frais de personnel. Les **économies réalisées sur les achats de prestations extérieures** sont liées à la mise en place de la plateforme RH en 2022 (frais de mise en service du site internet) et également au projet DRACCARE MOBILITY qui devrait se terminer en 2023.

## 4 GESTION DES EQUIPEMENTS ET GESTION LOCATIVE

### 4.1 PRODUITS LOCATIFS

Les **produits locatifs** issus de la gestion des équipements et de la gestion locative sont estimés à **5 175 K€** pour l'exercice 2023, soit en **baisse de 77.2 K€** par rapport au budget rectifié 2022.

Cette baisse de produits est liée au site **REGMA NC** qui devrait être vendu sur l'exercice 2023.

A noter également, que l'objectif de **location de salles est passé à 100 K€** en raison de l'**Armada** qui doit se tenir courant juin 2023 et qui devrait donc apporter des clients durant toute la durée de l'évènement.

Le tableau ci-dessous présente les produits par bâtiment :

Libellés Organigramme	Budget Rectificatif 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
135 - Campus Consulaire (MSA) - LN	2 220 000	2 220 000	0
150 - Bat. ESIGELEC (SER)	1 234 000	1 234 000	0
206 - RMM Dubois Fortier	324 500	324 500	0
115 - Innovapole loc. meublee	252 250	261 250	9 000
205 - RMM Quai des Vallions	248 600	248 600	0
145 - Bat. CISE (SER)	232 000	232 000	0
186 - Centre d Affaire de Dieppe	149 250	156 350	7 100
193 - Le Vauban - Co-working	103 250	105 500	2 250
192 - Le Vauban - Location salles	42 000	100 000	58 000
121 - Bat ROUXMESNIL	98 300	98 300	0
216 - Regma - Normandy Coating	230 100	76 600	-153 500
202 - Aerodrome (Dieppe)	41 800	41 800	0
191 - Le Vauban - Location bureaux	37 890	37 890	0
217 - Regma - RTT	16 250	16 250	0
214 - ZI Delaporte	11 800	11 800	0
175 -Appt F3 - St Pierre les Elbeuf	7 000	7 000	0
66 - Services techniques IFA	3 000	3 000	0
<b>Produits locatifs</b>	<b>5 251 990</b>	<b>5 174 840 -</b>	<b>77 150</b>

Les Campus consulaires de NEOMA et de l'ESIGELEC-CISE représentent près de 71% des revenus locatifs annuels.

## 4.2 RESULTAT BUDGETAIRE

L'exploitation de l'ensemble des sites immobiliers et équipements permettent de générer une CAF de 4.2 M€ et un résultat budgétaire de 2 M€, soit -491 K€ par rapport au budget rectifié 2022.

Ce résultat se répartit de la façon suivante :

- **Immobilier locatif : -1.7 M€**

Libellés Organigramme	Budget Rectificatif 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
121 - Bat ROUXMESNIL	-4 250	-804 340	-800 090
255 - Talentis Pavilly	-125 000	-630 000	-505 000
215/216/217 - REGMA	173 522	-232 006	-405 528
250 - Boutique Test Rouen Centre	0	-155 000	-155 000
150 - Bat. ESIGELEC (SER)	927 300	1 031 000	103 700
135 - Campus Consulaire (MSA) - LN	1 658 200	1 560 000	-98 200
192 - Le Vauban - Location salles	41 150	100 000	58 850
145 - Bat. CISE (SER)	33 664	79 164	45 500
186 - Centre d Affaire de Dieppe	-110 157	-80 050	30 107
193 - Le Vauban - Co-working	-33 132	-50 497	-17 365
117 - Talentis Madrillet	-39 779	-32 179	7 600
111 - HC (Elbeuf) Location nue	-1 600	0	1 600
206 - RMM Dubois Fortier	280 700	279 700	-1 000
115 - Innovapole loc. meublee	72 918	72 528	-390
205 - RMM Quai des Vallions	179 170	178 970	-200
191 - Le Vauban - Location bureaux	38 390	38 190	-200
175 -Appt F3 - St Pierre les Elbeuf	2 925	2 925	0
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>3 094 021</b>	<b>1 358 405</b>	<b>-1 735 616</b>

Le résultat budgétaire issu du patrimoine immobilier locatif est impacté par :

- La réhabilitation de l'**ICD Rouxmesnil** pour un montant de 821.2 K€ ;
  - Le **lancement de la construction du nouveau Talentis Pavilly** avec des travaux d'un montant de 1 130 K€ sur l'exercice 2023 ;
  - La **vente d'une partie des bâtiments du site REGMA** en 2022 pour un total de 148 K€, des **travaux programmés** pour 125 K€, ainsi **qu'une perte de produits locatifs** (-130 K€) sur le site REGMA NC en prévision d'une vente en cours d'année.
  - Le report de l'achat de la **boutique Test** en 2023
- **Siège & Délégations : +480 K€**

Libellés Organigramme	Budget Rectificatif 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
110 - Hotel Consulaire d'Elbeuf	-31 360	385 600	416 960
190 - Siège social CCI ROUEN	-830 728	-774 804	55 924
130 - Bat. IFA (MSA)	638 471	644 300	5 829
180 - Antennes	-30 710	-27 210	3 500
155 - Hôtel des compétences Déleg Elbeuf	-25 600	-27 400	-1 800
140 - Bat. CEPPIC (MSA)	-1 000	-1 000	0
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>-280 927</b>	<b>199 486</b>	<b>480 413</b>

L'**Hôtel Consulaire d'Elbeuf** dont la vente était programmée en 2022 a été décalée sur l'exercice 2023 impactant ainsi le résultat positivement de +400 K€. Les travaux programmés en 2023 sur le bâtiment du **Vauban** (siège de la CCI ROUEN METROPOLE) sont estimés à 63.5 K€ contre 132.4 K€ en 2022.

- **Aménagements & Equipements : +764 K€**

Libellés Organigramme	Budget Rectificatif 2022	Budget Primitif 2023	Variation BP 23 / BR 22
202 - Aerodrome (Dieppe)	-362 155	-26 955	335 200
214 - ZI Delaporte	800	234 081	233 281
212 - Village Entreprises Pavilly	55 040	214 668	159 628
213 - Village Entrepr Pavilly 2e T	-16 946	8 466	25 412
220 - ZI AUFFAY	-300	9 700	10 000
200 - Port fluvial de St Aubin	-34	0	34
209 - Village Entrep Boos Aeroport	-4 650	-4 650	0
208 - Zone Boos les Genets	-700	-700	0
207 - Villages Entrep. des Essarts	-500	-500	0
210 - Zone Boos N°2	-500	-500	0
<b>Total Résultat budgétaire</b>	<b>-329 945</b>	<b>433 610</b>	<b>763 555</b>

Les **Aménagements & Equipements** permettent de dégager un résultat budgétaire positif de 434 K€, soit +764 K€ par rapport au budget rectifié 2022.

Cette hausse s'explique principalement par les importants travaux réalisés sur l'**Aérodrome de Dieppe** en 2022, ainsi que les **ventes de terrains** programmés pour 2023 :

- ZILD DELAPORTE : 3 terrains pour un total de 225 K€ ;
- PAVILLY TRANCHE 1 : 4 terrains pour un total de 215 K€ ;
- PAVILLY TRANCHE 2 : 1 terrain pour 11.5 K€ ;
- ZI AUFFAY : 1 terrain pour 10 K€.

## 5. AUTRES IMPACTS SUR LE RESULTAT DE LA CCI ROUEN METROPOLE

Le budget primitif 2023 prend en compte également les éléments suivants :

- **L'Armada 2023** : dans le cadre de la nouvelle édition de l'Armada 2023 qui se déroulera au mois de juin 2023, un **budget de 35 K€** est prévu notamment pour l'organisation de deux évènements à destination des entreprises et du monde économique.



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 Novembre 2022

**2022/76-36**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2023**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie à distance le Jeudi 10 Novembre 2022 sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code du Commerce ;
- Le Décret n°2015-1643 du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Mer Normandie ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la CCI territoriale Seine-Mer Normandie en CCI Métropolitaine Rouen Métropole ;
- La circulaire n°1111 du 30 Mars 1992, fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- Le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 19 Octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 20 octobre 2022 ;
- Le contrôle de cohérence qui s'est tenu le 19 octobre 2022 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale de Normandie.

### Décide :

- D'arrêter le montant des produits et charges du budget primitif 2023 à **30 544 387 €** et **28 067 966 €** ;
- De constater un résultat net comptable à **2 476 420 €**, un résultat budgétaire à **39 327 €**, un Fonds de Roulement Net à **8 022 340 €** et un Fonds de Roulement Net disponible à **6 792 584 €**.

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P.	V.L.
------	------

**Donne :**

- Tous pouvoirs à Monsieur Vincent LAUDAT, Président de la CCI Rouen Métropole, pour soumettre le Budget Primitif 2023 à l'Autorité de Tutelle.

**Dit :**

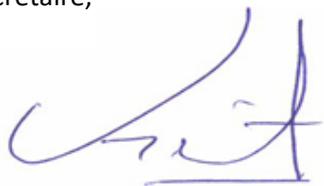
- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

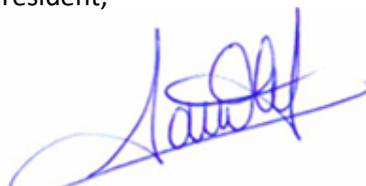
Fait à Rouen, le Jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-37**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : VILLAGE D'ENTREPRISES DE PAVILLY – MODIFICATION AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER TALENTIS DE 909 m<sup>2</sup>**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le Jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code de Commerce ;
- Le Décret n°2015-1643 du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine-Mer Normandie en Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Rouen Métropole ;
- Le Règlement Intérieur de la CCI Rouen Métropole ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 19 Octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 Octobre 2022 ;

### Considérant :

- Que l'Assemblée Générale avait préalablement délibéré favorablement sur ce projet le 4 juillet 2019 ;
- Que face au contexte sanitaire, la CCI Rouen Métropole avait décidé de reporter le démarrage de ce projet compte tenu de la crise sanitaire de 2020 et 2021 ;
- Que face à l'augmentation du coût des matières premières et à l'inflation, la CCI Rouen Métropole a lancé de nouvelles études courant 2022 pour réévaluer le dimensionnement du projet ;
- Le constat de manque de locaux d'activités neufs à louer sur le territoire ;

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P.	V.L.
------	------

- Que les études de faisabilité menées en concertation avec les Collectivités Territoriales ont permis de valider un nouveau projet de construction d'un Hôtel d'Entreprises composé d'environ 909 m<sup>2</sup> SDP, comprenant 236 m<sup>2</sup> de bureaux et 673 m<sup>2</sup> d'ateliers ;
- L'inscription de ce projet au Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe ;
- Que la CCI Rouen Métropole est propriétaire de la parcelle cadastrée N° AX 996 située sur le Village d'entreprises de Pavilly ;
- L'obtention du permis de construire pour un nouveau programme Talentis à Pavilly ;

**Décide :**

- D'engager la construction, en assumant la maîtrise d'ouvrage et la gestion de cette opération, d'un Hôtel d'Entreprises composé d'environ 909 m<sup>2</sup> SDP, comprenant 236 m<sup>2</sup> de bureaux et 673 m<sup>2</sup> d'ateliers, pour un coût prévisionnel de 1 583 830 €/HT, (hors terrain) ;
- De solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes Caux Austreberthe à hauteur de 152 167 € de subventions sur l'investissement ;
- D'autoriser le recours à l'emprunt bancaire pour un montant de 500 000 €,
- De donner tous pouvoirs à son Président pour prendre toutes dispositions qui conviennent pour mener à bien cette opération.
- D'autoriser son Président, ou toute autre personne ayant reçu délégation, à signer tous les actes correspondants aux opérations de construction et à l'emprunt bancaire.

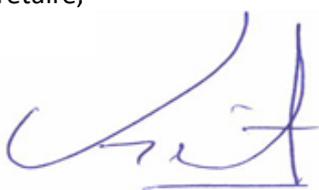
**Dit :**

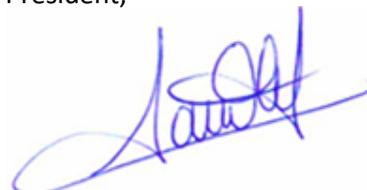
- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie pour approbation.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :       Voix « Contre » :       Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,  
  
**Xavier PRÉVOST.**

Le Président,  
  
**Vincent LAUDAT.**

# IFA Marcel Sauvage Un nouveau Campus...

Jeudi 10 novembre 2022  
Assemblée Générale

## L'IFA aujourd'hui...

### 40 ans d'histoire... Et les bâtiments aussi...

Depuis 40 ans l'IFA développe son activité en s'appuyant sur ses espaces à Mont Saint Aignan. Grâce à la maintenance et aux travaux réalisés, les bâtiments restent agréables.

A l'origine le bâtiment est conçu comme un « lycée », c'est-à-dire des salles de cours traditionnelles.

Les plateaux techniques ont évolué et se sont implantés au fur et à mesure. Le sous-sol accueille l'officine école, magasin école et salle de formation.

L'augmentation de l'activité formation met à saturation les espaces de formation et de vie. Depuis décembre 2021 l'IFA occupe des salles à Isneauville CEPPIC.

Les enquêtes de satisfaction mettent l'accent sur le manque d'espace notamment des espaces de convivialité.

Les bâtiments sont énergivores...

## 40 ans d'histoire... À construire...

Le projet « IFA Marcel Sauvage Campus » se propose dans sa globalité d'être un centre performant répondant aux besoins des entreprises et des publics de son territoire.

Un centre qui réunit les moyens nécessaires pour informer, accompagner, former, certifier et insérer les jeunes et adultes.

Un centre qui développe des compétences professionnelles, des compétences transversales (soft skills) et intègre une démarche sociétale liée au développement durable et la RSE.

Ce projet permettra de disposer d'espaces de formation pour :

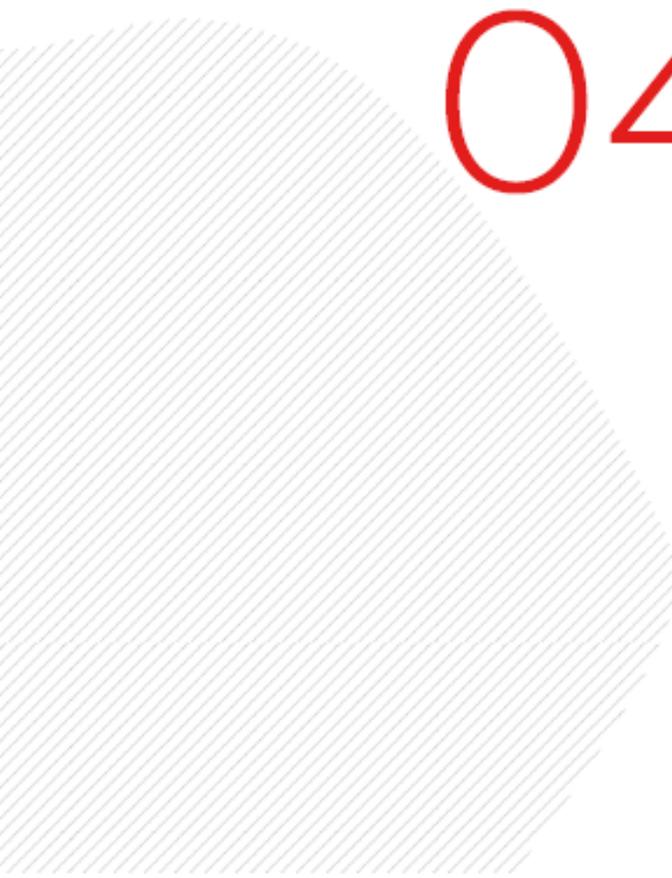
- offrir une pédagogie de l'alternance moderne,
- faciliter les nouvelles modalités pédagogiques,
- élever les niveaux de qualification,
- favoriser la transversalité,
- développer la marque IFA sur son territoire,
- poursuivre la croissance...

### Synthèse des besoins et comparaison avec les surfaces existantes

Fonction	Existant		Programme		Delta	
	SU	Surface au sous-sol	SU	Surface au sous-sol	SU	
Accueil - Convivialité	179 m <sup>2</sup>		290 m <sup>2</sup>		111 m <sup>2</sup>	+62%
Accueil - Administration	383 m <sup>2</sup>		354 m <sup>2</sup>		-29 m <sup>2</sup>	-8%
Encadrement pédagogique	456 m <sup>2</sup>		536 m <sup>2</sup>		80 m <sup>2</sup>	+18%
Enseignement banalisé	1 998 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	3 986 m <sup>2</sup>		1 988 m <sup>2</sup>	+100%
Plateaux techniques	978 m <sup>2</sup>	208 m <sup>2</sup>	2 177 m <sup>2</sup>		1 199 m <sup>2</sup>	+123%
Ressources	144 m <sup>2</sup>		580 m <sup>2</sup>		436 m <sup>2</sup>	+302%
Restauration - self	378 m <sup>2</sup>		752 m <sup>2</sup>		374 m <sup>2</sup>	+99%
Logistique	284 m <sup>2</sup>	442 m <sup>2</sup>	305 m <sup>2</sup>	408 m <sup>2</sup>	22 m <sup>2</sup>	+8%
<b>TOTAL SU</b>	<b>4 800 m<sup>2</sup></b>		<b>8 980 m<sup>2</sup></b>		<b>4 181 m<sup>2</sup></b>	<b>+87%</b>

+ 360 places de stationnement

Approche SP : 11 674 m<sup>2</sup>  
Approche SHON : 12 842 m<sup>2</sup>



04

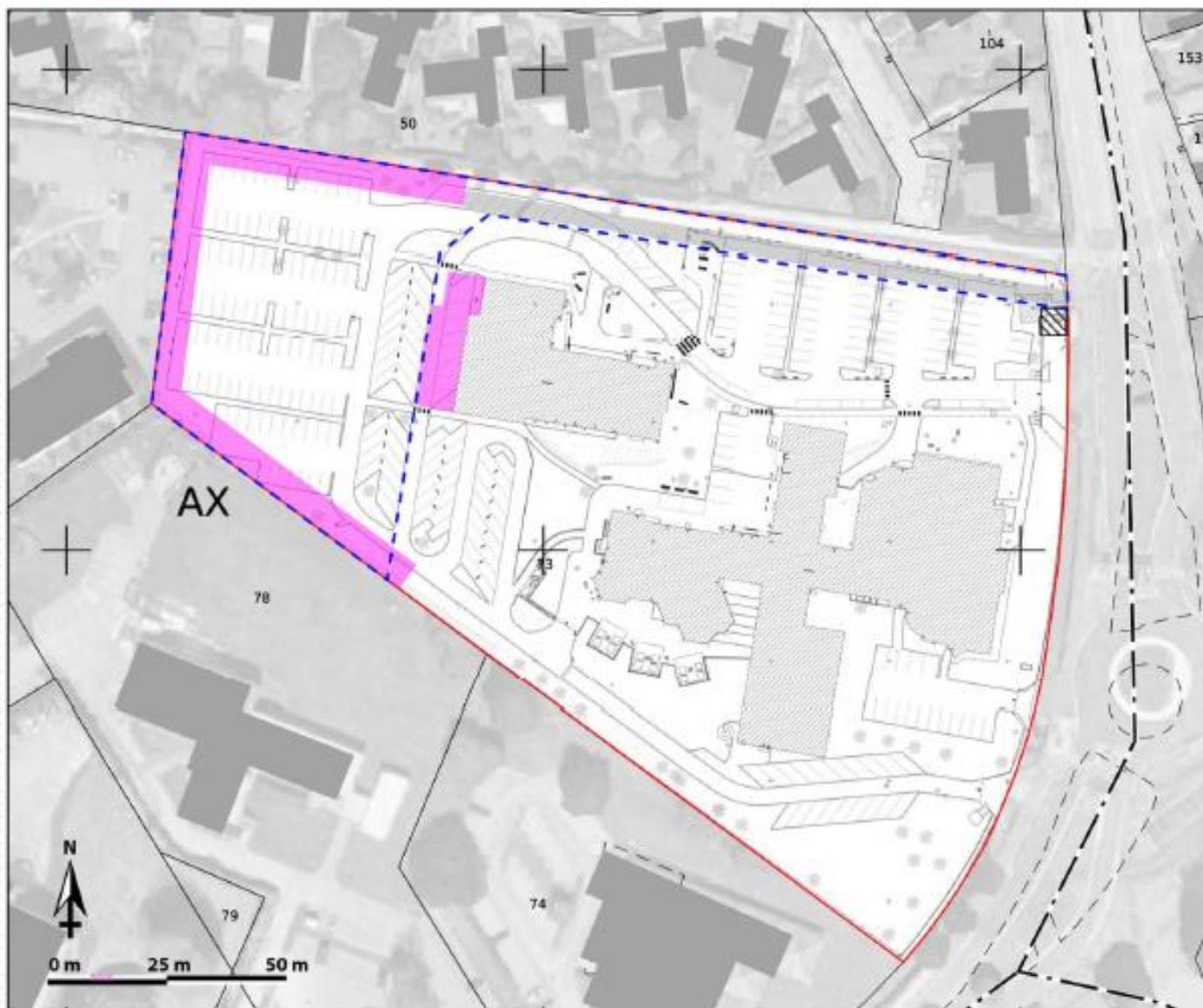


**Scénario 4 : Démolition –  
reconstruction (variante)**

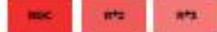
# 04

## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

### Phase 0



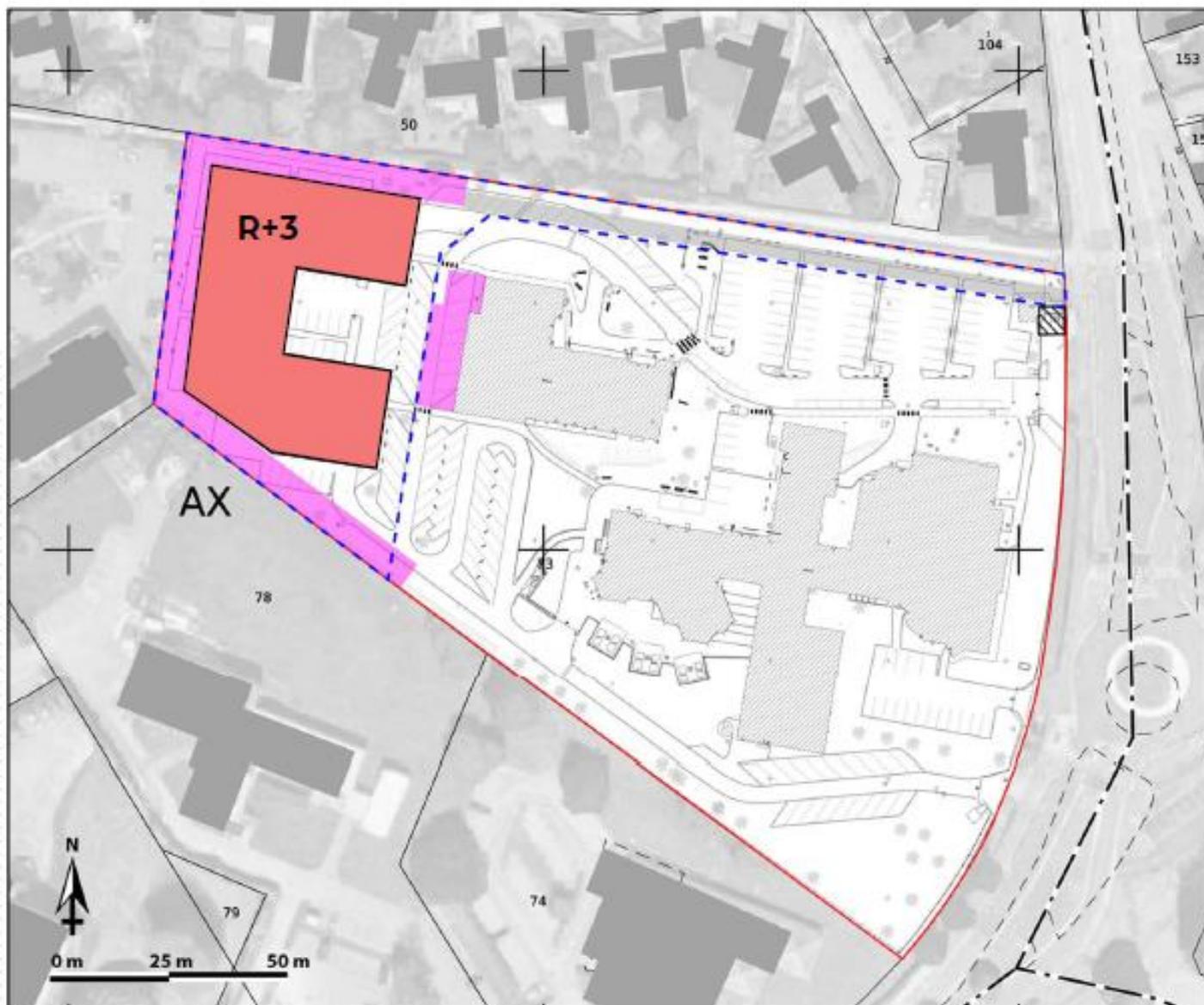
- **PHASE 0 - préparatoire**
- Phase préparatoire du site permettant la **libération de la bande Nord du site pour chantier de construction du nouveau bâtiment B**
- **Déplacement du poste de transformation et création d'une voie de sortie véhicules en bande nord du site**
- Identification des flux de chantier
- Suppression de la zone principale de stationnement en fond de parcelle

	Recul 6 m
	Zone chantier
	Bâtiments modulaires
	Démolition
	Construction neuve
	Espace vert

# 04

## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

### Phase 1

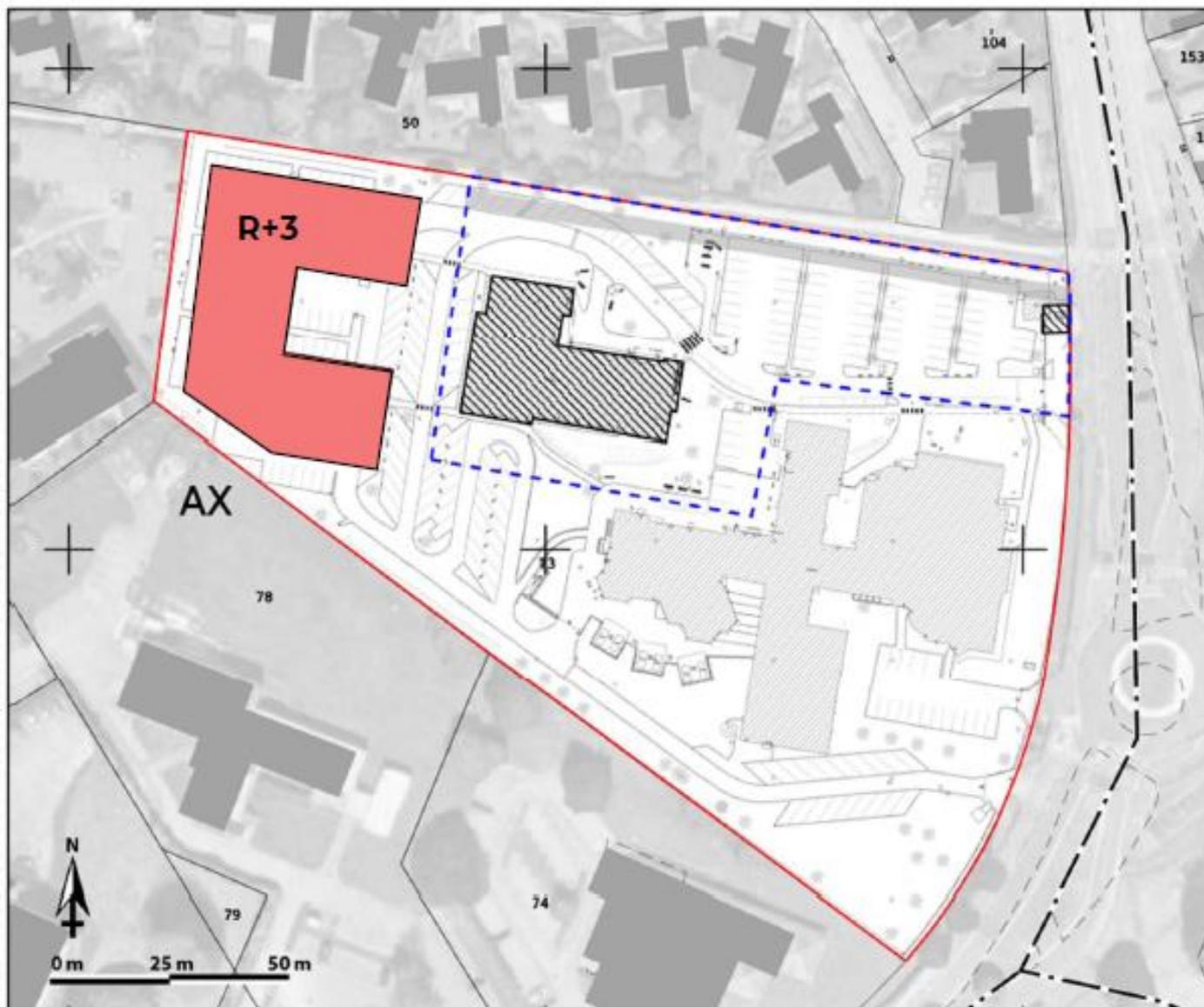


- **PHASE 1**
- **Construction du nouveau bâtiment B en R+3**
- **Respect des limites séparatives : recul 6m**

Bâtiment B neuf	Surfaces
Encadrement pédagogique	248 m <sup>2</sup>
Restauration - self	752 m <sup>2</sup>
Salles banalisées (66 m <sup>2</sup> )	1518 m <sup>2</sup>
Salles projet - idéation - multi-usa	610 m <sup>2</sup>
Box	120 m <sup>2</sup>
Amphithéâtre	250 m <sup>2</sup>
Ressources	580 m <sup>2</sup>
Sanitaires apprenants	95 m <sup>2</sup>
Sanitaires personnel	15 m <sup>2</sup>
Locaux ménage	22 m <sup>2</sup>
Logistique	285 m <sup>2</sup>
<b>Total SU</b>	<b>4495 m<sup>2</sup></b>
<b>Total SDP</b>	<b>5844 m<sup>2</sup></b>
<b>Total SHON</b>	<b>6428 m<sup>2</sup></b>
<b>Emprise RDC</b>	<b>1896 m<sup>2</sup></b>
<b>Emprise Etage</b>	<b>1511 m<sup>2</sup></b>



## Phase 2



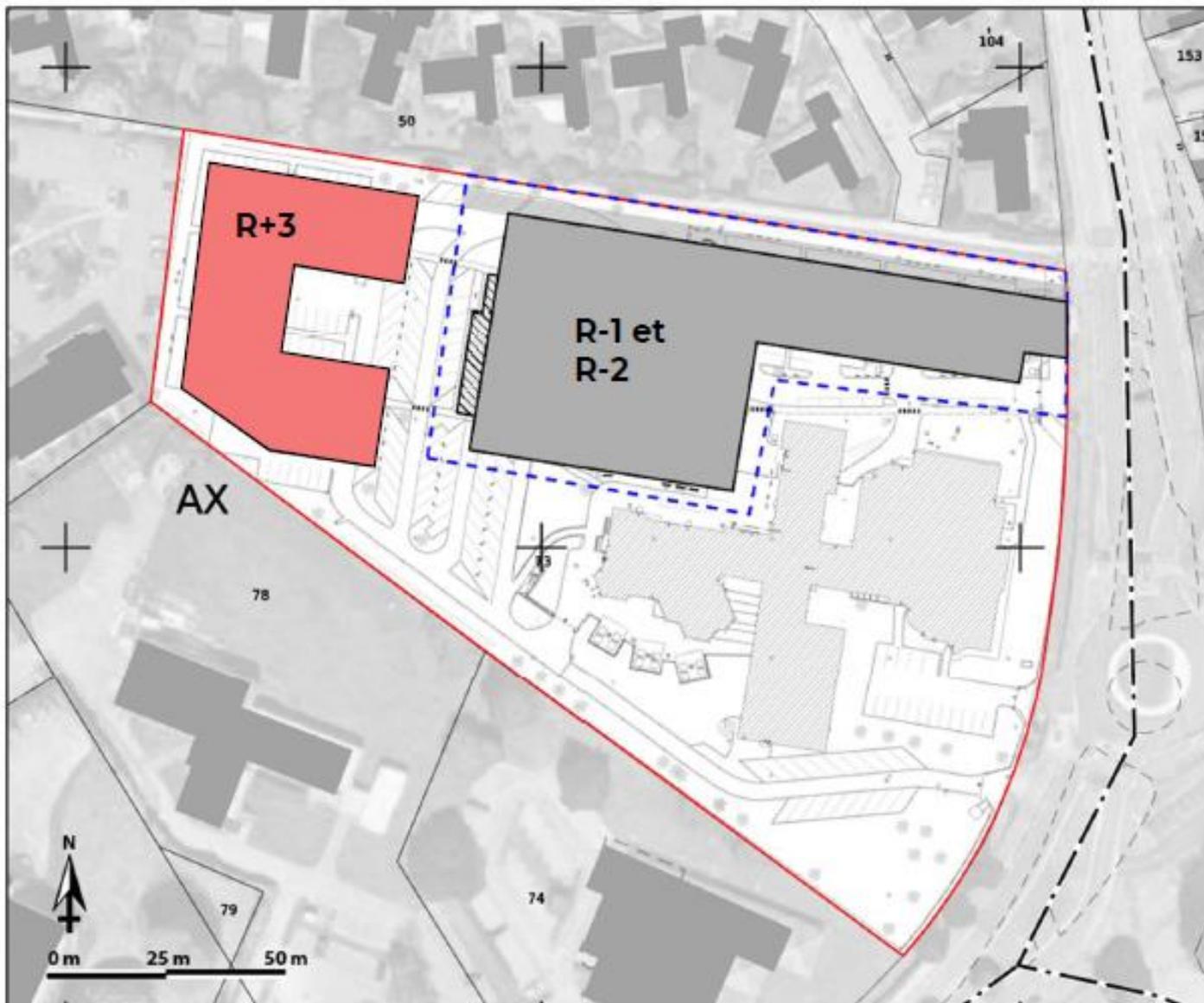
- **PHASE 2**
- Libération des locaux du bâtiment B existant
- Délimitation d'une zone chantier autour du bâtiment B existant
- Démolition du bâtiment B existant



# 04

## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

### Phase 3



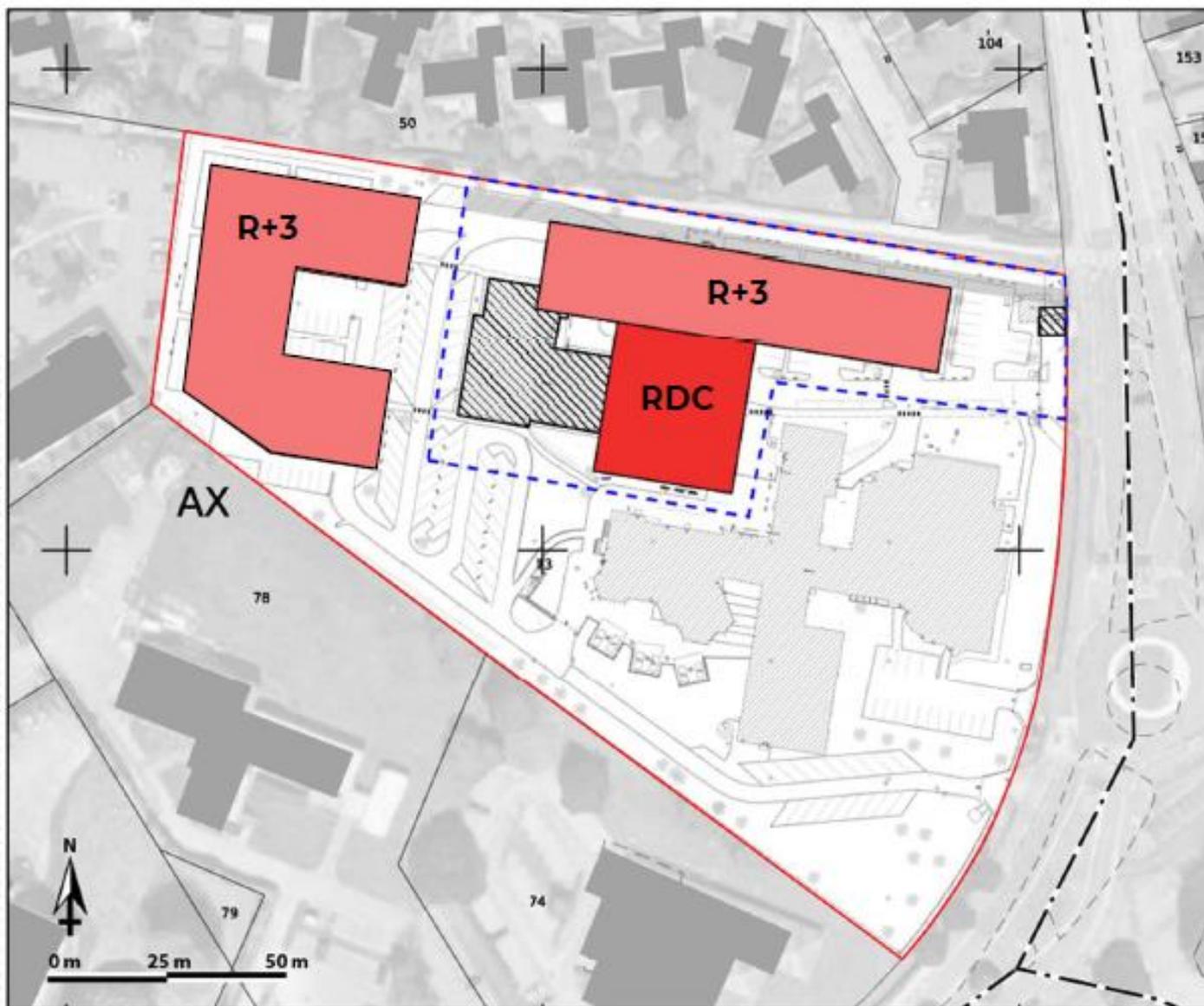
- **PHASE 3**
- Construction du stationnement en sous-sol du nouveau bâtiment A
- Stationnement sous-sol sur deux niveaux de 3 875 m<sup>2</sup> chacun : 7 750 m<sup>2</sup> total



# 04

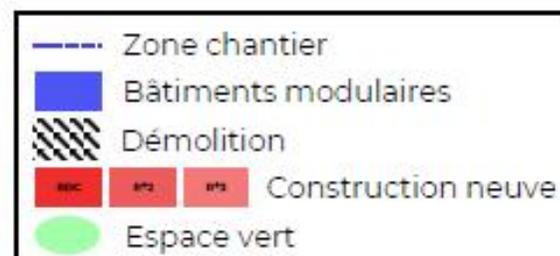
## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

### Phase 3.1



- **PHASE 3.1**
- **Construction du bâtiment A neuf en R+3 partiel**

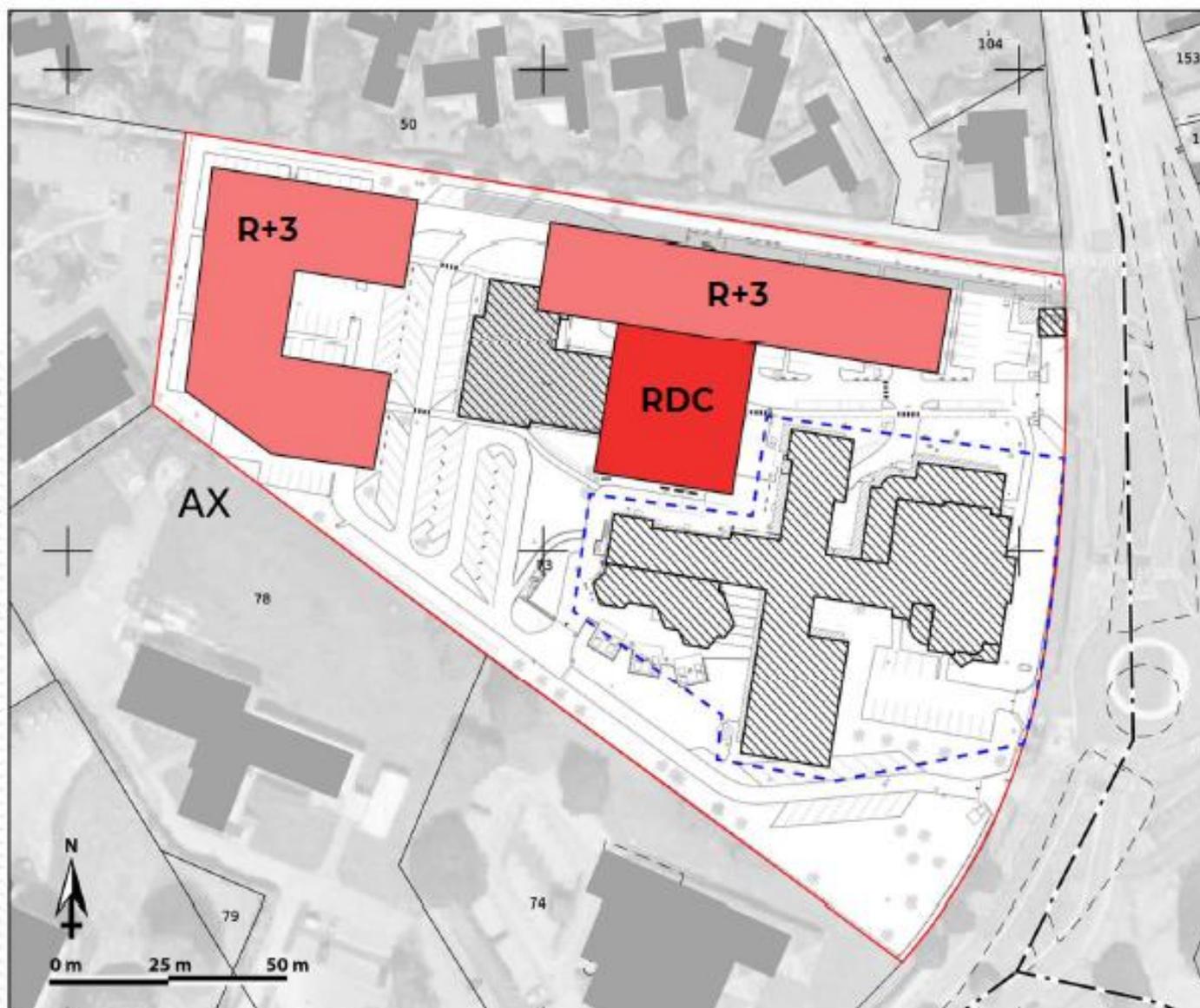
Bâtiment A neuf	Surfaces
Accueil - convivialité	205 m <sup>2</sup>
Accueil-administration	354 m <sup>2</sup>
Encadrement pédagogique	288 m <sup>2</sup>
Hub 2 : Pharmacie santé commerce vente distribution	652 m <sup>2</sup>
Hub 3 : Hôtellerie - restauration	1414 m <sup>2</sup>
Plateaux techniques Espace 56	111 m <sup>2</sup>
Salles banalisées (66 m <sup>2</sup> )	1188 m <sup>2</sup>
Salles projet	180 m <sup>2</sup>
Box	120 m <sup>2</sup>
Locaux convivialité	85 m <sup>2</sup>
Sanitaires apprenants	95 m <sup>2</sup>
Sanitaires personnel	15 m <sup>2</sup>
Locaux ménage	48 m <sup>2</sup>
Logistique	139 m <sup>2</sup>
<b>Total SU</b>	<b>4894 m<sup>2</sup></b>
<b>Total SDP</b>	<b>6362 m<sup>2</sup></b>
<b>Total SHON</b>	<b>6998 m<sup>2</sup></b>
<b>Emprise RDC</b>	<b>2448 m<sup>2</sup></b>
<b>Emprise Etage</b>	<b>1517 m<sup>2</sup></b>



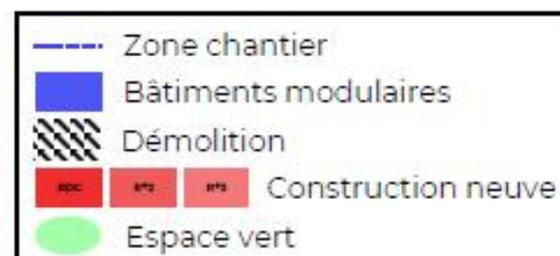
## 04

## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

## Phase 4



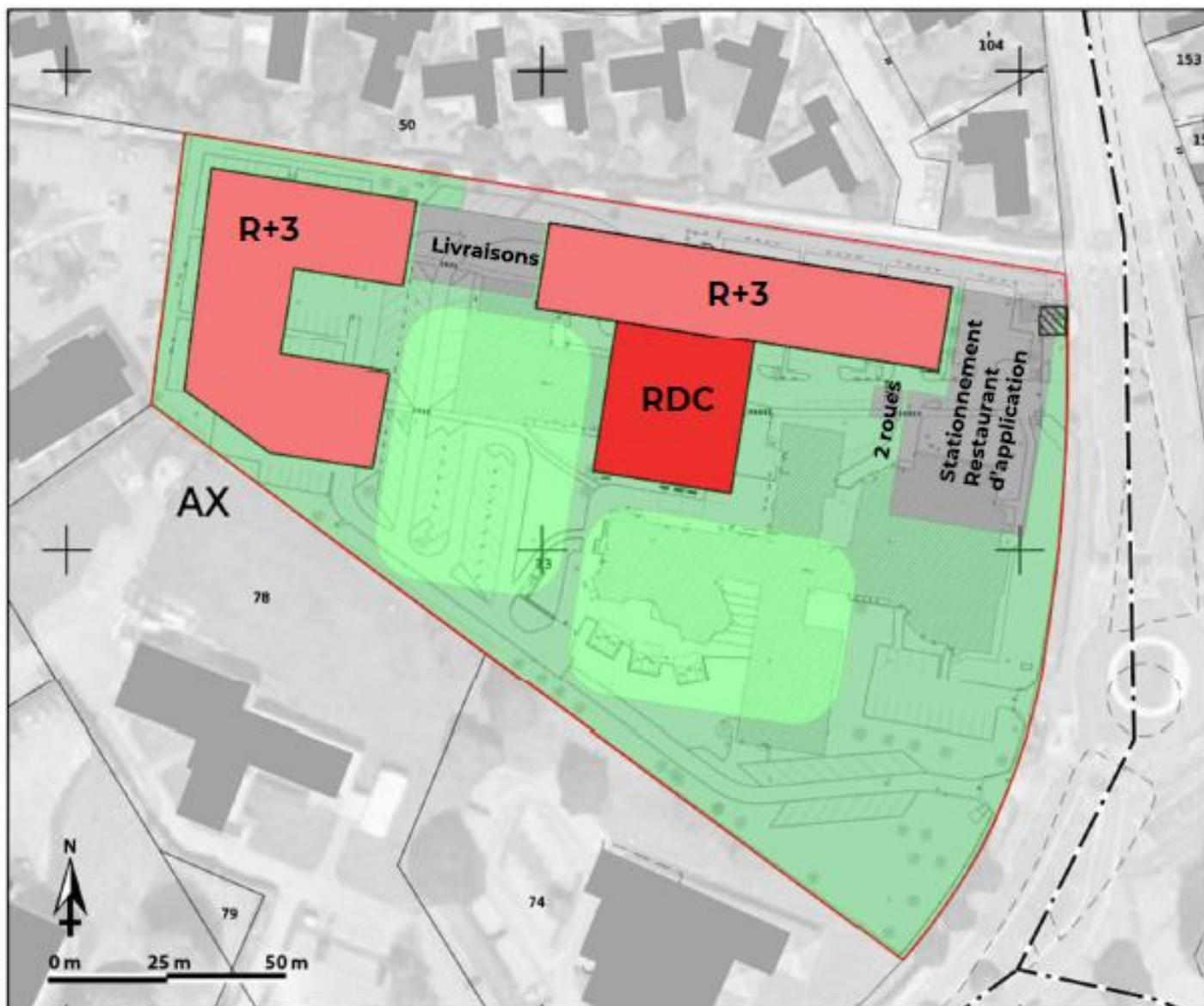
- **PHASE 4**
- Libération des locaux du bâtiment A
- Délimitation du chantier autour du bâtiment A existant
- Démolition du bâtiment A existant



# 04

## SCÉNARIO 4 : DÉMOLITION - RECONSTRUCTION

### Phase 5



- **PHASE 5**
- **Aménagement des espaces verts, du stationnement et des abords**
  - **Stationnement en surface**
    - Stationnement restaurant d'application : 1 250 m<sup>2</sup>
    - Local 2 roues : 40 m<sup>2</sup>
    - Aire de livraison majorée pour comprendre aire de retournement : 400 m<sup>2</sup>
  - **Stationnement en sous-sol**
    - Stationnement formateurs, apprenants et direction en sous-sol : 7 750 m<sup>2</sup>
  - **Espace vert principal :**
    - 2 200 m<sup>2</sup> x 2 = 4 400 m<sup>2</sup> (à moduler selon souhaits MOA)
  - **Abords :**
    - 8 660 m<sup>2</sup>
- ✓ **Vérification traitement en espaces verts :**  
13 060 m<sup>2</sup> (min. 8 000 m<sup>2</sup>)
- ✓ **Vérification emprise au sol :**  
4 344 m<sup>2</sup> (max. 8 000 m<sup>2</sup>)



## HYPOTHESES RETENUES POUR LE FINANCEMENT

Projet estimé à 58 M€ TTC (Objectif ne pas dépasser 55 M€)

Soutien de la région Normandie sollicité à hauteur de 18 M€

Recours à l'emprunt sur 25 ans, taux 4 %, à hauteur de 22 à 25 M€

Fonds propres : 15 M€

# LE CALENDRIER DU PROJET

12/10/22 : Présentation du projet en CSE

18/10/22 : Scénario V4

20/10/22 : Commission des Finances

10/11/22 : Vote du projet en Assemblée Générale

Fin 2022 : Accord pour la subvention de la Région Normandie

1er trimestre 2023 : Lancement du concours d'architecte

4<sup>ème</sup> trimestre 2023 : Finalisation du projet et nouveau vote en Assemblée Générale avant démarrage des travaux



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-38**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE NOUVEAU CAMPUS IFA MARCEL SAUVAGE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code de Commerce ;
- Le Décret n°2015-1643 du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine-Mer Normandie en Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Rouen Métropole ;
- Le Règlement Intérieur de la CCI Rouen Métropole ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 7 septembre 2022 ;
- L'avis favorable du CSE en date du 12 octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 octobre 2022.

### Considérant :

- Le campus actuel de l'IFA conçu il y a une quarantaine d'années et ne répondant plus aux besoins ;
- Le fort développement des formations en apprentissage, le manque de surfaces pour enseigner et les prévisions de croissance de l'école ;
- Le lieu d'enseignement comme un élément fort d'attractivité ;
- Les premières études de faisabilité confirmant la possibilité de déconstruire et reconstruire sur le site existant, sur une durée d'environ 5 ans, en conservant l'activité de formation sur site ;

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	V.L. 
--	--

- L'enveloppe financière du projet estimée à ce jour à 58 millions d'euros (Toutes Dépenses Confondues) avec un financement prévisionnel de :
  - o 15 millions d'euros en fonds propres (en partie constitué et à venir sur la période 2023 / 2027)
  - o 18 millions d'euros de subvention d'investissement de la Région Normandie
  - o 25 millions d'euros de recours à l'emprunt sur une période comprise entre 20 et 25 ans
- Le faible taux d'endettement de la CCI Rouen Métropole permettant de lever les fonds nécessaires auprès des banques.
- La soutenabilité financière du projet pour l'IFA Marcel Sauvage ;

**Décide :**

- De solliciter le soutien financier de la Région Normandie pour un montant maximal de 18 millions d'euros ;
- D'autoriser le lancement du concours d'architecte, la poursuite des études, le dépôt du permis de construire et la consultation des entreprises pour l'opération de nouveau campus pour l'IFA MARCEL SAUVAGE.
- De donner tous pouvoirs à son Président pour prendre toutes dispositions qui conviennent pour mener à bien cette première phase de l'opération.
- D'autoriser son Président, ou toute autre personne ayant reçu délégation, à signer tous les actes correspondants.

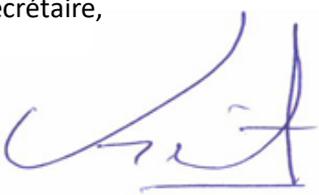
**Dit :**

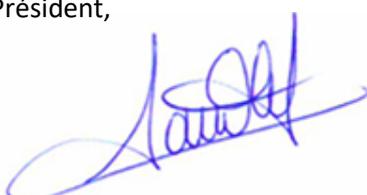
- Que le Président reviendra fin 2023 devant l'Assemblée Générale, avant la notification des travaux auprès des entreprises, pour présenter le montage juridique de l'opération, le plan de financement définitif intégrant les subventions de la Région Normandie, un ou plusieurs emprunts auprès des partenaires bancaires et les fonds propres mobilisés de la CCI.
- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie pour approbation.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,  
  
**Xavier PRÉVOST.**

Le Président,  
  
**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-48**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : CONVENTION DE CONSORTIUM AÉROPORTS NORMANDS**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie à distance le Jeudi 10 Novembre 2022 sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code de Commerce ;
- La loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;
- le décret n° 2010-1463 du 1er décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- Le décret n°2015-1643 du 11 décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine Mer Normandie, modifié par le décret n°2019-884 du 22 août 2019 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine Mer Normandie en Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2022 ;
- Le dossier de consultation relatif à l'exploitation des aéroports de Caen-Carpiquet ; Deauville-Normandie ; Le Havre-Octeville et Rouen Vallée de Seine.

### Considérant :

- Le cadre de la nouvelle politique régionale aéroportuaire d'unifier le ciel aéroportuaire normand, les délégants des aéroports de Caen, Le Havre et Rouen se sont engagés vers un renouvellement commun des quatre contrats de délégation de service public (DSP) pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	-V.L. 
--	---

- A cet effet les délégants des quatre aéroports se sont constitués en groupement de commande conformément aux dispositions des articles 3112-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de passer conjointement des délégations de service public (DSP) pour la gestion des plateformes aéroportuaires normandes :

Aéroports	Délégants
Caen Carpiquet	Caen la mer
Deauville Normandie	Syndicat mixte aéroport de Deauville (Région et ville de Deauville)
Le Havre Octeville	Le Havre Seine Métropole
Rouen Vallée de Seine	Métropole de Rouen et CCI Rouen Métropole

- Le groupement est constitué en vue de mettre en œuvre une procédure de passation commune et de conclure conjointement quatre (4) contrats de concession. Chaque autorité concédante signera et assurera seule l'exécution du contrat de DSP concernant l'aéroport dont elle a la charge.
- La Communauté Urbaine de Caen la mer est le coordonnateur du groupement.
- Il est exigé que l'attributaire constitue quatre sociétés dédiées, une pour chaque aéroport, dont il sera actionnaire et ayant pour objet unique l'exécution de chacun des quatre contrats de concession.
- En cas de groupement d'opérateurs économiques, l'ensemble des membres du groupement devront être actionnaires de chaque société dédiée.
- La procédure de mise en concurrence fait l'objet d'une phase unique (procédure dite ouverte) de réception des candidatures et des offres des soumissionnaires. Une phase de négociation pourra être engagée par le groupement des autorités concédantes.
- C'est dans ce cadre que les CCI de Caen Normandie, Seine Estuaire et Rouen Métropole ont acté de répondre conjointement.
- Le schéma de structuration juridique définissant les termes du partenariat entre les trois CCI, proposé au groupement d'autorités concédantes, est le suivant :
  - Constitution d'un Groupement Momentané d'Entreprises permettant aux trois CCI de se constituer en groupement (« Accord de consortium ») durant la phase de mise en concurrence ;
  - Constitution d'une société de coordination (« SAS CCI Aéroports Normandie »)
  - Constitution de quatre sociétés dédiées à l'exploitation de chacun des quatre aéroports (« SAS CCI Aéroports Normandie - Caen-Carpiquet », « SAS CCI Aéroports Normandie - Deauville-Normandie », « SAS CCI Aéroports Normandie - Le Havre-Octeville », « SAS CCI Aéroports Normandie - Rouen Vallée de Seine »)

- Les projets de statuts de ces entités et des pactes d'actionnaires correspondants sont annexés à titre d'information à la présente délibération et sont susceptibles de modification
- Ils feront l'objet d'une autre délibération avec les comptes prévisionnels qui seront finalisés au cours de la phase de négociation prévue dans la procédure.
- Par ailleurs, la société Aéroports de la Côte d'Azur interviendra comme sous-traitante du Groupement constitué entre les trois CCI candidates et apportera son expertise spécifique en matière de développement durable et de développement de l'aviation d'affaires selon les termes et conditions d'un contrat de prestations de services qui sera signé avec chacune des quatre sociétés dédiées à l'exploitation des infrastructures aéroportuaires.
- Les partenaires veilleront à ce que leurs engagements respectifs au sein de ces entités leur permettent d'assurer un équilibre financier pour la durée de la concession et de disposer d'un fonds de roulement et d'une trésorerie nette suffisants pour faire face aux engagements qui seront prévus aux contrats de concessions.
- Conformément à l'article R.712-7 du Code de commerce, les projets de conventions et les comptes d'exploitations prévisionnels des aéroports seront transmis pour approbation préalable à l'autorité de tutelle.

**Décide :**

- D'approuver les termes de « l'Accord de consortium » ci-après annexé et d'autoriser le Président à le signer.
- De renouveler l'autorisation donnée au Président de signer tout document se rapportant au dossier de candidature et d'offre dans le cadre de la mise en concurrence engagée par les autorités concédantes des aéroports normands.

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,  
  
**Xavier PRÉVOST.**

Le Président,  
  
**Vincent LAUDAT.**





4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 Novembre 2022

**N° 2022/76-39**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : CESSION DE 2 PARCELLES CADASTRÉES AE 222 ET AE 223 CONSTRUCTIBLES SUR LA COMMUNE DE ROUXMESNIL- BOUTEILLE 76370 À BRETAGNE TRUITE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 Novembre 2022 sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le décret n° 2015-1643 en date du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine-Mer Normandie ;
- L'avis favorable du Bureau consulté le 19 octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances consultée le 20 octobre 2022 ;
- L'offre de la société Bretagne truite en date du 12 Octobre 2022 au prix de six cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingts euros hors taxes (624 680 HT).

### Considérant :

- La CCI Rouen Métropole est propriétaire des parcelles cadastrées AE 222 et AE 223 d'une superficie totale de 17 848 m<sup>2</sup> situées sur la zone industrielle de Rouxmesnil Bouteille voie C ;
- L'impératif de la poursuite de l'optimisation du patrimoine immobilier de la CCI Rouen Métropole ;
- Un prix ferme et définitif de six cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingts euros (624 680 euros) HT, TVA, droits de mutation et de géomètre en sus à la charge de l'acquéreur accepté par ce dernier.

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P.	V.L.
------	------

**Décide :**

- D'autoriser la cession par la CCI Rouen Métropole des deux parcelles situées sur la zone industrielle de Rouxmesnil Bouteille voie C, cadastrées AE 222 et AE 223 d'une surface totale de 17 848 m<sup>2</sup> au profit de la société Bretagne Truite, avec faculté de substitution au profit de toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer, au prix de six cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingts euros (624 680 euros) HT, TVA, droits de mutation et frais de géomètre en sus à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser son Président, ou toute autre personne ayant reçu délégation, à signer les actes correspondants à la cession susmentionnée.

**Dit :**

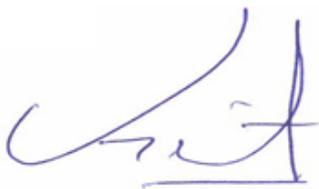
- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de Région Normandie pour approbation.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le 10 Novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 Novembre 2022

N° 2022/76-40

- DÉLIBÉRATION -

**Objet : CESSIION DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ BATIMENT N°122 SITE REGMA À NORMANDY COATING**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 Novembre 2022 sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

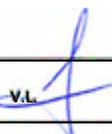
### Vu :

- Le décret n° 2015-1643 en date du 11 Décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole ;
- Le Décret n° 2019-884 du 22 Août 2019 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Seine-Mer Normandie ;
- L'avis favorable du Bureau consulté le 19 Octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances consultée le 20 Octobre 2022 ;
- L'offre de la société Normandy Coating en date du 9 Septembre 2022 au prix de dix mille euros hors taxes (10 000 HT).

### Considérant :

- La CCI Rouen Métropole est propriétaire d'un bâtiment N° 122 situé sur la zone d'activités REGMA à Arques La Bataille, cadastré AE 42 d'une surface bâtie d'environ 4 226 m<sup>2</sup> ;
- Le portage du bâtiment N° 122 génère pour la CCI des charges d'entretien et de taxe foncière ;
- L'état de vétusté du bâtiment n° 122 qui nécessite de très importants et coûteux travaux de remise en état ;

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	V.L. 
--	--

- L'impératif de la poursuite de l'optimisation du patrimoine immobilier de la CCI Rouen Métropole ;
- Un prix ferme et définitif de dix mille euros (10 000 euros) HT, TVA et droits de mutation en sus à la charge de l'acquéreur accepté par ce dernier.

**Décide :**

- D'autoriser la cession par la CCI Rouen Métropole du bâtiment N° 122 situé sur la zone d'activités REGMA à Arques La Bataille, cadastré AE 42 d'une surface bâtie d'environ 4 226 m<sup>2</sup> au profit de la société Normandy Coating, avec faculté de substitution au profit de toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer, au prix de dix mille euros (10 000 euros) HT, TVA et droits de mutation en sus à la charge de l'acquéreur, ce prix tient compte de la vétusté des bâtiments et des charges inhérentes à leur portage ;
- D'autoriser son Président, ou toute autre personne ayant reçu délégation, à signer les actes correspondants à la cession susmentionnée.

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de Région Normandie pour approbation.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :       Voix « Contre » :       Abstention(s) :

Fait à Rouen, le 10 Novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

<b>N° 2022/76-41</b>	<b>- DÉLIBÉRATION -</b>
----------------------	-------------------------

**Objet : AUGMENTATION DES TARIFS NATIONAUX FORMALITÉS D'ENTREPRISE ET PRODUITS ENTREPRENDRE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Code du Commerce et notamment ses articles L.711-16-3° et R.711-55-II ;
- Le Règlement Intérieur de la CCIR Normandie et des CCIT Normandes ;
- La décision du Comité Directeur du 6 septembre 2022 proposant la nouvelle grille tarifaire pour l'activité de mandataire en formalités et celle du 4 octobre 2022 concernant les services nationaux Entreprendre ;
- L'Assemblée Générale de CCI France du 22 octobre 2022 ayant adopté de nouveaux tarifs ;
- L'avis favorable du Bureau de la CCI Rouen Métropole en date du 19 Octobre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI Rouen Métropole en date du 20 Octobre 2022.

### Considérant pour les tarifs nationaux relatifs aux formalités d'entreprise :

- Que dans le cadre de la loi Pacte de 2019 instituant la mise en place d'un guichet unique pour les formalités d'entreprise, actant l'arrêt au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des CFE et positionnant les CCI sur une assistance gratuite financée par la TCCI, une possibilité a été accordée aux CCI de se positionner en tant que mandataires en formalités ;
- Que ce positionnement a donc invité à revoir l'offre en prenant en compte plusieurs dimensions :
  - Une dimension concurrentielle, notamment face au positionnement des nombreuses « legal tech » ;

- Une dimension territoriale qui disparaît du fait de la démarche dématérialisée du guichet unique faisant qu'un demandeur peut faire appel sans contrainte çà un mandataire n'importe où en France pour se faire accompagner si le tarif lui semblait plus adéquat ;
- Que cette offre s'inscrit dans l'Offre National de services, SoluCClo ;
- Que les tarifs proposés ont été constitués sur la base du coût de revient avec une marge en moyenne de 20% en tenant compte de la concurrence, validée par le groupe de travail stratégie formalités ;
- Que les offres et la grille tarifaire afférente ont été élaborées avec le réseau et finalisées dans le cadre du GT stratégie formalités mis en place avec un directeur général de CCI par Région ou son représentant désigné.

**Considérant pour les tarifs nationaux des produits Entreprendre :**

- Qu'une revalorisation du tarif public est nécessaire au regard de l'évolution des prestations dans un contexte plus exigeant :
  - Les CCI doivent désormais respecter les exigences de la certification Qualité Qualiopi qui s'imposent à tous les organismes de formation qui perçoivent des fonds publics ou mutualisés et procéder à des jurys d'évaluation et de certification ;
  - Le développement continu de l'application CCI Business Builder qui est mise à disposition de tous les clients et apporte un service utile et de qualité croissante qui mérite d'être valorisée ;
  - Le client évolue avec des projets plus ambitieux et des clients plus exigeants et donc un temps d'accompagnement parfois plus long que prévu.
- Qu'il est également nécessaire de réajuster les prix vis-à-vis de la concurrence en tenant compte du fait que les accompagnements des CCI se concluent par la délivrance d'un certificat de compétence ainsi que pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes des CCI ;
- Qu'il appartient à chacune des CCIT Normandes de faire voter au sein de son Assemblée Générale cette tarification harmonisée à l'échelle régionale, comme le prévoit leurs règlements intérieurs.

**Décide :**

- D'approuver la nouvelle tarification pour les prestations suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Formations	Prix actuels €HT	Prix proposés au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Augmentation en %
« 5 jours pour Entreprendre » préparant à la certification "Création d'entreprise - Identifier les points clés pour un projet réussi"	525,00 €	<b>690,00 €</b>	31%
« Création d'entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » via un accompagnement individuel de 7h	595,00 €	<b>850,00 €</b>	43%
« Création d'entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » via un accompagnement individuel et collectif de maximum 42h	1 120,00 €	<b>1 540,00 €</b>	38%
« Reprise d'entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » via une prestation collective de 35h	1 250,00 €	<b>1 625,00 €</b>	30%
Mandataire en formalités	Tarif Prix maximum conseillé €HT		
Création d'une entreprise individuelle (dont micro et prof. Libérales non-règlementées)	<b>82,50€ (99,00€TTC)</b>		
Modification d'une entreprise individuelle (dont micro et prof. Libérales non-règlementées)	<b>49,17€ (59,00€TTC)</b>		
Radiation d'une entreprise individuelle (dont micro et prof. Libérales non-règlementées)	<b>40,83€ (49,00€TTC)</b>		
Création d'une société commerciale	<b>115,00€ (138,00€TTC)</b>		
Modification/Dissolution d'une société commerciale	<b>100,00€ (120,00€TTC)</b>		
Radiation d'une société commerciale	<b>70,00€ (84,00€TTC)</b>		

- De procéder une fois par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à une éventuelle révision de ces tarifs tenant compte notamment de l'inflation, soumise à décision des instances de CCI France.

**Autorise :**

- Son Président, ou la personne ayant reçu délégation, à engager toutes démarches et signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de cette tarification.

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :       Voix « Contre » :       Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PRÉVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-42**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – COMMUNE DE FONTAINE-LE-DUN (ARRONDISSEMENT DE DIEPPE – CANTON DE SAINT-VALÉRY-EN-CAUX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

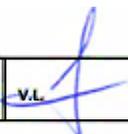
### Vu :

- L'approbation le 22 février 2012 par le Conseil Municipal de Fontaine-le-Dun du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- La Délibération du Conseil Municipal de Fontaine-le-Dun en date du 2 mars 2021 prescrivant le lancement de la Mise en Compatibilité pour Déclaration de Projet du PLU de la commune ;
- La création, le 1er janvier 2017, de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dont le territoire intègre la commune de Fontaine-le-Dun ;
- Le transfert, depuis le 1er juillet 2021, à cette intercommunalité de la compétence Urbanisme et la décision de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre de poursuivre les procédures d'urbanisme engagées ;
- Les Articles L.132-7, L.153-52 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole fait partie des Personnes Publiques Associées à l'élaboration ou à la modification des documents d'urbanisme et est donc amenée à rendre un avis sur ce type de projet ;
- La saisine de la CCI Rouen Métropole sur ce projet de Mise en Compatibilité du PLU qui fera l'objet d'une enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné le dossier et formule les remarques suivantes :

- La CCI constate que ce projet de Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Fontaine-le-Dun vise exclusivement à reclasser en zone UX1 (activités industrielles), un terrain de 23 495 m<sup>2</sup> faisant partie de la zone agricole afin de créer une unité de méthanisation juste à côté de la sucrerie implantée dans la commune ;

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	V.L. 
--	--

- La CCI soutient bien évidemment cette initiative qui va permettre à la dernière sucrerie du département de mieux valoriser les sous-produits issus de son process industriel et de réduire ses coûts de fonctionnement puisque l'unité de méthanisation va répondre à 56 % de la consommation en gaz de cet établissement mais aussi couvrir les besoins en énergie de 38 000 habitants ;
- La CCI remarque que cet établissement industriel a ces dernières années déjà réalisé beaucoup d'efforts et d'investissements pour réduire son impact environnemental. C'est ainsi le cas de la construction récemment d'une station d'épuration pour traiter les eaux terreuses qui avait fait l'objet d'une précédente procédure de Mise en Compatibilité du PLU communal ;
- La CCI note que le pétitionnaire a bien pris la peine de démontrer dans le rapport de présentation du projet que les ressources en pulpes de betteraves surpressées sont localement suffisantes en quantité pour à la fois être utilisées dans ce méthaniseur et continuer à alimenter les animaux d'élevage. Il s'agit là d'un point important puisqu'il est souvent reproché à « l'énergiculture » de se substituer à la vocation nourricière de l'activité agricole.

**Émet :**

- Sur le projet de Mise en Compatibilité pour Déclaration de Projet du PLU de la commune de Fontaine-le-Dun, **un avis favorable.**

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-43**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – COMMUNE DE VAL-DE-SAÂNE (ARRONDISSEMENT DE DIEPPE – CANTON DE LUNERAY – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TERROIR DE CAUX) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- L'approbation le 9 décembre 2013 par le Conseil Municipal de Val-de-Saône du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- La création, le 1er janvier 2017, de la Communauté de Communes de Terroir de Caux dont le territoire intègre la commune de Val-de-Saône ;
- Le transfert, dès cette date, à cette intercommunalité de la compétence Urbanisme ;
- La Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Terroir de Caux, en date du 27 septembre 2021 prescrivant le lancement de la Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Val-de-Saône ;
- Les Articles L.132-7, L.153-52 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole fait partie des Personnes Publiques Associées à l'élaboration ou à la modification des documents d'urbanisme et est donc amenée à rendre un avis sur ce type de projet ;
- La saisine de la CCI Rouen Métropole sur ce projet de Mise en Compatibilité du PLU qui fera l'objet d'une enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné le dossier et formule les remarques suivantes :

- La CCI constate que ce projet de Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Val-de-Saône a pour objectif le reclassement en zone à urbaniser (zone AUP), d'un terrain de 19 775 m<sup>2</sup>, Route de Varvannes jusqu'alors classé en zone agricole afin d'y implanter un centre aquatique en remplacement de la piscine existante. La CCI note que cette procédure d'urbanisme permettra d'offrir à la population locale, une piscine répondant mieux à ses besoins et remplacera un équipement ancien et vétuste car ouvert depuis 1965 ;

- La CCI remarque avec intérêt qu'en parallèle, la commune a prévu de compenser en partie la consommation foncière générée par la construction de ce nouvel équipement public. Ainsi, cette procédure s'accompagnera du reclassement en zone agricole de la zone à urbaniser AUA occupant un foncier de 8 847 m<sup>2</sup> qui devait permettre la création de nouveaux logements ;
- La CCI regrette cependant que la notice de présentation du projet ne précise pas ce qu'il va advenir du site actuel de la piscine. En effet, s'agissant d'un foncier de 2 750 m<sup>2</sup> situé en centre-ville, il aurait été intéressant de connaître les projets de la commune sur ce foncier ;
- La CCI souhaite attirer l'attention de la collectivité territoriale sur le fait que le projet de Règlement de la zone AUP ne comporte pas d'article conditionnant la construction de cette nouvelle piscine à la mise en service de la nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP). En effet, il est précisé à la page 64 du rapport de présentation de cette Mise en Compatibilité que le Règlement allait être modifié pour interdire toute nouvelle construction tant qu'une nouvelle station d'épuration ne serait pas mise en service.

**Émet :**

- Sur le projet de Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Val-de-Saône, **un avis favorable.**

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-44**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – COMMUNE DE CANY-BARVILLE (ARRONDISSEMENT DE DIEPPE – CANTON DE SAINT-VALÉRY-EN-CAUX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

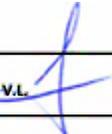
L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- L'approbation le 13 novembre 2014 par le Conseil Municipal de Cany-Barville du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- La création, le 1er janvier 2017, de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dont fait partie la commune de Cany-Barville ;
- Le transfert, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à cette intercommunalité de la compétence Urbanisme et la décision de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'engager si nécessaire, des procédures d'évolution des PLU communaux en attendant l'approbation du PLU intercommunal ;
- La Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 prescrivant le lancement de la Modification de droit commun du PLU de la commune de Cany-Barville ;
- Les Articles L.132-7, L.153-40 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole fait partie des Personnes Publiques Associées à l'élaboration ou à la modification des documents d'urbanisme et est donc amenée à rendre un avis sur ce type de projet ;
- La saisine de la CCI Rouen Métropole sur ce projet de Modification du PLU qui sera soumis à enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné les documents transmis et formule les remarques suivantes :

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	V.L. 
--	--

- La CCI n'a aucune observation à formuler concernant l'actualisation du périmètre d'un indice de cavité souterraine puisque ce projet répond à la rectification d'une erreur de report de cet indice sur le Plan de Zonage ou concernant le reclassement en zone Up d'un terrain de 491 m<sup>2</sup> qui avait été intégré par erreur en zone à urbaniser (zone AUh) alors que cette parcelle est déjà viabilisée ;
- La CCI approuve la modification proposée des limites entre la zone Uy (zone d'activités de la Vallée) et la zone Ue2 (équipements publics) puisque cette correction va permettre à une entreprise du bâtiment implantée dans cette zone d'activités de réaliser une extension et que la surface reclassée en zone Uy est de très faible ampleur (437 m<sup>2</sup>) ;
- La CCI n'est pas opposée à la modification de l'article 2.5 (occupations admises sous conditions) et à l'introduction dans le Plan de Zonage d'un sous-secteur (zone Uy2) de la zone Uy. La CCI constate que ces modifications visent à permettre au supermarché de la commune installé dans la zone d'activités de la Vallée de réaliser son projet d'extension de sa surface de vente de 407 m<sup>2</sup> qui a déjà été autorisé par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Seine-Maritime le 15 février 2022. La CCI reconnaît que ce projet est d'ampleur limitée puisque l'augmentation à 2 500 m<sup>2</sup> de la taille maximum des commerces ne concernera que la zone Uy2 correspondant au terrain d'implantation du supermarché et restera limitée à 1 000 m<sup>2</sup> dans le reste de la zone Uy.

**Émet :**

- Sur le projet de Modification du PLU de la commune de Cany-Barville, **un avis favorable.**

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-45**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE (ARRONDISSEMENT DE DIEPPE – CANTONS DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ET D'YVETOT – COMMUNES D'ALLOUVILLE-BELLEFOSSE, D'AUZEBOSC, DE CROIX-MARE, DE SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS, DE SAINT-MARTIN-DE-L'IF, DE VALLIQUERVILLE ET D'YVETOT) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- L'approbation les 13 février 2020 et 15 octobre 2020, par le Conseil Communautaire, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Yvetot Normandie ;
- L'Arrêté n° 22-360 du Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie portant sur la Modification de droit commun du PLUi en date du 11 août 2022 qui concerne 7 communes du territoire ;
- Les Articles L.132-7, L.153-40 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole fait partie des Personnes Publiques Associées à l'élaboration ou à la modification des documents d'urbanisme et est donc amenée à rendre un avis sur ce type de projet ;
- La saisine de la CCI Rouen Métropole sur ce projet de Modification du PLU qui sera soumis à enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné les documents transmis et formule les remarques suivantes :

- La CCI a constaté avec satisfaction que cette procédure d'urbanisme vise exclusivement à faciliter les conditions d'implantation et d'extension des entreprises commerciales ou artisanales de proximité installées dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire et à répondre aux besoins de développement de l'entreprise Linex installée à Allouville-Bellefosse en ajustant pour cela, le document d'urbanisme ;

- Ainsi, la CCI note que ce projet va classer les terrains actuellement occupés par l'entreprise Linex et ceux qui vont servir au développement de son activité, dans de nouvelles zones (UI1 et AUI1) pour augmenter la hauteur maximum autorisée des constructions, pour réduire le pourcentage d'espaces perméables à créer et pour modifier les règles de recul des constructions par rapport aux limites séparatives. La CCI souhaite saluer la décision de la Communauté de Communes Yvetot Normandie de mettre en œuvre une telle mesure pragmatique et vitale pour l'avenir de cette entreprise ;
- La CCI est favorable à la modification du zonage applicable au terrain de la pharmacie d'Allouville-Bellefosse puisque cela va permettre à cette officine d'agrandir ses locaux ;
- La CCI soutient également le projet de modification de l'Article 5.2 (Part minimale de surfaces non imperméabilisées) des zones UA (centres-villes) et UA1 (centres-bourgs) visant à fixer à 5%, au lieu de 20% en UA et 40% en UA1, le ratio de surfaces non imperméabilisées à respecter par unité foncière. La CCI considère en effet que les pourcentages fixés dans la première version du PLUi étaient de toute façon inadaptés à des tissus urbains denses et étaient de nature à bloquer tous les projets d'extension des cases commerciales existantes ;
- En revanche, la CCI a constaté avec étonnement que cette procédure d'urbanisme ne prévoit pas de modifier le Plan de Zonage applicable dans la commune déléguée d'Autretot (commune des Hauts-de-Caux) pour prendre en compte la décision du Tribunal Administratif de Rouen du 24 mars 2022 demandant le reclassement en zone UP2 (secteurs urbains peu denses) au lieu de Nb (secteurs boisés) d'un terrain localisé dans la commune.

**Émet :**

- Sur le projet de Modification du PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, **un avis favorable.**

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :       Voix « Contre » :       Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

**N° 2022/76-46**

**- DÉLIBÉRATION -**

**Objet : PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE (ARRONDISSEMENT DE ROUEN – CANTONS DE ROUEN 1 A 3 – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE – COMMUNE DE ROUEN) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

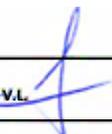
### Vu :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 13 Février 2020 ;
- L'Arrêté n° DUH 22.493 du Président de la Métropole Rouen Normandie en date du 17 mai 2022 prescrivant la procédure de Modification Simplifiée n°4 du PLUi métropolitain ;
- La Délibération n°C-2022-0397 du Conseil Métropolitain définissant les modalités de mise à disposition du dossier ;
- Les Articles L.132-7, L.153-47 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la CCI fait partie des Personnes Publiques Associées aux procédures de modifications des documents d'urbanisme et fixent les conditions selon lesquelles elle est amenée à rendre un avis sur ces projets ;
- La saisine de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole sur ce projet avant la mise à disposition des documents auprès du public.

La CCI Rouen Métropole a examiné les documents transmis et souhaite formuler les observations suivantes :

- La CCI est bien évidemment favorable à la mise en application de cette procédure d'urbanisme qui a pour objet de rectifier une incohérence figurant à l'Article 4.1.1 du Règlement applicable au territoire de la ville de Rouen. Ainsi, la CCI considère qu'il est normal de ne soumettre les résidences sociales (foyers-logements, pensions de famille, entre autres) à l'obligation de réaliser un nombre minimum de grands logements puisque ces établissements accueillent la plupart du temps des personnes seules.

Paraphes Secrétaire et Président CCI Rouen Métropole – Année 2022

X.P. 	V.L. 
--	--

- La CCI reconnaît que le maintien d'une telle disposition est bien de nature à empêcher l'implantation de nouvelles résidences sociales à Rouen car elle impose à ces établissements des contraintes excessives et injustifiées.

**Émet :**

- Un **avis favorable** sur ce projet de Modification Simplifiée n° 4 du PLUi de la Métropole Rouen Normandie.

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :       Voix « Contre » :       Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**



4-20, Passage de la Luciline - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

N° 2022/76-47

- DÉLIBÉRATION -

**Objet : PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE (ARRONDISSEMENT DE ROUEN – CANTONS DE BARENTIN, BOIS-GUILLAUME, CANTELEU, CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, DARNÉTAL, ELBEUF, LE MESNIL-ESNARD, LE PETIT-QUEVILLY, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, ROUEN, SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY ET SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE – COMMUNES DE AMFREVILLE-LA-MIVOIE, BARDOUVILLE, BIHOREL, BOIS-GUILLAUME, CANTELEU, CLÉON, DARNÉTAL, DUCLAIR, ELBEUF, ÉPINAY-SUR-DUCLAIR, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, HOUPEVILLE, ISNEAUVILLE, LA BOUILLE, LE MESNIL-ESNARD, LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES, LE PETIT-QUEVILLY, LE TRAIT, LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN, MALAUNAY, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, OISSEL, RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, ROUEN, SAINT-AUBIN-CELLOVILLE, SAINT-AUBIN-EPINAY, SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF, SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAËR, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR ET SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement réunie le jeudi 10 novembre 2022, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

### Vu :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 13 Février 2020 ;
- L'Arrêté n° DUH 22.242 du Président de la Métropole Rouen Normandie en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 prescrivant la procédure de Modification de droit commun n°5 du PLUi métropolitain qui concerne 33 communes du territoire ;
- Les Articles L.132-7, L.153-40 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la CCI fait partie des Personnes Publiques Associées aux procédures de modifications des documents d'urbanisme et fixent les conditions selon lesquelles elle est amenée à rendre un avis sur ces projets ;
- La saisine de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole sur ce projet avant le lancement de l'enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné les documents transmis et souhaite formuler les observations suivantes :

- La CCI n'a aucun commentaire à formuler concernant les modifications apportées aux Emplacements Réservés, aux diverses corrections d'erreurs matérielles figurant dans certaines pièces de ce PLUi, aux règles en matière de clôtures, de calcul de la hauteur des constructions, de normes de stationnement dans le tissu bâti ancien ou visant à renforcer la protection des éléments naturels et des bâtis patrimoniaux. La CCI constate que la plupart de ces modifications ont pour objectif de clarifier les règles applicables et d'assouplir les contraintes pesant sur les constructions existantes pour permettre leur évolution ;
- La CCI remarque que ce projet de Modification du PLUi de la Métropole Rouen Normandie concerne également plusieurs secteurs à vocation économique et autorise le reclassement de parcelles de terrain dans un zonage dédié aux activités afin de permettre aux entreprises concernées de se développer. C'est ainsi le cas de terrains situés à Darnétal, au Trait et à Saint-Etienne-du-Rouvray qui deviennent ainsi exclusivement utilisables pour des activités économiques. La CCI soutient bien évidemment de telles initiatives ;
- De même, la CCI se réjouit des modifications apportées à l'Article 1-2 (occupations autorisées) des zones dédiées aux activités économiques (UXM, UXI, UXA, UXT et UXC) car ces dernières vont permettre aux constructions existantes qui ne seraient plus autorisées dans la zone depuis l'approbation du PLUi, de construire malgré cela, des annexes de faible ampleur ;
- La CCI approuve la modification apportée au Règlement Graphique n°64 portant sur la morphologie urbaine qui vise à augmenter la hauteur maximum des constructions et la porter à 20 mètres dans la zone UXM-ci de Cléon qui correspond à l'emprise de la zone d'activités du Moulin IV.

**Émet :**

Un **avis favorable** sur ce projet de Modification n° 5 du PLUi de la Métropole Rouen Normandie.

**Dit :**

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le jeudi 10 novembre 2022

Le Secrétaire,



**Xavier PREVOST.**

Le Président,



**Vincent LAUDAT.**

**- TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022 -**

(Article R711-68 du Code de Commerce, Article 40 du Règlement Intérieur)

**A – DIRECTION GÉNÉRALE :**

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Ressource fiscale et toutes les sections comptables de la CCI Seine Mer Normandie	999	<b>Frédéric COUSIN, Directeur Général</b> <i>(pas de seuil de validation et tout ce qui est supérieur à 8 000€)</i>
EESC Neoma	050	
Direction Générale	001	<b>Amélie VIEVILLE, Assistante de Direction</b> <i>(seuil de validation à 1 000€)</i>
RH – Gestion Sociale	008	<b>Adéline DESNOULEZ, Responsable Ressources Humaines</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
ADESCAN	051	

**B – PÔLE CONQUÊTE ET COMPÉTITIVITÉ**

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Conquête et Compétitivité	018	<b>Alexandra BRICE, Responsable du Pôle Conquête et Compétitivité</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Délégations de Dieppe, Elbeuf, Rouen	016	<b>Patricia MUCRET-VAUTIER, Responsable Délégation d'Elbeuf</b> <i>(seuil de validation à 1 000€)</i>

## C – PÔLE ENTREPRENEURIAT ET DATAS

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Entrepreneuriat	021	<b>Romain SAUNIER, Responsable du Pôle Entrepreneuriat et Datas</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Datas	022	
Accélérateur et Découverte	025	

## D – PÔLE MARKETING :

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Marketing & Communication	003	<b>Agathe DEVAUX, Responsable Communication</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Support commercial	026	

## E – PÔLE ÉTUDES ET ATTRACTIVITÉ :

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Veille documentaire	010	<b>Jacques CHARRON, Responsable Pôle Études et Attractivité</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Études et prospectives	011	

## F – PÔLE ÉQUIPEMENTS, AMÉNAGEMENT ET IMPLANTATION D'ENTREPRISES :

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
Support - Parcs, Immobilier, Équipement	030	<b>Jean-Michel LECOQ, Responsable Moyens Généraux (seuil de validation à 8 000€)</b> <b>Pierre VALLERAND, Responsable Patrimoine (seuil de validation à 8 000€)</b> <i>pour les travaux, entretien des bâtiments et contrôles techniques</i>
Innovapôle location meublée	115	
Bâtiment Centre Formation Dieppe Location nue	121	
Centre d'Affaires Dieppe	185	
Le Vauban- Location de bureaux	191	
Port Angot Bâtiments 1 et 2 de stockage	201	
Aérodrome (Dieppe)	202	
RMM Quai des Vallions	205	
RMM Dubois Fortier	206	



<i>Suite du PÔLE ÉQUIPEMENTS, AMÉNAGEMENT ET IMPLANTATION D'ENTREPRISES...</i>		<b>Jean-Michel LECOQ, Responsable Moyens Généraux (seuil de validation à 8 000€)</b> <b>Pierre VALLERAND, Responsable Patrimoine (seuil de validation à 8 000€)</b> <i>pour les travaux, entretien des bâtiments et contrôles techniques</i>
Villages Entreprises des Essarts	207	
Zone Boos les Genets	208	
Village Entreprises Boos Aéroport	209	
Zone Boos N°2	210	
Zone de Buchy	211	
Village Entreprises Pavilly	212	
Village Entreprises Pavilly 2 <sup>ème</sup> tranche	213	
Zone Industrielle Delaporte	214	
Regma	215	
Regma – Normandy Coating	216	
Regma – RTT	217	
Terrain de Salomon de Caus	219	
ZI Auffay	220	

#### G – DIRECTION FORMATION PROFESSIONNELLE :

Nature de l'Acte	Section Comptable	Déléataires/Fonctions
<u>En général, toutes les sections comptables de la Direction Formation Professionnelle</u>		<b>Richard PRADES, Directeur de la Formation Professionnelle</b> <b>Christophe BEYER, Secrétaire Général de la Formation Professionnelle</b> <i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Pilotage IFA	062	
Informatique – IFA	063	
Communication IFA	064	
Gestion du Self	065	
Services techniques IFA	066	
Cellule pédagogique	067	
Centre de ressources	068	
Accompagnement Social	069	
Administration CEFE	080	
Centre de Bilan CCI de Rouen	089	
Documentation d'entreprise	091	
Administration gestion	092	
Commerce ventes	093	
Distribution	094	



<i>Suite sections comptables de la Direction Formation Professionnelle</i>		<b>Richard PRADES, Directeur de la Formation Professionnelle</b>
Pharmacie Sanitaire Social	095	<b>Christophe BEYER, Secrétaire Général de la Formation Professionnelle</b>
Hôtellerie Restauration	096	<i>(seuil de validation à 8 000€)</i>
Pédagogie Orientation	098	
CEPPIC	070	<b>Amélie MIOTLA, Directrice (seuil de validation à 8 000€)</b>

## G – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Nature de l'Acte	Section Comptable	Délégués/Fonctions
SG - Animation & Management	005	<b>Jean-Michel LECOQ, Responsable Moyens Généraux (seuil de validation à 8 000€)</b>
Juridique	007	
Comptabilité – Finances – Gestion	009	
Port de pêche (Dieppe)	014	
Port de plaisance (Dieppe)	015	
Informatique	013	
<u>et en général toutes les sections comptables du Service Patrimoine et Moyens Généraux</u>		<b>Jean-Michel LECOQ, Responsable Moyens Généraux (seuil de validation à 8 000€)</b>
Moyens Généraux	004	<b>Pierre VALLERAND, Responsable Patrimoine (seuil de validation à 8 000€)</b> <i>pour les travaux, entretien des bâtiments et contrôles techniques</i>
Patrimoine	006	
Palais des Consuls (Rouen)	100	
Palais (Rouen) Location nue	101	
Palais (Rouen) Location meublée	102	
Hôtel Consulaire (Elbeuf)	110	
Hôtel Consulaire (Elbeuf) Location nue	111	
Hôtel Consulaire (Elbeuf) Location meublée	112	
Bâtiment ICF (Elbeuf) – LN	125	
Bâtiment IFA Marcel Sauvage (MSA) – UI	130	
Campus Consulaire (MSA) – LN	135	
Bâtiment CEPPIC (MSA)	140	
Bâtiment CISE (SER)	145	
Bâtiment ESIGELEC (SER)	150	
Hôtel des compétences – Cléon	155	
Appartement F3 – Saint-Pierre-Lès-Elbeuf	175	



<i>Suite sections comptables du Service Patrimoine et Moyens Généraux</i>		<b>Jean-Michel LECOQ, Responsable Moyens Généraux (seuil de validation à 8 000€)</b>
Antennes	180	<b>Pierre VALLERAND, Responsable Patrimoine (seuil de validation à 8 000€)</b>
Délégation Dieppe – Rue Thiers	187	<i>pour les travaux, entretien des bâtiments et contrôles techniques</i>
Rue Thiers – location meublée	188	
Siège Social CCI Rouen	190	
Le Vauban- Location de salles	192	
Le Vauban – Co-Working	193	

**NB** : Dans le cadre de la SCI Campus CCI Seine Mer Normandie et de la SCI Entreprises +, Frédéric COUSIN a délégation de signature.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Vincent LAUDAT,**  
Président de la CCI Rouen Métropole.




**CALENDRIER INSTITUTIONNEL 2023**
**✓ BUREAUX 2023 :**

MOIS	JOURS	HORAIRES
JANVIER	4, 25	18h00
FÉVRIER	8	18h00
MARS	8, 29	18h00
AVRIL	12	18h00
MAI	3, 22	18h00
JUIN	14	18h00
JUILLET	3	18h00
SEPTEMBRE	6, 25	18h00
OCTOBRE	18	18h00
NOVEMBRE	15	18h00
DÉCEMBRE	6	18h00

**✓ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023 :**

MOIS	JOURS	HORAIRES
FEVRIER	2	10h00
AVRIL	6	10h00
MAI	25	10h00
JUILLET	6	10h00
SEPTEMBRE	28	10h00
NOVEMBRE	30	10h00





4-20 Passage de la Luciline – CS 40641 – 76007 ROUEN Cedex 1

## DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole du 10 novembre 2022

### - INFORMATION -

**Objet : REPRÉSENTATION DES ÉLUS**

#### V. LAUDAT

6 Octobre	Pose de la 1 <sup>ère</sup> pierre Talentis Petit Quevilly
8 Octobre	JNCP visite des commerçants avec le Maire Guillaume COUTEY et des membres du conseil municipal à Malaunay
10 Octobre	Séminaire CCI Normandie à Deauville
11 Octobre	Séminaire CCI France à Boulogne-Billancourt Afterwork Initiative Rouen à Rouen
14 Octobre	Rencontre bénéficiaires aide à l'immobilier d'entreprises SIMMAD à Eslettes
20 Octobre	Forum Smart Building à Rouen Club Export CCI – COFACE à Rouen
24 Octobre	Rencontre Député Xavier BATUT à Sasseville
28 Octobre	Conférence de presse Baromètre des affaires à Dieppe Venue du Ministre Olivier VERAN dans la Sté EREM à Sotteville-les-Rouen
2 Novembre	Rencontre CCI/CPME à Saint Etienne du Rouvray
4 Novembre	Inauguration BILTOKI à Rouen Rencontre Sous-Préfet de Dieppe Monsieur Pascal VION à Rouen
7 Novembre	Rencontre Madame la députée Alma DUFOUR à Elbeuf Rencontre Bureau CCI/UPR/SENALIA à Rouen
8 Novembre	Journée UEN à Deauville

#### N. ALLAIS

30 Septembre	Inauguration des nouveaux locaux des associations CURSUS & AIPPAM – Saint Pierre Lès Elbeuf
--------------	---

#### N. AUZOUX

6 Octobre	Sous-Commission d'Accessibilité – Cité Administrative – Rouen
12 Octobre	GT Club Val de Seine – Délégation d'Elbeuf
19 Octobre	GT Club Val de Seine – Délégation d'Elbeuf
20 Octobre	Sous-Commission d'Accessibilité – Cité Administrative – Rouen

### **A. BARON**

20 Octobre | Réunion de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires avec Jean-Charles BOE – Rouen

### **S. BIGOT**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants d'Allouville Bellefosse + St Martin de l'If + Rives en Seine + Yerville + Yvetot

19 Octobre | Remise de chèque PME Développement à la boutique « LES DESSOUS D'INDIGO » - Yvetot

Remise de chèque PME Développement à la boutique de réflexologie de Mme PETIN / Société HERIT'AGE FORMATIONS - Yvetot

### **JC. BOE**

20 Octobre | Réunion de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires avec Jean-Charles BOE – Rouen

### **JF. BROUILLIEZ**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants Allouville Bellefosse + St Martin de l'if + Rives en Seine + Yerville + Yvetot

4 Novembre | Rencontre Inter-entreprises - Yerville

### **S. CARRIER**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants d'Elbeuf

### **D. CHAUVIN**

10 Octobre | Soirée RAN – Pôle International du Cheval / St-Arnoult

11 Octobre | RAN : Stand ECOSYSTEM + Déjeuner – CID / Deauville

20 Octobre | ECOSYSTEM : Forum Smart Building – MATMUT - Rouen

### **P. COQUELET**

29 Septembre | Moment de convivialité Entrepreneurs Côte d'Albâtre dans les locaux de LE PRE MARIN – Sotteville sur Mer

Réunion/Présentation de la future Association des Entreprises des Zones d'Activités des Vertus et du Val Druel – A2V – Comptoir du Malt – Saint Aubin sur Scie

30 Septembre | Petit-déjeuner Business Dieppe-Navals dans les locaux du Syndicat Mixte Ports de Normandie - Dieppe

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants de Saint Nicolas d'Alhiermont

14 Octobre | Petit-déjeuner de l'Association des Entreprises du Parc Industriel d'Offranville dans les locaux de l'entreprise PLASTUNI NORMANDIE – Hautot sur Mer

28 Octobre | Conférence de Presse Dieppe  
8 Novembre | Assemblée Générale Constitutive de l'Association des Entreprises des Vertus et du Val Druel - A2V - Comptoir du Malt – Saint Aubin sur Scie

**P. DEPRÉAUX**

3 Octobre | Assemblée Générale Ordinaire du CGA Nord-Ouest – Jardins animaliers  
20 Octobre | BIOTROPICA Léry-Poses  
4 Novembre | Réunion Ville de Rouen  
Inauguration des Halles Agrivin BILTOKI – Docks 76

**S. DEREMAUX**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants d'Aumale

**C. DEPREZ**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants de Darnetal, Isneauville, Franqueville St Pierre et du Club Génétais à Belbeuf

**E. DJELLOUL**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants de Yerville, Caudebec en Caux, Allouville  
19 Octobre | Bellefosse, Yvetot  
Remise de chèque PME Développement à la boutique de réflexologie de Mme PETIN / Société HERIT'AGE FORMATIONS - Yvetot

**JD. GUERINOT**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants de St Martin de l'IF

**JR. JULLIEN**

8 Octobre | JNCP : Visite des commerçants de Gournay-Ferrières

**JC. LEMAIRE**

19 Octobre | Remise de chèque PME Développement à l'entreprise LEFRANÇOIS SAMUEL – Yerville  
Remise de chèque PME Développement à la boutique « LES DESSOUS D'INDIGO » - Yvetot  
Remise de chèque PME Développement à la boutique de réflexologie de Mme PETIN / Société HERIT'AGE FORMATIONS - Yvetot

**A. TREPAGNY**

8 Octobre  
15 Octobre

JNCP : Visite des commerçants d'Elbeuf et de Caudebec lès Elbeuf  
JNCP : Remise du diplôme des 4 sourires à M. MERABET, Maire d'Elbeuf

**Y. VERT**

8 Octobre

JNCP : Visite des commerçants de Montville et lancement de la course Octobre  
Rose avec Mme CLABAUT (Maire)

**AGENDA DU 10 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Jeudi  
**10 NOVEMBRE 2022**

LES CCI DE NORMANDIE

en visioconférence

**ET SI C'ÉTAIT LE MOMENT DE MONTER MA BOÎTE ?**

**LES RENDEZ-VOUS DE LA CRÉATION**

17 NOVEMBRE 2022

PERFORMANCE AU FÉMININ

*fête ses*

**10 ANS**

CCI ROUEN MÉTROPOLE  
1<sup>ER</sup> RÉSEAU BUSINESS

inauguration

Ouverture de l'antenne CCI Rouen Métropole de la Vallée de la Bresle

18/11/2022 - 11h

**VENEZ RENCONTRER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET VOS INTERLOCUTEURS CCI**

CCI ROUEN MÉTROPOLE  
1<sup>ER</sup> RÉSEAU BUSINESS

**RENCONTREZ LES ENSEIGNES CASINO POUR CRÉER VOTRE ENTREPRISE !**

**SPEED-DATING**  
VENDREDI 18 NOV. - 14h - 18h  
à la CCI Rouen Métropole

vival SPAR LE PETIT Casino Casino shop SPAR Supermarché Casino

en partenariat avec CCI ROUEN MÉTROPOLE

IFA  
Marcel Sauvage  
ROUEN - MONT-SAINT-AIGNAN

**J'agis pour mieux apprendre**

JOURNÉE de l'INNOVATION PÉDAGOGIQUE  
18 NOV. 2022

18 NOV. 2022 - INSCRIPTION EN LIGNE

**JOURNÉE DE LA PME**

**SPÉCIALE RSE**

23 novembre 2022

- ▶ une matinée de **WEBINAIRES**
- ▶ une soirée **CONFÉRENCES** et **NETWORKING** à Barentin

**INSCRIPTION**

CCI ROUEN MÉTROPOLE  
1<sup>ER</sup> RÉSEAU BUSINESS

**CEPPIC Petit-déjeuner Entreprises**

#Responsabilité Sociétale des Entreprises

24 novembre 2022 | 8h30 à 10h30

**Et si la RSE m'était contée !**

La participation est gratuite

## COMPÉTITIVITÉ

### 90' pour s'informer en webinaire (gratuit)

Les webinaires apportent de l'information aux entreprises, les sensibilisent sur des sujets quotidiens ou en lien avec les nouvelles tendances ou d'actualité.



**Mardi 15 novembre - 14h30**

**Reprendre une TPE/PME en Normandie**

**Judi 17 novembre - 8h30**

**Financement : les aides aux entreprises, les bons réflexes**

**Judi 24 novembre - 12h00**

**Les étapes de la transmission d'entreprise**

**Judi 1<sup>er</sup> décembre - 8h30**

**L'affacturage & assurance crédit**

**Judi 15 décembre - 8h30**

**La conjoncture économique de l'année 2022 - zoom sur la métropole de Rouen**

Contact : delphine.jollivet@normandie.cci.fr - 02 32 100 500

### Rencontres Experts

de 14h à 18h à Rouen (gratuit)

Vous êtes dirigeant d'entreprises, venez rencontrer des experts lors d'entretiens individuels pour obtenir un avis clair et personnalisé sur un sujet ou une thématique précis (sur inscription)



- Avocat spécialisé en contrats commerciaux : 5 déc.
- Avocat spécialisé en droit des sociétés : 5 déc.
- Avocat spécialisé en droit social : 5 déc.
- Agent d'assurance : 5 déc.
- Expert-comptable : 12 déc.
- Banquier : 12 déc.
- Notaire : 12 déc.
- Conseiller en digital : 14 nov. ; 12 déc.
- Conseiller en développement commercial : 14 nov. ; 12 déc.
- Coach du dirigeant : 21 nov. ; 19 déc.
- Conseil en propriété industrielle : 21 nov. ; 19 déc.
- Avocat sp. en propriété intellectuelle : 21 nov. ; 19 déc.
- Conseil en Crédit Impôt Recherche : 21 nov. ; 19 déc.

Contact : rouenmetropole@normandie.cci.fr - 02 32 100 500

## TEAM FRANCE EXPORT NORMANDIE



**Mardi 15 novembre à Rouen ou en distanciel**

Le Credoc et autres techniques de paiement à l'international

**Judi 17 novembre à Rouen ou en distanciel**

Autoliquidation de la TVA Import, DES, DEB 2022 et preuves fiscales à l'export

**Lundi 21 novembre à Rouen ou en distanciel**

Douane à l'import/export : techniques et procédures

**Mardi 22 novembre en distanciel**

Focus Pays d'Europe Centrale et Orientale

**Lundi 5 décembre à Rouen ou en distanciel**

Maîtriser les règles incoterms ICC 2020

**Judi 8 décembre en distanciel**

Les conditions de protection au Royaume-Uni et le marquage UKCA

**Mardi 13 décembre en distanciel**

Focus Suisse - Autriche

Plus d'infos sur [www.teamfrance-export.fr/xport-normandie](http://www.teamfrance-export.fr/xport-normandie)

## CRÉATION / REPRISE / TRANSMISSION

### Envie de vous lancer de 9h30 à 11h30 (gratuit)

Tout ce que vous devez savoir avant de lancer votre projet de création/reprise d'entreprise

**Mardi 22 novembre ; 13 décembre à Rouen**

**Mardi 13 décembre à Dieppe**

**Mardi 15, 29 novembre ; 6 décembre en visio-conférence**

Contact : rouenmetropole@normandie.cci.fr - 02 32 100 500



### 5 jours pour entreprendre (payant)

Construisez votre projet d'entreprise. Au programme, l'approche de marché, financière, juridique, le calcul des prix, le statut social et les banques.

**Du 1<sup>er</sup> au 7 décembre à Rouen**

Contact : creation.rm@normandie.cci.fr - 02 32 100 500



### Créer ma micro en

**7 heures chrono (payant)**

Grâce à cet atelier, vous saurez quels sont les atouts et les limites de ce régime d'imposition. Au programme : chiffre d'affaires à respecter et les conséquences en cas de dépassement, les charges sociales et fiscales, la TVA, l'embauche de salariés, les obligations comptables...

**Judi 17 novembre ; 15 décembre à Rouen**

Contact : rouenmetropole@normandie.cci.fr - 02 32 100 500



### CCI Crash Test (payant)

Venez tester votre projet devant des professionnels.

**Mardi 6 décembre à Rouen**

Contact : rouenmetropole@normandie.cci.fr - 02 32 100 500



## FORMATION

### Permis d'exploitation (payant)

Formation obligatoire pour tout exploitant d'une licence de débit de boissons (licence III et IV), d'une «petite licence restaurant» ou d'une licence «restaurant». Elle donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation nominatif valable dix ans.

**Formation initiale : 28 au 30 novembre en distanciel - 13 au 15 décembre à Rouen**

**Renouvellement : 12 décembre à Rouen**

Contact : rouenmetropole@normandie.cci.fr - 02 32 100 500



[www.rouen-metropole.cci.fr](http://www.rouen-metropole.cci.fr)

Tél : 02 32 100 500

Suivez-nous sur



Encore plus  
proche de vous

CCI Rendez-vous

Votre expert CCI  
à portée de clic

CCI ROUEN  
METROPOLE

# Assemblée Générale de la CCI Rouen Métropole Jardinerie DESJARDINS à Cléon

10 11 2022



COLLECTE



TRAITEMENT



SERVICES



RECYCLAGE



STOCKAGE



DEPOLLUTION

MAÎTRISER DURABLEMENT LE RISQUE DÉCHET POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

**SARPI-VEOLIA Siège Social**

427, route du Hazay | 78520 Limay

Tél : 01 34 97 25 25

# Présentation de la SUNE

## La SUNE : un outil au service du territoire

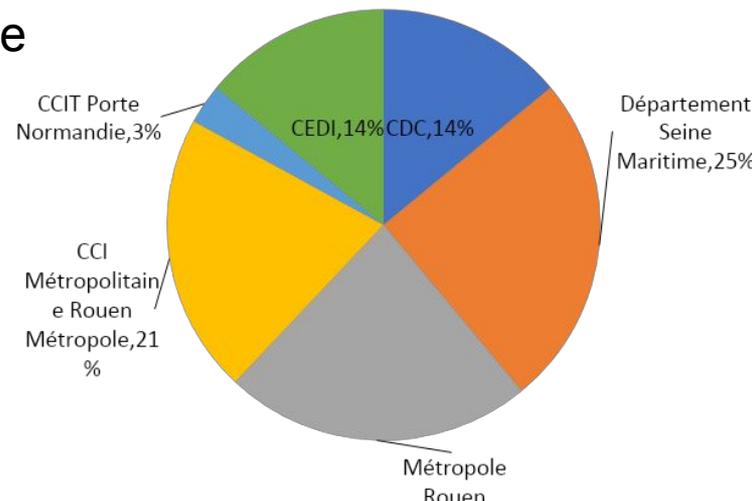
**CONSTITUTION** : 30 mars 1976 pour 99 ans

**FORME JURIDIQUE** : société anonyme d'économie mixte

**CAPITAL SOCIAL** : 192.000 €

**FONDS PROPRES AU 31/12/2021** : 6 016 000 €

Répartition du capital





# SUNE

Solution Ultime Normandie Enfouissement

## Actionnariat et Gouvernance

ACTIONNAIRE	NOMBRE ACTIONS	%	ADMINISTRATEUR OU REPRÉSENTANT PERMANENT
<u>COLLECTIVITES</u>			
Département de la Seine Maritime	3 000	25	Mme SINEAU-PATRY Cécile Mme MEZRAR Nadia M.GRELAUD Laurent
Métropole Rouen Normandie	2 760	23	Mme PANE Luce Mme GOUJON Charlotte M. BARON Pascal
Sous total	5 760	48	
<u>AUTRES ACTIONNAIRES</u>			
CCI Métropolitaine Rouen Métropole	2 518	21	M. AUZOUX Nicolas
C.C.I.T. Portes Normandie	360	3	M. MONGREVILLE Philippe
M. CHAUVIN Dominique	2		M. CHAUVIN Dominique
Comité d'Etudes des Déchets Industriels de Haute-Normandie	1 678	14	M. CAPRON Yves
M. RIVALS Philippe	2		M. RIVALS Philippe
M. RIVALS Philippe	1 680	14	M. MARTIN-LAVIGNE Jean-Eudes
C.D.C.			
Sous-total	6 240	52	
<b>TOTAL</b>	<b>12 000</b>	<b>100</b>	<b>12 postes</b>



**SUNE**  
Solution Ultime Normandie Enfouissement

## Un peu d'histoire ...

Dans les années 1975, pouvoirs publics et industriels se concertent pour doter la région de moyens d'élimination des déchets industriels.

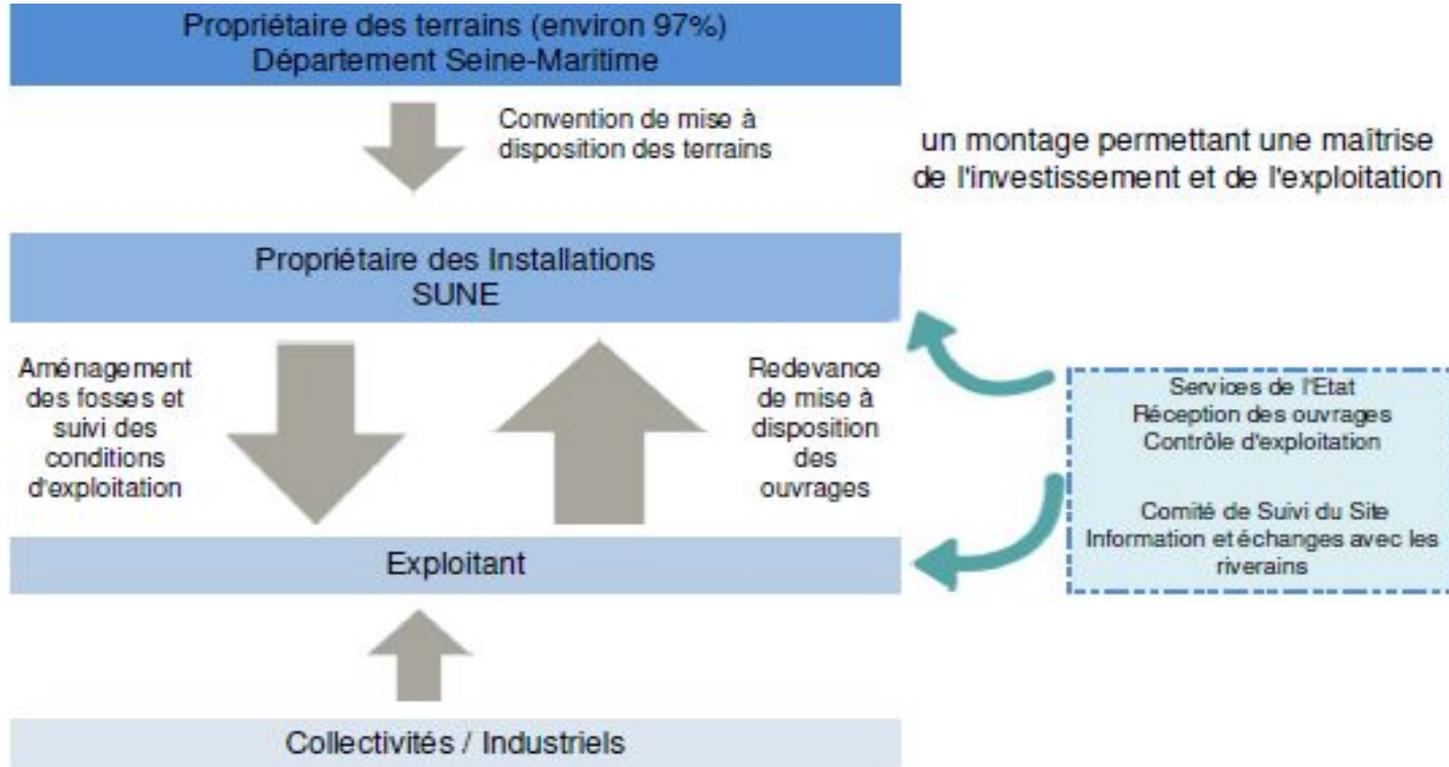
➔ Création de **deux outils essentiels** pour concilier développement économique et protection de l'environnement :

- Le Centre d'incinération de Sandouville avec la SEMEDI
- Le site de classe 1 de la Fosse Marmitaine à Tourville la Rivière avec la SEMEFOM (devenue SUNE)

Après étude du BRGM pour recenser les sites les plus favorables, ce sont les anciennes carrières de Tourville la Rivière qui ont été retenues, mais, compte tenu du passif d'une décharge en bord de Seine, il fallait une **maîtrise publique** donnant toutes les **garanties aux riverains**.



# Un montage juridique innovant



# Vidéo Sarpi

# Les implantations du pôle GDMA

## EMTA

Guitrancourt (78)

Triel-sur-Seine (78)

## SARPI MINERAL FRANCE

Rogerville (76)

## SERAF

Tourville-la-Rivière (76)

## SOLICENDRE

Argences (14)



Nantes (44)

## SOLITOP

Saint-Cyr-des-Gâts (85)

## SARPI MINERAL FRANCE

Clérac (17)

## HYDROPALE

Dunkerque (59)

## SARPI MINERAL FRANCE

Noyelles-Goudault (62)

## SARPI MINERAL FRANCE

Gennevilliers (92)

## SARPI MINERAL FRANCE

Laimont (55)



Rosières-aux-Salines (54)

\* Joint-venture Sarpi-Veolia / Solvay

## SARPI MINERAL FRANCE

Drambon (21)

## SARPI MINERAL FRANCE

Ternay (69)

## SARPI MINERAL FRANCE

Bellegarde (30)

- Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)
- Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI - ISDI+)
- Plateformes de terres et matériaux pollués
- Sites dédiés à la valorisation des REFIOM
- Installations de Stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND)

# LE SITE DE SERAF

# SERAF en quelques chiffres

**20**  
SALARIÉS



**22**

HECTARES



OUVERTURE  
DU SITE EN

**1981**



**80 000**

TONNES/AN  
DÉCHETS  
DANGEREUX  
AUTORISÉS



**250 000**

TONNES/AN  
DÉCHETS  
INERTES  
AUTORISÉS



AUTORISATION D'EXPLOITER  
**JUSQU'EN 2030**

# SERAF: les dates clés



**1981**  
**OUVERTURE**  
du site

**2010**  
**OBTENTION**  
de la triple certification QSE

**2016**  
**OBTENTION**  
de la certification ISO 50001 (*Énergie*)



**2017**  
**OBTENTION**  
de la certification « Engagement Biodiversité » d'ECOCERT



## De 1981 à 1993

Stockage de **déchets ménagers**,  
de **déchets industriels banals (DIB)**  
et de déchets industriels

## Dès 1993

Spécialisation dans le stockage  
des **déchets dangereux**



## 1997

Démarrage de l'**unité  
de stabilisation-solidification**



## 2018

Obtention du nouvel  
**Arrêté Préfectoral**  
autorisant à poursuivre  
l'activité **jusqu'en 2030**

*\*Arrêté préfectoral du  
15/01/2018 et Arrêté préfectoral  
complémentaire du 13/08/2018*

# Les déchets minéraux ultimes pris en charge



**Résidus d'incinération** de :  
Déchets non dangereux,  
Biomasse, **CSR\***, Boues,  
Déchets dangereux.

*\*Combustible Solide de Récupération*



**Déchets issus de la déconstruction :**  
Amiante, Peinture au plomb  
Gravats.



**Déchets issus de process industriels :**  
Boues et poussières  
contaminées par des  
composés métalliques  
dangereux

*\*\*Radioactivité Naturelle Renforcée*



**Terres contaminées**  
De la terre polluée aux métaux  
lourds, aux terres pour  
aménagement

# SERAF, un acteur clé de la région Normandie

SERAF a un rôle clé dans la gestion locale des déchets

## LES CLIENTS PRINCIPAUX SE SITUENT DANS LA RÉGION

SMEDAR	12 754 tonnes
TRIADIS	7 691 tonnes
SEDIBEX	16 527 tonnes
MEROPUR	317 t (1 800t/an à partir de mars 2022)

SERAF a géré les déchets dangereux générés par l'accident de Lubrizol (4 000 t en 2020, 1491 t en 2021 et 3 550 du 1<sup>er</sup> janvier au 16 mai 2022)

Plus de 70% de nos fournisseurs et sous-traitants sont de la région

Plus de 76% des apports en déchets dangereux sont du 27/76



# Actions pour le territoire



**PLUS DE 20 k€**  
en mécénat et actions  
locales en 2021



**3 ha**

PLANTÉS DEPUIS  
2 ANS

**2 ha**

PRÉVUS EN 2022



## ... et demain

01 

Les **réflexions en cours**  
pour les **aménagements**  
**finaux** du **site actuel**

02 

Des réflexions pour un  
nouveau **site** pour répondre  
aux **besoins régionaux**

# Propositions de réaménagement “énergétique”



Zone prête  
pour réaménagement

## PISTE

Surface potentielle supplémentaire  
pour centrale photovoltaïque



## PISTE :

Innovation : panneaux  
photovoltaïques sur bassins



## PISTE :

Ombrières de parking et  
installation de bornes de  
recharges électriques

# Propositions de réaménagement “agricole”

## PISTES

Surfaces potentielles  
pour les projets  
agricoles



OUVERTURE À D'AUTRES  
PROJETS COMPATIBLES

### Pistes possibles de projets agricoles compatibles avec la nature du sous-sol

- Pilote de **culture pleine terre sur les couvertures finales** de miscanthus pour paillage horticole (essai en cours sur le site de **SOLICENDRE** - 5 k€ investis)
- Pilote d'**agriculture hors sol** en partenariat scientifique depuis 2020 avec **UNILASALLE Rouen** (début prévu en juin 2022 - 50 k€ investis)
- **Pilote de poulailler** installé en 2022 (10 poules - 7 k€ investis)

**MERCI  
POUR VOTRE ATTENTION**